



Les relations France-Tibet-Chine sous la Ve République (relations trilatérales)

Matthieu Asset

► To cite this version:

Matthieu Asset. Les relations France-Tibet-Chine sous la Ve République (relations trilatérales). Science politique. 2021. dumas-03417220

HAL Id: dumas-03417220

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03417220>

Submitted on 5 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON



Master Études Européennes et Internationales

Parcours Asie Orientale Contemporaine (ASIOC)

Année académique 2020-2021

Mémoire de Master 2

*LES RELATIONS FRANCE-TIBET-CHINE SOUS
LA VÈME RÉPUBLIQUE
(RELATIONS TRILATÉRALES)*

Matthieu Asset

Sous la direction de Fabienne Jagou, École française d'Extrême-Orient

Soutenu le 16 juin 2021

Composition du jury :

Claude Chevaleyre, IAO-ENS Lyon

Fabienne Jagou, Ecole française d'Extrême-Orient

Remerciements

Je tiens tout particulièrement à remercier Mme Fabienne Jagou pour avoir accepté de diriger mon mémoire, après m’avoir orienté vers ce sujet. Elle me sait gré de sa patience et du soutien apporté au travers des conseils prodigués, des pistes et des réflexions partagées ainsi que la relecture régulière de mon travail.

Je tiens également à remercier Mme Katia Buffetrille, MM. Olivier Masseret et Vincent Poux pour toutes les informations et les connaissances qu’ils ont partagées avec moi, et qui m’ont été fort utiles dans mes recherches.

Résumé

Les Relations France-Tibet-Chine sous la Vème République

En 1959, la révolte la plus importante de son histoire secoua le Tibet. Le dalaï-lama fuit le régime communiste chinois, entraînant à sa suite de nombreux Tibétains qui formèrent le Tibet en exil. La France eut à se positionner sur ses rapports avec les représentants de l'opposition politique tibétaine, alors qu'elle n'avait alors pas encore reconnue la République populaire de Chine. C'est sur l'évolution du rôle de la France dans ces relations trilatérales, des événements qui y concoururent jusqu'à nos jours, que portera cette étude. Nous rendons compte des impacts que purent avoir la situation internationale, les contextes intérieurs et les politiques propres à chacun des intervenants sur la politique menée par la France à l'égard du Tibet en nous appuyant tout particulièrement sur les archives françaises et les travaux historiques relatifs aux relations entre ces trois pays.

Mots-clefs

Tibet, France, Chine, Histoire contemporaine, Relations politiques, Diplomatie

Abstract

France-Tibet-China, trilateral relations since de Gaulle

In 1959, the most important revolt in its history shook Tibet. The Dalai Lama fled the Chinese communist regime, taking with him many Tibetans who formed Tibet in Exile. France had to take a position on its relations with the representatives of the Tibetan political opposition, even though it had not yet recognized the People's Republic of China. This study focuses on the evolution of France's role in these trilateral relations, from the events that contributed to them to the present day. We report on the impact that the international situation, domestic contexts and the policies of each of the parties involved had on France's policy towards Tibet, drawing in particular on French archives and historical works relating to relations between these three countries

Key Words

Tibet, France, China, Contemporary History, Political Relations, Diplomacy

Sommaire

Liste des acronymes utilisés.....p.8

Introduction.....p.9

Partie I : Des débuts difficiles (1959-1982)

Chapitre 1 : Reconnaissance et positionnement de la France sur la question du Tibet

A) Premiers liens 1959-1964)p.13

B) Le retournement de 1964 1964-1965)p.18

C) Des circonstances défavorables à la prise en compte des revendications tibétaines ? (1964-1970)p.21

Chapitre 2 : Une résurgence du sujet par l'intérieur

A) La venue des maîtres tibétains, influence des premiers bouddhistes et des associations 1960-1980)p.23

B) Le maintien de liens culturels 1975-1982)p.26

Chapitre 3 : La place du Tibet dans la politique étrangère française après 1964 et jusqu'aux années 80

A) La perte de vitesse du mouvement tibétain (1965-1973).....	p.27
B) La traversée du désert 1973-1982)	p.29

Partie II : Le rapprochement (1982-2000)

Chapitre 1 : Atermoiements politiques

A) Dégel sino-tibétain et première visite officielle du dalaï-lama en France (1982-1986).....	p.33
B) La première politique mitterrandienne de rapprochement avec la Chine et ses conséquences (1981-1989).....	p.35
C) Les nouvelles propositions politiques du dalaï-lama à la Chine (1987-1989).....	p.38

Chapitre 2 : Le Tibet sur le devant de la scène

A) Le retournement de 1989 (1989-1993).....	p.40
B) Le rapprochement franco-tibétain de l'après 1989 et le rétablissement des relations sino-françaises sous Edouard Balladur (1990-1995)	p.43
C) La montée en puissance du bouddhisme tibétain en France (1980-2000)	p.45

Chapitre 3 : Le repositionnement français face aux nouvelles tensions des années 90

- A) Premiers pas de l'Assemblée nationale (1990-2000)p.47
- B) La naissance du « dialogue critique » sous Jacques Chirac
(1994-2000)p.49

Partie III : Le Tibet, sujet de négociation (2000 à nos jours) ?

Chapitre 1 : Un enjeu de politique internationale

- A) Quelle efficacité pour le dialogue critique ? (2000-2006)p.53
- B) L'opposition entre politique française et politique européenne
(2000-2008)p.55
- C) Guerre commerciale, fragilité du commerce français avec la Chine et bras
de fer.....p.57

Chapitre 2 : Des acteurs aux positions divergentes

- A) La tentation d'un durcissement français (2007-2009)...p.59
- B) Multiplicité des positionnements politiques au sein de la France
(2008-2020)p.61
- C) Le Sénat français : une institution participant à la mise en lumière du Tibet
(2000-2020)p.63

Chapitre 3 : Se placer sur les enjeux du Tibet

A) Fin du dialogue sino-tibétain et réévaluation de la position française (2009-2020)	p.65
B) La nouvelle tactique chinoise, étouffement du Tibet et éloignement des puissances étrangères (2010-2020)	p.67
Conclusion.....	p.70
 Bibliographie.....	 p.72
 Annexes.....	 p.75
Annexe 1 : Télégramme d'Armand Bérard.....	p.75
Annexe 2 : Correspondance de Charles de Gaulle au dalaï-lama, 1960.....	p.76
Annexe 3 : Correspondance du dalaï-lama à Charles de Gaulle, 1964.....	p.81
Annexe 4 : Note sur une venue du dalaï-lama en France, 1973.....	p.84
Annexe 5 : Carte du Tibet historique.....	p.85

Liste des acronymes utilisés

AN : Assemblée Nationale

APL : Armée Populaire de Libération

CEE : Communauté Économique Européenne

CIA : Central Intelligence Agency

CIJ : Commission Internationale des Juristes

MEAE/MEA : Ministère des Affaires Étrangères et de l'Europe, Ministère des Affaires Étrangères

ONU : Organisation des Nations Unies

PCC : Parti Communiste Chinois

RPC : République populaire de Chine

SDECE : Service de la Documentation Extérieure et du Contre-Espionnage

UE : Union Européenne

URSS : Union des Républiques socialistes soviétiques

Introduction

« *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni* », Lucain

Accaparés par la reconstruction de l'Europe, les pays occidentaux, et la France au premier chef, ne se préoccupèrent guère du sort du Tibet lors de son invasion par l'Armée Populaire de Libération chinoise (APL), en 1950. Ils considérèrent que cette opération militaire visant à mettre fin à l'indépendance de fait dont bénéficiait depuis 1911 le Tibet – jamais reconnu sur la scène internationale¹ – constituait avant tout une affaire de politique intérieure chinoise. En tout état de cause, ils ne disposaient pas des moyens militaires suffisants pour imposer leurs vues dans le règlement de la question à la République Populaire de Chine (RPC), et ce bien que le nouveau régime communiste demeurât fragile puisqu'au début de janvier 1950 nombre d'États ne l'avaient pas encore reconnu comme le légitime successeur du parti nationaliste du Guomintang, replié à Taïwan en 1949. La situation internationale semblait d'autant plus défavorable à une intervention que le Royaume-Uni qui avait disposé d'une forte influence dans la région au début du siècle s'était retiré du théâtre asiatique. Ainsi l'accès au Tibet était devenu impossible depuis l'indépendance indienne de 1949. De même, la volonté politique d'intervenir dans ce territoire reculé était d'autant plus faible que les diplomates britanniques et américains étaient convaincus que l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) userait de son veto si le sujet devait être évoqué au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU), et que la montée des tensions dans d'autres parties du monde mobilisait les forces armées occidentales, notamment les conflits en Indochine (1946-1954) et en Corée (1950-1953).

Cette annexion s'inscrivait presque dans une logique de décolonisation de l'espace chinois par les puissances occidentales, et ce alors qu'elles avaient déjà reconnu au Guomintang de Tchang Kaï-chek (1887-1975)² toute latitude pour gérer les affaires d'un territoire « sous influence chinoise ». Le Royaume-Uni avait déjà favorisé la suzeraineté chinoise lors de la délimitation de la ligne Mac-Mahon en 1914 pour contrer l'influence

¹ A l'exception d'un traité avec la Mongolie signé en 1913.

² Personnage politique le plus important de la Chine dominée par son parti nationaliste du Guomintang, jusqu'à la conquête du continent par les forces communistes en 1949, nous l'appellerons dans le reste du texte par son nom mandarin Jiang Jieshi.

russe.³ Cette reconnaissance avait été renouvelée dans une lettre officielle d'un représentant britannique adressée au gouvernement de Jiang Jieshi en 1943 et les États-Unis avaient également reconnu la souveraineté de la Chine la même année⁴. Rien d'étonnant à ce que son successeur communiste veille à conserver les droits obtenus par son prédécesseur, conformément aux règles du droit international. D'autant qu'aucune des parties prenantes chinoises, communistes comme nationalistes, n'étaient disposées à laisser le Tibet tomber dans l'escarcelle d'un pays rival. L'intérêt stratégique de cette région pour la Chine, déjà vérifié de longue date par l'intervention militaire mandchoue⁵ de 1909 pour contrer l'influence britannique dans la région – donnant lieu à l'intégration administrative de parties du territoire tibétain à la Chine – ne faisait que se confirmer.⁶

L'accord en dix-sept points sur la libération pacifique du Tibet du 23 mai 1951⁷ mit un terme aux hostilités et détermina le nouveau statut du Toit du monde. Le gouvernement chinois obtint la mainmise sur les questions de défense et des relations extérieures en échange d'une reconnaissance d'un certain droit à l'autonomie, de la liberté de religion ainsi que du maintien de la hiérarchie religieuse séculaire. Cet accord, qui concluait un demi-siècle de lutte tibétaine pour l'indépendance (1912-1950), conforta l'impossibilité d'une reconnaissance internationale, maintenant que le Tibet avait accepté la tutelle de la Chine.

Ce ne fut que quelques années plus tard que Charles de Gaulle, alors président de la République française⁸, statua sur la question du Tibet et détermina la position dont la France ne dévie pas depuis. En reconnaissant la République Populaire de Chine en 1964 et par là même ses frontières, « la France, comme la totalité des États ayant depuis engagé des relations diplomatiques avec ce pays, a reconnu que le Tibet faisait partie intégrante de la Chine », comme le rappelait le ministère des Affaires étrangères le 2 novembre 2000.⁹ Par cette ouverture des liens diplomatiques la France ne semblait donc qu'entériner un état de fait, dans la mesure où les Britanniques et les Américains qui avaient disposé de toute influence

³ Les traités de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle signés par le Royaume-Uni et la dynastie des Qing reconnaissaient déjà la suzeraineté chinoise. Le tracé de la ligne Mac-Mahon séparait le territoire tibétain et indien.

⁴ Voir M. Goldstein (1989 : 386 ; 401-402).

⁵ Dynastie des Qing (1644-1912).

⁶ Voir F. Typhaine (2013 : 85-96).

⁷ Plus précisément il s'agit de « l'accord la mise en application de la libération pacifique du Tibet entre le gouvernement central chinois et le gouvernement local du Tibet » (traduction de l'auteur), « 中央人民政府和西藏地方政府关于和平解放西藏办法的协议 »

⁸ Il fut président de 1958 à 1969.

⁹ Réponse du ministère des Affaires étrangères à la question écrite n°27477 du sénateur Claude Huriet du 2 novembre 2000.

sur cette question, l'avaient déjà acté. D'ailleurs, la plupart des autres pays occidentaux adoptèrent cette position au cours de la décennie suivante. Elle aboutit lors de la normalisation progressive des échanges sino-américains et l'établissement des relations diplomatiques sino-américaines le 1^{er} janvier 1979.

Revenant au contexte hexagonal, il convient de mentionner les possibilités de rapprochement avec le Tibet qui s'offrirent à la France, notamment durant la période cruciale de 1959-1964, qu'un tour d'horizon trop rapide tel que présenté par notre premier résumé échouerait à prendre en compte. Après avoir suivi une politique de non-reconnaissance de la Chine communiste depuis la proclamation de la République populaire en 1949, la France avait oscillé à plusieurs reprises entre, d'une part, un réalisme politique et la reconnaissance induite des frontières de la RPC, et, d'autre part, un souhait de participer au maintien d'une pression internationale sur un régime paria qu'elle tenait pour dangereux¹⁰. Elle avait finalement tranché en faveur du maintien d'une pression diplomatique au cours des années 50, s'inscrivant dans la continuité du bloc occidental et capitaliste. Le soulèvement des Tibétains à Lhassa en mars 1959, la fuite du dalaï-lama, et l'exode qui s'en suivit, mirent alors en exergue le problème tibétain au plan international et définirent ses enjeux contemporains, bien davantage que ne l'avaient fait les opérations politiques et militaires chinoises de 1950. Il est indubitable que les événements de mars informèrent les Occidentaux que la Chine communiste menait une politique d'appropriation ultra-violente et menaçait l'existence culturelle du Tibet. Toutefois, le statut indéfini de ce territoire et les hésitations à se rapprocher du Tibet en exil et à considérer les exilés comme les représentants d'un État tibétain, expliquèrent la prudence occidentale et plus particulièrement celles de la France. La décision de ne pas reconnaître la Chine laissait toutefois l'opportunité de se rapprocher des Tibétains en exil et donnait au moins toute latitude pour se positionner sur le statut du Tibet au président de Gaulle, qui avait pris les rênes du pouvoir en mai 1958.

L'objet de notre étude est de déterminer la place qu'occupe le Tibet dans les relations franco-chinoises depuis 1959, en rendant compte des choix politiques qui conduisirent la

¹⁰ Cf. T. Robin (2013)

France à s'en rapprocher ou à s'en éloigner. La question du Tibet est intimement liée aux liens que la France nourrit avec la Chine, tant ils pèsent sur les relations diplomatiques, politiques et économiques des deux partenaires. De ce fait nous nous intéresserons tout particulièrement aux rapports entre États, aux différents points de vue qui émergèrent et poussèrent les autorités françaises à se forger des conceptions différentes de la place qui devait être celle du Tibet, au gré des variations du contexte international.

Trois phases méritent d'être distinguées. La première s'ouvre avec l'instauration de la Vème République et l'arrivée au pouvoir des gaullistes, période marquée par les premières relations avec le Tibet en exil dès 1959. Ces premiers liens esquissent un rapprochement fébrile, qui connaît une rupture nette lors de la reconnaissance des frontières de la Chine en 1964. La première visite du 14^e dalaï-lama, Tenzin Gyatso, en 1982, ouvre une seconde ère marquée par le tiraillement entre l'importance croissante de la relation économique franco-chinoise, sacrifiant la question des droits de l'homme au réalisme politique d'une part, et les tentations de rapprochement du Tibet en exil de Jacques Chirac, soutenues par une fraction de plus en plus importante du corps politique français d'autre part. Ce dernier choix est d'abord conforté par une période d'affrontement entre le gouvernement socialiste et la RPC de 1990 à 1993, avant que la droite ne reprenne à son compte le choix politique et économique de François Mitterrand dans ce qu'elle appelle le « dialogue critique » les années suivantes. Enfin, la dernière période étudiée coïncide avec l'explosion économique de la Chine dans les années 2000, qui conduit au maintien d'une politique ambivalente, dans un environnement politique de plus en plus complexe, en raison notamment de la multiplication des moyens de pression de l'opinion publique sur l'État, de l'influence des liens économiques et politiques avec le partenaire chinois, et de l'adaptation aux nouvelles exigences nées de la construction politique européenne.

Nous avons également tâché d'analyser l'incidence des facteurs économiques et politiques que les acteurs ne mentionnent pas expressément. Enfin nous avons fait appel aux travaux portant sur la défense des droits de l'homme en France et dans l'Union Européenne, en particulier à partir des années 90. S'ils marquent la fin de la lutte directe pour l'indépendance du Tibet, ils consacrent la montée en puissance d'une structure européenne,

dont nous chercherons à déterminer si elle joue un rôle de plus en plus prégnant pour imposer une gestion commune de la question tibétaine aux dépens de politiques nationales divergentes.

Nous souhaitons également mentionner à ce stade les difficultés rencontrées dans le cadre de nos recherches. La première réside dans le fait que les relations franco-tibétaines de 1960 à nos jours n'ont pas fait l'objet d'un examen systématique ni donné lieu à une production de travaux d'historiens qui auraient pu servir de base à une recherche plus approfondie. En conséquence, il nous a paru primordial de retracer la chronologie des relations sans omettre d'en commenter les aspects les plus remarquables, qui mériteront d'être étudiés plus en détail à l'avenir. Le second écueil concerne l'accès aux sources documentaires. La situation sanitaire liée à la Covid 19 et ses restrictions de circulation n'ont pas permis l'accès aux sources chinoises, et en particulier aux études ou aux documents produits par des chercheurs chinois sur la construction de la vision de la France sur le Tibet, qui nous auraient permis de mieux analyser les positions de la Chine. Les travaux tels que les mémoires ou les articles scientifiques, portant par exemple sur la représentation de la France du problème tibétain dans les medias chinois, nous sont également restés inaccessibles car les bases de données chinoises peuvent difficilement être mobilisées à distance – au-delà même de la question de la validité ou du sérieux de ces travaux qui n'ont pas pu être analysés. De même les archives françaises les plus récentes nous sont restées inaccessibles, alors qu'elles pourront à l'avenir contribuer à éclairer les mécanismes et les raisons qui poussaient les gouvernements à adopter telle politique plutôt qu'une autre.

En conséquence, nous nous sommes appuyés principalement sur les archives du Ministère des affaires étrangères accessibles, à savoir celles précédant les années 1980, qui donnent un aperçu complet du point de vue français pour toute la période 1959-1980 ; en particulier tous les documents produits par la direction Asie du Ministère des Affaires Etrangères, les télégrammes des représentants français connaissant des changements de la situation tibétaine dans la fin des années 50 et dans les années 60, puis les lettres ou les échanges au sein du ministère, ou encore entre le dalaï-lama et les présidents de la République. Les archives plus récentes (1980-1991) requérant des dérogations que nous n'avons pu obtenir¹¹, nous nous

¹¹ Les archives du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe (nous l'appellerons MEAE, MEA, ou Quai d'Orsay pour éviter les répétitions ou les longueurs).

sommes appliqués à rendre compte de cette période en nous appuyant sur la littérature scientifique, en particulier celle présentant l'évolution des liens franco-chinois. Nous avons travaillé sur les déclarations publiques des représentants des États, ainsi que les articles de journaux – principalement français car les publications chinoises sont plutôt rares et avares d'informations. Nous prenons le temps de mentionner que ces journaux chinois pourraient faire l'objet d'un travail en soi, car les tactiques d'influence de Pékin vis-à-vis du dalaï-lama passent très certainement par la presse. Passées les années 90, la disponibilité des travaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, la multiplication des questions posées au gouvernement par les parlementaires ainsi que les nombreuses tribunes dans la presse offrent une information intéressante pour rendre compte des évolutions historiques du positionnement français, à défaut de pouvoir accéder à tous les matériaux susceptibles de l'éclairer, aux archives nationales notamment.

I. Des débuts difficiles (1959-1982)

1- Reconnaissance de la Chine et positionnement de la France sur la question du Tibet

A- Premiers liens (1959-1964)

Avant même que le soulèvement antichinois de 1959 ne pousse le Tibet sur le devant de la scène internationale, la France avait manifesté un intérêt de longue date pour la région, comme l'attestaient les nombreuses notes et rapports sur les évolutions politiques dont elle disposait. Bien que difficiles à obtenir, de solides remontées d'information étaient transmises par les services du SDECE¹², de la direction générale des affaires politiques du ministère des Affaires étrangères¹³, ou encore de ses ambassades et ses consulats. Pour autant la France s'avéra très frileuse à soutenir les Tibétains en exil lors de la révolte de 1959, en dépit du soutien dont bénéficiait le dalaï-lama à l'ONU¹⁴. Soutenir de telles revendications n'était pas envisageable en pleine guerre d'Algérie (1954-1962), sans risquer de créer un fâcheux précédent qui pouvait se retourner contre elle, ce que soulignait Armand Bérard, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations Unies dans un télégramme du 19 septembre 1959¹⁵. Afin de ne pas nuire aux intérêts immédiats de la France, le représentant français s'abstint lors du vote de la résolution 1353 votée le 21 octobre 1959¹⁶. Sa déclaration¹⁷ du 20 octobre 1959 indiquait ainsi : « Il semble bien qu'un lien de dépendance, dont il est difficile de définir la nature exacte, ait existé entre ce pays et la Chine » justifiant sa prudence tout en dénonçant « l'usage de méthode de terreur » qui avait ému les opinions publiques internationale et française.

¹² Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage, équivalent de la DGSE actuelle, cf. le rapport sur « La situation au Thibet à la fin de l'année 1957 », 21 février 1958, série 119QO.

¹³ Cf. la note de la direction générale des Affaires politiques Asie-Océanie pour monsieur de Crouy Channel, 7 février 1957 sur les minorités nationales en Chine populaire, série 119QO.

¹⁴ Sur les soutiens à l'ONU du dalaï-lama, cf. par exemple un télégramme du 30 septembre 1959, n°1486-90, série 119QO sur le soutien de la Malaisie et de l'Irlande à la présentation de la question tibétaine aux Nations-Unies où la délégation des États-Unis entendait jouer un rôle moteur en parvenant à faire pencher le Guomindang en faveur de l'inscription du sujet à l'ordre du jour et à « rallier assez facilement une majorité en faveur de l'inscription au Bureau et à l'Assemblée » de l'ONU. Cf. également une note de Stanislas Ostorog sur la Convention Afro-Asiatique sur le Thibet, du 13 avril 1960 et sur l'accusation de colonialisme faite à la Chine par de nombreux pays d'Asie et d'Afrique.

¹⁵ Il s'agit de deux télégrammes d'Armand Bérard, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de mission permanente près les Nations-Unies, du 19 septembre 1959, l'un qui souligne les risques d'un soutien en pleine guerre d'Algérie, et l'autre qui résume parfaitement la position française qui sera soutenue à l'ONU sur la question tibétaine, série 119QO (tous les télégrammes que nous mentionnons sont datés en fonction de la date d'envoi et non de la date d'arrivée).

¹⁶ Les résolutions de l'ONU sont disponibles en bibliographie.

¹⁷ Cf. télégramme d'Armand Bérard du 20 octobre 1959 citant l'intervention prononcée à l'assemblée de l'ONU le 20 octobre.

Malgré cela, la France gaullienne fit d'abord preuve d'une attitude amicale vis-à-vis du Tibet en exil et de son principal représentant, le dalaï-lama, puisque ce dernier entretenait une correspondance courtoise et même amicale avec le chef de l'État français¹⁸. Il convient de rappeler le rôle central tenu par le dalaï-lama tout au long de ces rapprochements et lors des décennies suivantes, fort d'un statut d'autorité spirituelle et temporelle séculaire qui en faisait le chef de file des Tibétains. Ce statut particulier, reconnu par la Chine elle-même, qui lui accorda toujours une place importante dans le règlement de la question tibétaine, justifia les attaques portées contre lui et les accusations sur la nature anti-démocratique et théologique du Tibet en exil. Le 7 septembre 1960, il fit parvenir au président de la République une lettre lui demandant de le soutenir dans les discussions portant sur la question du Tibet à l'ONU et d'approuver les possibles résolutions de l'organisation internationale, ce qui revenait à demander à la France de réévaluer sa position. Même si, officiellement, il ne demandait alors qu'un soutien pour défendre les droits de l'homme au Tibet, le dalaï-lama espérait, à terme, obtenir davantage. Il jouait aussi de l'incertitude pesant sur le statut exact du Tibet afin d'en faire reconnaître l'indépendance par les pays du bloc occidental. Pour ce faire, il espérait profiter du fait que la Chine soit toujours placée au ban des nations depuis la proclamation de la RPC en 1949 et ne soit toujours pas reconnue par de nombreuses nations pour obtenir un large soutien visant à contrecarrer les autorités chinoises. Il souhaitait faire valoir ses droits grâce au soutien de l'ONU et s'appuyait sur la première résolution votée en sa faveur en 1959 pour renforcer sa position. A cet effet, il put considérer la France comme un partenaire potentiel de premier ordre étant donné sa stature internationale, liée à son héritage historique, et son poids dans les instances onusiennes, conféré par son siège au conseil de sécurité.

Le général de Gaulle s'accorda à reconnaître les « méthodes de terreur dont le Thibet est victime » dans une lettre écrite le 15 octobre 1960, alors que le Tibet avait connu de violentes répressions à la suite du soulèvement de 1959. Mais il rappela avant tout à son interlocuteur sa vision du rôle limité que devaient jouer les Nations Unies afin de respecter les prérogatives des États, ce qui expliquait également que le représentant de la France à l'ONU « ait dû s'abstenir au moment du vote » de la résolution 1353 de 1959 dans la mesure où le statut

¹⁸ Des extraits de cette correspondance entre septembre et octobre 1960 sont disponibles, dont les lettres du 7 septembre et du 15 octobre 1960, cf. annexe 1. D'autres lettres furent échangées en 1961 à propos du soutien de la France au Tibet à l'ONU.

exact du Tibet n'était pas clairement déterminé. Ainsi la résolution demandait « que les droits fondamentaux de l'homme et le particularisme culturel et religieux du peuple tibétain soient respectés ». En effet, bien que la Commission internationale des juristes (CIJ)¹⁹ – à laquelle la question des prétentions de la Chine sur le Tibet avait été posée par l'ONU – ait statué en faveur du Tibet, en soulignant que cette question ne relevait pas « de la compétence intérieure de la République populaire de Chine », les pays qui lui étaient favorables à l'ONU avaient adopté une attitude plus frileuse en évoquant uniquement les articles liés au problème du respect des droits de l'homme et non pas celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Par ailleurs, les nationalistes chinois réfugiés à Taïwan s'opposaient eux aussi à la reconnaissance des droits du Tibet et tout soutien aurait eu des répercussions sur les relations avec le Guomindang puisque la République de Chine avait voté contre toutes les résolutions de l'ONU de 1959, 1961 et 1965. Cette position d'ensemble était favorable à la France, qui, en se contentant de s'abstenir lors des votes des résolutions²⁰, prenait garde d'éviter toute répercussion sur le contexte algérien tout en ne s'écartant guère des positions du bloc démocratique de l'ONU. On retrouve également régulièrement exprimée dans la correspondance ou dans les archives françaises la volonté, à l'instar des autres grands pays occidentaux, de ne pas donner l'impression d'interférer dans les affaires asiatiques en soutenant directement les Tibétains. Ainsi, la France, tout comme le Royaume-Uni et les États-Unis attendirent les interventions préalables des pays européens qui n'étaient pas impliqués dans la colonisation, ou des États asiatiques et évitèrent de donner un avis trop tranché à l'ONU, pour ne pas être accusés de colonialisme et d'ingérence alors que leur rôle en Asie et en Afrique influait encore largement sur les politiques et le quotidien des populations locales. La France et l'Angleterre n'étaient du reste, pas du tout convaincues de la solidité juridique des revendications indépendantistes tibétaines et leurs diplomates se concentraient sur la possibilité d'un règlement pacifique de la question par l'intermédiaire de l'Inde. Après avoir reconnu la RPC dès le 1^{er} janvier 1950, New Delhi leur apparaissait alors

¹⁹ Il s'agit d'une organisation alors financée en sous-main par la CIA pour lutter contre les pays communistes pendant la guerre froide. On peut d'ailleurs voir dans l'annexe 1 une note du chef de cabinet du ministère des Affaires étrangères demandant de vérifier la crédibilité de cette organisation et de ses conclusions, que le quai d'Orsay finira par valider. Les Français lui accordent une importance relative dans leur décision finale sur le statut à accorder au Tibet.

²⁰ Cette position était justifiée par les notes produites à l'adresse du cabinet du ministère des Affaires étrangères concernant la position que la France avait intérêt à suivre.

comme un interlocuteur incontournable de la Chine sur ce sujet, dans la mesure où le dalaï-lama et de nombreux Tibétains y avaient trouvé refuge et qu'elle avait ses propres intérêts à faire valoir dans la région. Ce premier espoir d'un règlement de la question à moyen terme fut rapidement balayé par la montée des tensions qui couvaient depuis les années 50 sur la détermination de la frontière du Cachemire qui aboutit à l'intervention militaire d'octobre-novembre 1962.

Les stratégies française et tibétaine demeurèrent contradictoires par la suite, ce que confirmèrent deux autres lettres échangées entre le chef de l'état et le dalaï-lama en dates du 13 octobre et du 1^{er} décembre 1961, dans lesquelles le général de Gaulle se limita à souligner à nouveau son attachement à la population tibétaine, se gardant bien d'apporter un véritable soutien à ses revendications, puisque l'Algérie demeurait toujours un écueil pour la diplomatie française. Le dalaï-lama ignorait que les notes du Quai d'Orsay sur la question tibétaine ne suivaient pas les recommandations de la CIJ et ne considéraient pas que les autorités tibétaines aient disposé d'une véritable indépendance dès 1960²¹. Les accusations de génocide formulées par le dalaï-lama, dont on trouve trace dans les papiers du Ministère des Affaires étrangères, n'infléchirent pas davantage la position de la France qui considérait que ces violences ne relevaient pas de la compétence des États ni de celle de l'ONU.

Dans le même temps, le dalaï-lama nourrit un projet d'accueil d'enfants tibétains en Europe dès 1961²². Dans une note du ministère des Armées du 15 avril 1961, l'amiral Paul Ortoli souligna que la Suisse avait déjà accueilli vingt enfants, le Danemark dix, que le « monde anglo-saxon s'apprêt[ait] à faire un effort sur le plan culturel pour accaparer ces enfants », et que le « dalaï-lama souhait[ait] vivement que la France en reçoive un contingent ». Compagnon de la Libération, Inspecteur Général des Forces Maritimes et Aéronavales depuis 1954, élevé au grade d'amiral en février 1961, Paul Ortoli venait également d'occuper un poste de conseiller d'État. Le commandement qu'il avait exercé sur les Forces maritimes d'Extrême Orient et sa responsabilité de la zone stratégique de l'Océan Indien dans les années 50, et surtout la relation qu'il avait nouée avec le dalaï-lama après la

²¹ « C'est cette indépendance du Tibet qui paraît insuffisamment démontrée », note des services juridiques pour la direction des Nations Unies et organisation internationales sur la question du Tibet et du dalaï lama du 22 novembre 1960.

²² Cf. « Les "enfants" du dalaï-lama, le projet secret entre la France et le Tibet », *La Croix*, 4 août 2020. L'article se consacre à l'histoire de vingt enfants tibétains et leur parcours en France (il fait également appel à des archives privées auxquelles nous n'avons pas eu accès).

fuite de 1959 expliquent son intérêt pour le sujet tibétain. L'amiral recommanda donc qu'« à l'échelle de ce que se doit la France on peut raisonnablement souhaiter voir prendre en charge par notre pays une cinquantaine de ces enfants ». Une note de la Direction Asie-Océanie du 8 mai 1961 approuva cette demande « qu'elle ne peut qu'appuyer très favorablement », car ce projet « outre sa portée sentimentale, [avait] un certain intérêt sur le plan politique ». Finalement le dalaï-lama proposa de n'envoyer que vingt élèves dans un premier temps, au lieu des cinquante qui lui avaient été proposés. Ils furent accueillis le 19 octobre 1962 et furent formés aux frais de l'État français, encadrés par des professeurs français et un formateur tibétain. Néanmoins, l'espoir du dalaï-lama que ces enfants puissent devenir les futurs cadres d'un Tibet indépendant reposait sur un règlement définitif de la situation avec la Chine qu'il lui fallait encore trouver.

B- Le retournement de 1964

Le règlement de la question algérienne par la signature des accords d'Evian le 18 mars 1962 pouvait laisser augurer d'un rapprochement français des thèses tibétaines, en ce sens qu'il octroyait une plus grande marge de manœuvre à de Gaulle sans que l'État ne mette plus en danger ses propres intérêts²³. C'est pourtant l'inverse qui se produisit à la suite de la reconnaissance officielle de la République populaire de Chine par la France le 27 janvier 1964, qui devait avoir des répercussions terribles et immédiates sur les relations franco-tibétaines. En effet, l'engagement inconditionnel de la France à reconnaître la Chine dans ses frontières de l'époque s'opposait catégoriquement à la volonté du dalaï-lama et d'obtenir l'indépendance du Tibet et de défendre cette position en France. Le rapprochement sino-français ne pouvait d'ailleurs se faire qu'au détriment des intérêts tibétains, puisque c'était précisément la situation de paria international dans laquelle était enfermé le gouvernement chinois qui avait permis à la cause tibétaine d'être évoquée aussi librement. L'ouverture des relations diplomatiques emportait alors l'arrêt de tout contact direct avec le Tibet, pour éviter de mettre en péril la relation naissante encore fragile avec la Chine communiste, et plus encore la crédibilité française sur la scène internationale, à un moment où

²³ Dès 1962 de Gaulle fit part de son souhait de se rapprocher de Pékin.

le général de Gaulle cherchait à se démarquer de l'influence des États-Unis²⁴. Les intérêts stratégiques de la France, dictés par la nécessité de maintenir un dialogue avec les pays communistes, et la volonté de proposer une troisième voie entre les deux camps de la Guerre froide, menèrent donc au sacrifice de la cause tibétaine - puisque la soutenir revenait à s'ingérer dans les affaires intérieures de la Chine - qui ne présentait un intérêt que très secondaire au regard des possibilités offertes par un rapprochement franco-chinois²⁵. De Gaulle résumait les obligations de sa position dans une lettre à Chiang Kaï-chek du 15 janvier 1964, alors qu'il s'appropriait à limiter ses liens futurs avec Taïwan également : « la situation qui s'est créée et confirmée en Chine continentale n'a pas répondu aux prévisions que l'on avait pu envisager par le passé. La France ne saurait ignorer plus longtemps un fait qui s'est établi ». D'autres puissances appartenant à l'Occident l'avaient, d'ailleurs précédée dans cette voie depuis des années et le président français avait déjà conscience que la relation franco-chinoise ne serait pas hors du commun, loin du mythe de la relation particulière qu'auraient développée la France et la Chine. « Au surplus, l'évolution qui s'est manifestée au sein du monde communiste la conduit maintenant à prendre une décision, dont nous pensons qu'elle sera, en définitive, conforme à son intérêt véritable et à celui de ses amis »²⁶. Les tensions sino-soviétiques qui continuaient de s'aggraver poussèrent encore davantage à un rapprochement avec Pékin pour souligner l'indépendance française vis-à-vis de l'URSS. La question de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays était primordiale pour comprendre cette rupture, car tant que ce point était resté ouvert à la discussion, le Tibet avait disposé d'une marge de manœuvre contre la Chine, ce qui ne pouvait plus être le cas s'il ne relevait plus que de la seule question des droits de l'homme. Ce faisant, la France fut un des premiers pays à s'éloigner franchement du Tibet dans le groupe des pays occidentaux, expliquant largement l'absence de lien politique des années suivantes.

Ce retournement de situation devait d'ailleurs mettre un terme définitif à la correspondance entre le général de Gaulle et le dalaï-lama. Après que ce dernier ait envoyé

²⁴ Dans le compte-rendu d'André Malraux de son voyage d'août 1965, il mentionne une proposition faite par Zhou Enlai de « la potentialité d'une coopération franco-chinoise pour s'opposer au contrôle des États-Unis sur l'ONU », sans qu'il soit certain que cette proposition ait été sérieuse, cf. K. Liu (2019).

²⁵ Dans son livre, Thierry Robin constate qu'entre 1962 et 1966 les exportations françaises vers la RPC augmentèrent de 113%, cf. T. Robin (2013).

²⁶ Cf. Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets juin 1958 – novembre 1970*, Paris : Robert Laffont, 2010), p. 614

deux nouvelles lettres le 23 juillet et le 22 novembre 1964 relative à la reconnaissance de la Chine par la France il indiquait « qu'elle doit naturellement être dans le meilleur intérêt de votre peuple et de votre pays », ²⁷ tout en espérant « que cela n'affectera d'aucune façon les sentiments du peuple et du gouvernement français vis-à-vis du peuple tibétain » ²⁸. Il faisait également part de sa volonté de présenter à nouveau le cas du Tibet devant l'Assemblée des Nations-Unies et réitérait sa demande de soutien de la France à cette occasion. De Gaulle décida de ne pas répondre à ces lettres. Une note pour le cabinet du ministre des affaires étrangères d'août 1964 souligne d'ailleurs la sèche fin de non-recevoir désormais imposée par le président de la République et ses cabinets à son correspondant ²⁹. Pareille évolution semblait inévitable, tout lien direct avec le Tibet ne pouvant qu'être vu comme un affront par la RPC, a fortiori une correspondance directe avec le dalaï-lama, considéré par les Chinois comme un traître moyenâgeux.

De plus, rien dans la situation internationale, pas plus que l'évolution du statut du Tibet n'encourageait à maintenir une correspondance avec le représentant d'un État non reconnu, dont la question de l'indépendance semblait avoir été tranchée en sa défaveur à l'ONU. La Chine était alors lancée dans la guerre sino-indienne et tout compromis passant par l'Inde pour obtenir un retour à l'accord en dix-sept points de 1951 paraissait désormais impossible. D'ailleurs, les précédentes résolutions n'avaient eu aucun effet. Les instances internationales avaient certes souligné son indépendance de fait pendant quarante ans ³⁰, mais les membres de l'ONU avaient définitivement préféré se contenter d'attaquer la Chine sur la question des droits de l'homme, et non sur celle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui auraient pu amener à une remise en cause de ses frontières. La dernière résolution 2079 proposée et votée le 18 décembre 1965 ne reçut pas l'aval du représentant français, qui s'était abstenu conformément à la nouvelle position française ³¹ et elle s'apparentait presque déjà à un chant du cygne pour la cause tibétaine. Malgré ce choix de mettre sèchement un terme aux relations officielles avec le Tibet en exil, il ne faudrait pas pour autant en conclure que le Tibet

²⁷ *"I fully realise that the recent recognition of the Government of the People's Republic of China by France must be naturally to the best interest of your people and country."*

²⁸ *"I confidently hope this will in no way affect the feelings of the people and government of France (...) towards the Tibetan people."*

²⁹ La note de cabinet ainsi que les deux lettres du dalaï-lama forment l'annexe 3.

³⁰ Ce qu'avait fait la Commission des Juristes.

³¹ Cf. télégramme du 14 décembre 1965 n°4456 sur le maintien de la position française, série 119QO.

disparaissait entièrement des centres d'intérêt de la diplomatie française. Au-delà de l'autorisation donnée en mai 1964 à Gyalo Thondup, le frère aîné du dalaï-lama³², de transiter par la métropole pour se rendre aux États-Unis, il est très probable qu'elle maintint un dialogue avec les représentants tibétains de façon plus discrète³³. Cette séquence se clôturait donc par le refus de soutien officiel à la cause tibétaine, au nom de la stratégie menée pour apparaître comme une puissance internationale, capable de dépasser les oppositions nées de la guerre froide et des concessions induites par le nécessaire rapprochement avec la Chine pour y parvenir.

C- Des circonstances défavorables à la prise en compte des revendications tibétaines ? (1964-1970)

La question du Tibet se marginalisait maintenant que la RPC avait réussi à faire reconnaître et à consolider sa position sur l'échiquier international, tout en éradiquant la majorité des révoltes tibétaines, principalement portées par les Khampas dans l'est du Tibet, à partir de 1958. La France disposait alors d'informations de la part de ses alliés, en particulier des Américains qui possédaient des renseignements précis puisque la CIA soutenait et avait formé une partie des rebelles tibétains, ainsi que de ses propres ambassades qui toutes considéraient que les guérillas n'avaient aucune chance de s'imposer face aux troupes de l'APL³⁴. De plus, l'influence occidentale dans la région était alors quasiment inexistante, faute de véritables alliés dans la zone et de pouvoir y exercer une quelconque pression militaire. Le peu de moyens diplomatiques dont disposaient les Tibétains pour amener la RPC à la table des négociations constituaient un écueil majeur à l'avancée de leur cause. Si le soutien reçu à l'ONU les années précédentes aurait pu constituer un argument de poids, aucune sanction n'avait pourtant été décidée contre la Chine et le soutien des pays africains et asiatiques s'étiola les années suivantes du fait de leur volonté de ne pas trop indisposer Pékin.

³² Cf. télégramme du 14 mai 1964 de l'ambassadeur de New Delhi annonçant que des visas ont bien été remis au frère du dalaï-lama, série 119QO.

³³ Des échanges entre le cabinet présidentiel et les représentants du dalaï-lama que l'on trouvera en annexe, confirmés par d'autres sources quelques années plus tard, nous invite très fortement à soutenir cette hypothèse.

³⁴ Cf. Fiche sur la situation au Tibet de la division renseignement de l'État-major de la Défense Nationale du 21 août 1959, série 119QO, fiche du SDECE sur « La situation au Tibet à la fin de l'année 1957 » du 21 février 1958, série 119QO.

Les partisans du dalaï-lama ne ressortaient pas renforcés de cette confrontation avec les communistes à l'ONU, en particulier après la résolution de 1965. La RPC avait été de facto reconnue dans son droit et disposait dorénavant d'un ascendant qui ne l'inciterait pas de sitôt à discuter avec les Tibétains. Enfin, les dirigeants occidentaux continuaient de soigner la sensibilité de la Chine, en reléguant la question du Tibet au second plan, persuadés de l'inutilité de s'embarrasser ou de créer un incident diplomatique qui ne mènerait à aucune avancée quelconque, si ce n'est le risque de le voir se retourner contre eux sous forme d'accusations d'impérialisme qui pourraient recevoir le soutien de nombreux pays³⁵.

En France les maoïstes et les communistes jouèrent de leur influence pour rejeter les arguments déployés par les Tibétains en exil. Ils accordèrent un crédit important et relayèrent massivement l'opinion de la RPC qui revendiquait, par ses actions, de mettre fin à bon droit au système qu'elle jugeait féodal et particulièrement inégalitaire qui frappait la plupart des classes pauvres tibétaines. En ce sens la représentation de la Chine que se faisait une majorité de la population française, tout particulièrement après la Révolution culturelle chinoise débutée en 1966 puis les événements de mai 1968, contribua très largement à anesthésier tout intérêt pour la question tibétaine. La méconnaissance du sujet et l'influence de la rhétorique du parti communiste chinois qui se présentait en libérateur du Tibet féodal finirent d'achever le peu d'intérêt accordé au Tibet quand l'épopée de Mao³⁶ (1893-1976) - chef incontesté de la RPC depuis son retour au pouvoir à l'occasion de la Révolution culturelle de 1966 - forgée par les étudiants ou les groupes d'inspiration maoïste, assurèrent la promotion d'une Chine idéalisée. Aiguillé par une optique d'explication du monde par la lutte des classes, un tel discours se révélait efficace, alimenté toujours un peu plus par la propagande de la RPC reprise en main par Mao. Cet état général de fascination ne frappait pour autant pas avec la même intensité les groupes communistes ou marxistes-léninistes habituels³⁷, voire n'avait aucun effet puisque des journaux très à gauche s'emparèrent du sujet et dénoncèrent la politique chinoise dans des articles tel que « Le Tibet Occupé » ou « Guerre silencieuse au

³⁵ Ces accusations avaient déjà préoccupé la France les années précédentes.

³⁶ Il fonda la RPC en 1949 et fut son principal dirigeant jusqu'à sa mort, à l'exception d'une période de mise à l'écart entre la fin du Grand Bond en avant et la Révolution culturelle. Son retour au pouvoir grâce à la Révolution culturelle contribua encore davantage à l'aura de son personnage en Occident.

³⁷ De fait le maoïsme ne s'est pas du tout imposé comme allant de soi dans l'extrême gauche, cf. M. Rémy (2017)

Tibet » du *Monde diplomatique*³⁸. A l'inverse, il devait toucher une grande partie du spectre politique de droite comme de gauche qui s'intéressait d'abord au grand personnage Mao et polluaient la vision qu'ils se faisaient de la Chine. Cette vision influença toute une partie de la gauche et de la droite et se retrouve aussi bien dans les écrits de Roland Barthes que d'Alain Peyrefitte. Elle avait d'ailleurs déjà influencé André Malraux et toucha même Richard Nixon. Dans de telles circonstances, la question tibétaine ne pouvait que difficilement être évoquée à nouveau.

Enfin, la situation internationale semblait de plus en plus favorable à un rapprochement occidental avec la Chine après qu'elle eut pris ses distances du bloc soviétique, et plus encore du fait de l'affrontement direct sino-russe dans la deuxième moitié des années 60. Le choix des autorités américaines de se rapprocher de la Chine au début des années soixante-dix sous la présidence de Richard Nixon (1969-1974)³⁹ devait conduire certains pays à leur emboîter le pas, en occultant le regard porté jusque-là sur les violations des droits de l'homme commises par la Chine et donc sur la question tibétaine. L'importance stratégique accordée au développement de ces nouveaux liens passait par une mise en sourdine de tous les sujets susceptibles de refroidir les relations diplomatiques : les questions taïwanaise, tibétaine, et des droits de l'homme en général semblèrent disparaître des préoccupations occidentales. Rattrapée sur sa position originale relative à l'indépendance⁴⁰, la France continuait à éviter de s'opposer frontalement à Pékin, l'amélioration de la situation internationale de la Chine l'incitant peut-être même à ménager encore davantage la susceptibilité des autorités chinoises pour mener à bien l'objectif français initial de se démarquer de ses partenaires occidentaux. La question tibétaine, bien que réglée par la répression violente imposée à la population, semblait définitivement traitée de fait par la RPC et il ne semblait peut-être plus nécessaire de s'y appesantir.

³⁸ Cf. « Le Tibet occupé » Roger Lévy, décembre 1959, « Guerre silencieuse au Tibet », Marcel Bron, août 1960, *Le Monde diplomatique*.

³⁹ Président des États-Unis entre 1969 et 1973, il est à l'origine d'un premier rapprochement américain avec la RPC pendant sa présidence puisqu'il fut le premier président américain à se rendre en Chine en février 1972.

⁴⁰ Comme nous l'avons vu précédemment, la France n'était pas nécessairement favorable à une reconnaissance même sans pressions directes de la Chine.

2- Une résurgence du sujet par l'intérieur

A- La venue des maîtres tibétains, influence des premiers bouddhistes et des associations (1960-1980)

Après la présentation des relations politiques, nous allons porter notre attention sur les moyens qui furent mobilisés par le Tibet en exil pour se développer en tant que force culturelle et religieuse en France. Comme nous l'avons déjà mentionné, la religion bouddhiste tibétaine faisait l'objet des attentions chinoises, pour qui elle incarnait l'ancien régime et les traditions séculaires incompatibles avec les valeurs communistes. De plus elle se fondait assez facilement avec la question de la lutte pour l'indépendance ou des droits de l'homme. On pouvait d'ailleurs lire dans un télégramme du 24 août 1965 de Claude Chayet, premier représentant de la France tout juste nommé en Chine, que « le gouvernement central, ces derniers temps, s'est particulièrement préoccupé de la transformation des structures sociales, tout en éliminant sur les plans politique et religieux les survivances du régime ancien, représenté par le Panchen lama et ses partisans »⁴¹. La question tibétaine devait réapparaître en France au travers de la religion et de l'arrivée du bouddhisme tibétain et de ses représentants dans les années 70. Nous ne nous intéresserons qu'à certaines installations pour en dégager les liens qui pouvaient exister entre l'administration française et ces Tibétains⁴². Il parvint à se développer en France sous la férule de moines bouddhistes tibétains en exil venus s'y installer et commença à fasciner un certain nombre de français. Les demandes de visas et de cartes de séjour commencèrent à augmenter à partir du milieu de la décennie, soutenues par des maires, des mécènes ou des personnalités locales, comme en attestent une demande de visas faite par le député des Alpes de Hautes Provence Marcel Massot⁴³ le 9 mai 1978 et l'installation d'une dizaine de moines bouddhistes venus de Suisse et financés par un mécène britannique en octobre 1976 en Dordogne⁴⁴. Les soutiens des Tibétains, même en France, ne se limitaient pas aux seules aides des Français. Ces arrivées étaient connues aussi bien des

⁴¹ Cf. télégramme du 24 août 1965 de Claude Chayet, nouveau représentant de la France en Chine depuis le renouvellement des liens diplomatiques franco-chinois, sur l'évolution de la situation au Tibet en 1965, série 119QO.

⁴² C. Cécile (2012) propose une étude plus exhaustive.

⁴³ Cf. la demande de visas effectuée par des moines tibétains du 9 mai 1978, série 752INVA.

⁴⁴ Un rapport du préfet à ce sujet confirme que la venue de moines bouddhistes faisait l'objet de vérifications importantes aussi bien par les préfets que par le Ministère de l'Intérieur ou le Ministère des Affaires étrangères pour éviter toute bavure politique. Cf. lettre du 25 novembre 1977 du préfet de Dordogne au ministre de l'Intérieur portant sur l'arrivée de moines tibétains en Dordogne, série 752INVA.

préfectures que de la direction Asie du ministère des affaires étrangères qui avaient approuvé leur installation définitive.

Ces premiers moines devaient former une avant-garde et favoriser l'enracinement de leur religion par une pratique monacale peu prosélyte. La force du ressentiment à l'égard de la Chine et de ses exactions était bien présente au cœur des exilés et des moines tibétains. Elle représentait un facteur majeur de propagation des thèses tibétaines, pour peu que les opinions publiques se saisissent du sujet et s'y intéressent. Les autorités chinoises en avaient d'ailleurs pleinement conscience, ce qui avait justifié la volonté du régime maoïste d'éradiquer définitivement la religion tibétaine ou de la réduire à la portion congrue⁴⁵.

Dans le même temps, certains individus à la recherche d'une spiritualité orientale, travaillaient à renforcer un dialogue Occident-Orient et se concentrèrent sur le développement de liens religieux sous l'influence de leurs maîtres tibétains. Contrairement aux moines de Dordogne qui exerçaient avant tout une activité monacale recluse, l'objectif de ce petit groupe de convertis consistait à assurer le développement de la religion en France. « Les premiers Occidentaux, pionniers de l'implantation du dharma en France sont souvent des mécènes, pourvoyeurs de ressources financières. Pour la plupart, ils sont issus d'un milieu fortuné, tout au moins relativement aisé (comme M. Ricard, O. Nydahl, Denis Esseyrie, R. Spatz, B. Benson, etc.) et ils ont, en plus d'avoir un capital économique important, souvent accès à de nombreuses relations et à différents réseaux pour contribuer à l'établissement du dharma en France et participer à son implantation matérielle »⁴⁶. Chacun d'entre eux favorisait la venue de maîtres tibétains qui partageaient leurs enseignements auprès d'une population d'autant plus intéressée que des individus disposant d'une certaine assise sociale les y invitaient. La deuxième moitié des années 70 jeta ainsi les bases d'un bouddhisme tibétain qui trouva dans les associations et les initiatives de personnalités publiques qui n'étaient pas directement liées aux maîtres tibétains, ses seuls soutiens politiques pendant cette période. Par exemple, Marcel Massot, député des Alpes de Haute-Provence, souhaita faire venir le dalaï-lama pour la commémoration des dix ans de la mort d'Alexandra David-Néel (1868-1969)⁴⁷ et montrer

⁴⁵ Le *panchen lama* avait pourtant essayé de se concilier la bienveillance de Pékin après la fuite du dalaï-lama avant de devoir dénoncer le régime à son tour dès 1960, de là aucun accord avec les bouddhistes tibétains ne semblait plus possible, F. Jagou (2001 : 50-51).

⁴⁶ Cf. C. Campergue (2012), 114

⁴⁷ Il s'agit d'une des premières et des plus célèbres tibétologues françaises, qui avait noué une relation avec le dalaï-lama au

ainsi son soutien à la cause de la défense des droits de l'homme. En ce sens il fit une demande de visa en mai 1976 pour le dalaï-lama. Dans une note du ministère des Affaires étrangères du 13 juillet 1976⁴⁸, les hauts fonctionnaires de la direction Asie-Océanie avaient mis leur veto à cette venue qui pouvait froisser la RPC. Pourtant il est intéressant de noter que la réponse parvenue au cabinet du ministre mentionnait que les circonstances étaient « susceptibles d'évoluer dans les trois prochaines années », ce qui laissait supposer que la direction Asie des Affaires étrangères s'attendait à une reprise des discussions entre le Tibet en l'exil et la Chine. Ce fut peut-être en partie en l'attente d'un tel accord avec le nouveau gouvernement de Deng Xiaoping (1904-1997)⁴⁹, nouveau maître de la République populaire de Chine, qu'entre 1976 et 1978, la France préféra ne pas accorder ces visas, en espérant qu'un accord préalable des Tibétains avec Pékin puisse régler la situation.

B- Le maintien de liens culturels (1975-1982)

Les demandes répétées de petits groupes pro-tibétains, si elles s'avérèrent vaines dans un premier temps, amenèrent l'administration et les services français à s'intéresser à un sujet porté par des citoyens influents. L'État français conserva ainsi un lien culturel direct avec les communautés tibétaines et bouddhistes qui commençaient à prospérer en France. La question de la construction de temples commença à se poser véritablement dans les années soixante-dix avec l'installation définitive des moines. La France accueillit favorablement la demande de fondation d'un temple tibétain Dhagpo en Dordogne comme l'indique une note de la direction Asie du ministère des Affaires étrangères du 15 décembre 1977⁵⁰. A nouveau, on peut voir que les principaux acteurs français concernant le Tibet entre 1964 et 1982 furent les fonctionnaires rattachés à ce service, en l'absence de décision politique nouvelle. L'existence de ces bienfaiteurs français pratiquants ou proches de la religion tibétaine et leurs initiatives privées témoignaient de l'importance grandissante que prenait la question tibétaine dans les paysages

cours de ses nombreux voyages au Tibet et en Inde à partir de 1911. Elle avait été un des partisans les plus importants du soutien au Tibet en France, notamment après la fuite du dalaï-lama en 1959, et aurait souhaité inviter ce dernier en France.

⁴⁸ Cf. note à l'adresse du cabinet du ministère des Affaires étrangères (à l'attention de M. Enfoux) n°97/AS, série 752INVA.

⁴⁹ Nous reviendrons sur le rôle de Deng Xiaoping dans les chapitres suivants.

⁵⁰ Cf. note de la Sous-Direction d'Extrême-Orient adressée au cabinet du ministre du 15 décembre 1977 à propos de la construction du centre tibétain de Dhagpo en Dordogne en 1977, série 752INVA.

cultuel et culturel français, tout en soulignant la frilosité de l'administration à les suivre. Celle-ci dictait en effet « une très grande prudence » dans cette installation que Pékin ne devait pas voir comme un soutien de la France au bouddhisme tibétain ; elle proposait à cet effet des contrôles réguliers pour que ce lieu ne devienne pas un point de rassemblement politique, et même d'assujettir l'obtention du permis de construire à la condition expresse que les moines s'engagent à « respecter cette neutralité politique ». Malgré les injonctions à respecter strictement la liberté de culte sans politiser le débat, le développement de la religion bouddhiste n'en constituait pas moins une source de tension probable avec la Chine. Les communautés religieuses ouvraient désormais l'opinion publique à la question tibétaine qui lui était encore méconnue. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce que nous appelons l'opinion publique, mais nous tenons à souligner que nous désignons par là aussi bien les effets sur la population française dans son ensemble – dont il est impossible de rendre compte avec certitude de l'intérêt pour le sujet tibétain si ce n'est par des biais indirects tels que l'action des associations, l'intérêt pour le bouddhisme tibétain – que de l'intérêt des milieux politiques ou journalistiques pour cette cause. Le lecteur aura donc l'occasion de se rendre compte que cette opinion publique est d'abord mobilisée pour rendre compte d'un intérêt d'un ensemble d'individus très large pour la cause tibétaine. Nous nous intéresserons précisément aux acteurs qui participent en France à la construction de la politique tibétaine : groupes bouddhistes et surtout groupes politiques. Enfin il ne faut pas oublier les limites d'un tel exercice dans la mesure où nous nous basons sur les travaux d'autres chercheurs et que la recherche d'un apport substantiel ou nouveau sur le sujet n'a été l'objet de ce travail

La France avait également convenu avec le dalaï-lama et ses représentants d'accueillir à nouveau des élèves qui seraient formés à l'école française. L'administration qualifiait la première expérience de 1962 de réussite qu'elle souhaitait renouveler, tout comme le dalaï-lama, qui, dans une lettre du 6 février 1975 adressée à Valéry Giscard d'Estaing, président de la République française entre 1974 et 1981, se disait « très enthousiaste que plus d'étudiants aient l'opportunité d'étudier en France »⁵¹. Il s'agissait de maintenir des liens qui

⁵¹ « From our last experience of having twenty young Tibetans in your country, I am very keen that more students have the educational opportunity in France ». Ces échanges constituent un autre exemple des liens particuliers mais toujours conservés entre la présidence de la République et le Tibet, puisque le dalaï-lama pouvait continuer de s'adresser au président français sans recevoir de réponse directe. Cependant, ces informations étaient bien transmises et les accords sur ce genre de sujet étaient très favorablement accueillis. Cf. lettre du dalaï-lama adressée au président de la République du 6 février 1975, série

pourraient servir les intérêts français ou tibétains à long terme ou comme le résume dans une note du 20 mars 1975 Henri Froment Meurice, alors directeur de la section Asie du Sud-Est au Ministère des Affaires étrangères, « il serait regrettable de ne pas faire un geste qui pourrait avoir à long terme certains effets utiles »⁵². Ces formations avaient pour but d'initier les étudiants à la culture française mais surtout de les préparer à devenir des cadres du Tibet en exil, susceptibles de favoriser un rapprochement avec la France, surtout s'ils devaient atteindre des positions influentes au cours de leur carrière, en facilitant de futures communications. La France naviguait ainsi entre son souci de s'épargner toute confrontation avec son partenaire chinois, sans pour autant avoir abandonné tout lien avec le Tibet en exil, avec lequel elle envisageait un rapprochement à long terme. Elle évitait de « donner un caractère gouvernemental à l'aide » qui était accordée, aux yeux de la RPC, par des institutions privées, quoiqu'entièrement décidée et organisée par les ministères.

3- La place du Tibet dans la politique étrangère française de 1964 jusqu'aux années 80

A- La perte de vitesse du mouvement tibétain (1965-1973)

Depuis 1965, le dalaï-lama et ses soutiens avaient perdu de leur élan, et la bulle d'air que la révolte de mars 1959 avait offerte à la cause tibétaine disparaissait définitivement avec l'entrée de la RPC aux Nations Unies, et dans le giron international en tant que représentant légitime de la Chine le 25 octobre 1971. L'ONU qui avait été la principale organisation où avait pu s'exprimer le Tibet durant la décennie précédente se retrouvait désormais complètement muselée à cause du droit de veto et du statut éminent qu'avait récupéré la Chine. Elle avait d'ailleurs suivi une politique habile visant à ne reconnaître aucune des résolutions votées avant son entrée dans l'organisation, rejetant par voie de conséquence toutes celles liées au Tibet. Elle avait également pris conscience qu'elle devait proposer un règlement plus pacifique du conflit, sans jamais dévier de ses objectifs stratégiques. Cette entrée de la Chine à l'ONU fut un rude coup infligé aux prétentions tibétaines. Cet événement mettait un terme définitif à la possibilité d'évoquer la question des frontières tibétaines

752INVA.

⁵² Cf. la note envoyée à la direction des conventions administratives et des affaires consulaires du 25 mars 1975, s'agissant du renouvellement de la prise en charge d'un groupe d'étudiants tibétains par la France, série 752INVA.

puisque la Chine était reconnue dans ses frontières par la communauté internationale et les efforts déployés par la Commission internationale des juristes pour justifier la remise en cause des frontières ne trouveraient plus jamais de soutien direct. Le Tibet perdait de son côté toute opportunité de défendre directement ses vues dans les instances internationales et devenait dépendant du bon vouloir des pays occidentaux de moins en moins enclins à le soutenir au regard de la conjoncture internationale. Toute la stratégie mise en œuvre dans l'espoir d'une indépendance devenait caduque. Désormais le soutien au Tibet se limitait au mieux à une forme de bienveillance vis-à-vis d'une communauté en voie de disparition. Dans une note de synthèse du 18 janvier 1973 le Secrétariat général français de la défense nationale résumait « L'opinion internationale, en tout cas, reste indifférente à la cause tibétaine et les grandes puissances se gardent de soulever ce problème au moment où le poids de la Chine se fait de plus en plus lourd dans les grandes décisions mondiales »⁵³.

Les présidents français n'en recevaient pas moins chaque année les vœux du dalaï-lama, que ce soit Georges Pompidou ou Valéry Giscard d'Estaing et la France faisait régulièrement des remerciements discrets aux représentants du dalaï-lama via son ambassade ou son consulat en Inde⁵⁴. Nécessité absolue pour le dalaï-lama et les Tibétains en exil d'essayer de maintenir un lien avec les grandes puissances qui pourraient les soutenir dans leur lutte, ces contacts illustraient la volonté de la France de conserver ainsi ouvert un canal de discussion sans prendre de risques supplémentaires vis-à-vis du partenaire chinois.

B- La traversée du désert (1973-1982)

La France maintenait une position très favorable à la Chine, surtout si on la compare à celle de ses alliés occidentaux. Elle refusa ainsi une visite au dalaï-lama lors d'un de ses voyages en Europe au cours de l'été 1973. Dans une note du 11 octobre 1973 Henri Froment-Meurice⁵⁵ soulignait l'importance qu'accordaient les responsables communistes

⁵³ Cf. la note de synthèse du document joint « La Chine et le problème tibétain » du Secrétariat général de la défense nationale du 18 janvier 1973, s'agissant de l'indifférence de l'opinion internationale au problème tibétain, série 752INVA.

⁵⁴ Pour deux exemples de vœux du dalaï-lama adressés aux présidents de la République, cf. le télégramme du 23 janvier 1974 adressé à l'ambassade de France de New Delhi et apportant la réponse du président Pompidou aux vœux du dalaï-lama, cf. la note manuscrite pour l'année 1978-1979 et la carte envoyée par le dalaï-lama pour exprimer ses vœux au président Valéry Giscard d'Estaing et sur l'absence de réponse à apporter.

⁵⁵ Il s'agit du directeur de la section Asie du Sud-Est du Ministère des Affaires étrangères. Cf. la note de H. Froment Meurice

chinois à ce qu'il ne soit pas reçu, et le conseiller de l'ambassade de Chine exprimait sa satisfaction quant à l'attitude française : « Le conseiller de l'Ambassade de Chine a demandé au directeur Asie-Océanie si les informations (...) selon lesquelles le Ministre n'avait pas autorisé la venue en France du dalaï-lama étaient exactes. S'il en était ainsi, a dit M. Tien Chih-Tong, les autorités chinoises souhaitent marquer combien était appréciée l'attitude des autorités françaises »⁵⁶. Il existait bien sûr des pressions de la Chine sur la France, mais les représentants chinois semblaient avoir des difficultés à s'expliquer ce comportement français aussi généreux à leur égard, la France n'en retirant aucun avantage en terme de développement de relations économiques et ne semblant pas motivée par des raisons politiques particulières, ce qu'indiquait d'ailleurs le représentant français dans sa note : « il est clair que le gouvernement chinois ne sait pas s'il doit nous attribuer tout le mérite de la non-venue en France du dalaï-lama mais en tout cas il est satisfait ». Et du reste, la France fut le seul pays à ne pas l'accueillir lors de cette tournée en Europe de 1973, pour ne pas mettre à mal ses relations avec la Chine⁵⁷. Le début des réformes entreprises par la Chine pouvait certes expliquer l'intérêt de la France avait à conserver des liens cordiaux avec la RPC mais rien n'indiquait que la France bénéficierait d'un traitement de faveur en retour.

Cette bienveillance diplomatique apparaît davantage comme une sorte de simple continuité ou facilité diplomatique, dans la mesure où la reconnaissance de la Chine par les autres pays du monde dans les années 70 ne justifiait plus de maintenir une relation particulière avec elle pour se démarquer du camp capitaliste, objectif d'ailleurs abandonné lors du départ du général de Gaulle du pouvoir en 1969. Comme le note Kaixuan Liu « sans négliger la signification symbolique de la reconnaissance de 1964 et de la régularité des visites de haut niveau, les relations politiques franco-chinoises ne portent pas de réel fruit » du point de vue politique et international, K. Liu (2019), ce que corrobore T. Robin (2013, pp. 533-549), qui constate que « on doit considérer que la Révolution culturelle, intervenant dans une période de plein essor des relations commerciales franco-chinoises, a brisé leur élan et annihilé en partie l'impact de la décision de 1964 ». Les successeurs immédiats à la

du 11 octobre 1973, n°80/AS sur les implications d'une venue du dalaï-lama et sur la position chinoise vis-à-vis de la France, série 752INVA. Également en annexe 3.

⁵⁶ Cf. *ibid.*

⁵⁷ L'un des seuls pays du bloc occidental en Europe et le deuxième avec les États-Unis.

présidence de la République ne revinrent pas sur ces positions audacieuses qui n'avaient pas pu porter leurs fruits, et qui ne le pourraient pas davantage à l'avenir. Pour autant, la plupart des interlocuteurs de la Chine avaient conservé une indépendance beaucoup plus grande vis-à-vis du Tibet en exil sans sacrifier leurs relations avec Pékin. K. Liu souligne bien que « d'importants contrats d'équipements (engrais chimique, textile synthétique) sont signés entre les deux gouvernements » mais il est probable que ces échanges auraient pu avoir lieu, même si la France avait conservé des liens avec les Tibétains, et ils n'étaient pas si impressionnants au regard de la puissance économique française⁵⁸. Aucun gain significatif du point de vue économique ou politique ne fut obtenu par ce biais, confirmant l'hypothèse que la France maintenait une ligne « gaullienne » sur ce point sans qu'elle ne soit plus justifiée par les circonstances qui avaient motivé de Gaulle, portée par l'inertie du ministère des Affaires étrangères et de la direction Asie-Océanie qui avait toujours conseillé et favorisé une attitude très prudente aux ministres successifs et à leurs cabinets, des années 70 jusqu'au début des années 80. Le Royaume-Uni, qui avait également eu une attitude beaucoup plus prudente dans les années 60, avait pourtant accordé des visas pour la visite du dalaï-lama, et les États-Unis, seul pays à ne pas accueillir le dalaï-lama avec la France, gagnaient beaucoup à se montrer généreux vis-à-vis de Pékin puisque les relations sino-américaines étaient en cours de normalisation dans les années 70. L'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping en 1978⁵⁹, l'élimination de la bande des quatre⁶⁰ et le début des réformes libérales⁶¹ allaient démontrer que la RPC conservait au Tibet des intérêts stratégiques auxquels elle ne renoncerait pas, malgré le changement politique amorcé. Pour reprendre l'analyse qu'en donne Melvyn Goldstein, toutes les questions autres que celles de l'indépendance vis-à-vis du parti pouvaient être discutées⁶², mais la dépendance au parti communiste ne pouvait tout simplement pas être

⁵⁸ Cf. K. LIU (2019), p. 20.

⁵⁹ Deng Xiaoping avait été l'un des principaux dirigeants de la RPC. Favorable à une position plus conciliante contre la ligne « gauchiste » portée par Mao, il avait été évincé du pouvoir une première fois lors de la Révolution culturelle, puis une seconde fois après son rappel par Mao en 1975-1976. Il revint au pouvoir après la mort de Mao, grâce au soutien de la faction réformatrice. La nouvelle position sur le Tibet n'était d'ailleurs pas d'abord portée par Deng mais par un de ses alliés les plus proches, Hu Yaobang.

⁶⁰ La bande des quatre était un groupe de hauts dignitaires la gauche maoïste dure. Particulièrement influente dans le début des années 70 avant d'être arrêtée le 6 octobre 1976, un mois après la mort de Mao, soulignant la volonté de renouvellement politique du PCC.

⁶¹ Il s'agit des réformes économiques libéralisant l'économie chinoise, lancées pour permettre son développement économique et sortir du modèle maoïste.

⁶² « *Despite Deng Xiaoping's comment that all issues other than independence could be discussed, Communist control was, in fact, simply a given.* », Melvyn Goldstein, *The Snow Lion and the Dragon*, University of California Press, 1997, p. 66.

remise en cause. Quelques années d'attente suffirent à confirmer que la fermeté de la Chine sur la question tibétaine n'évoluerait pas fondamentalement, quelles que soient les conditions politiques en RPC, quand bien même le parti communiste acceptait de renouer le dialogue. Il ne s'agissait bien sûr pas de discuter d'une déclaration d'indépendance vis-à-vis de la Chine qui était absolument inenvisageable⁶³, mais d'octroyer un niveau d'autonomie au Tibet restaurant les anciennes formes de gouvernement qui avait précédé la fuite du Tibet et la dénonciation par le dalaï-lama de l'accord en 17 points du 26 mars 1959. Si la Chine n'était plus prête à accepter un accord aussi généreux que celui qui avait été proposé en 1951, des concessions favorables aux particularités tibétaines pouvaient s'envisager, pourvu que le dalaï-lama accepte de revenir en Chine. La RPC pouvait renoncer à la révolution culturelle qu'elle avait imposée à grand renfort de violences dans la région, mais la nouvelle marche du pays vers le développement telle que l'imaginait le parti ne devait pas être remise en question, et constituait une priorité absolue que les représentants du Tibet devaient accepter d'intégrer. Les diplomates français purent rendre compte de ce changement comme le montre le rapport rédigé par le chargé d'affaires à l'ambassade de France, Claude Martin, lors d'un voyage de deux jours à Lhassa entre le 6 et le 9 août 1979 dans lequel il relate les dénonciations faites par les Chinois eux-mêmes de la lutte contre le « vent de gauche » et de la nécessité du développement de la « libéralisation » par le comité révolutionnaire de Lhassa qui devait être supprimé quelques jours plus tard. Ce rapport est très utile dans la mesure où il nous permet de rendre compte de la compréhension que les diplomates français possédaient de la nouvelle stratégie chinoise mais aussi de la manière dont s'imposait le pouvoir communiste sur place, des moyens utilisés pour favoriser l'arrivée de colons chinois dans ces espaces et des préjugés des Chinois à l'encontre d'un peuple tibétain souvent présenté comme obscurantiste⁶⁴. En 1979, profitant des évolutions de l'équipe dirigeante de Pékin, le ministère des Affaires étrangères français, dans une note du 22 mai, donnait un avis favorable à un voyage du dalaï-lama en France l'été de la même année, devenu « politiquement acceptable » « compte tenu du changement d'attitude des autorités de Pékin » pourvu qu'il ne soit que de courte

⁶³ « Deng Xiaoping conveyed to the Dalai Lama's elder brother, Gyalo Thondup, december 3, 1978. He stated the basic question is whether Tibet is part of China or not. (...). So long as it is not accepted (...) there is nothing else to talk about », Dawa Norbu, 1991, p.352.de

⁶⁴ Cf. le rapport de visite au Tibet en 1979 par le chargé d'affaires Claude Martin, série 752INVA.

durée⁶⁵. Il restait néanmoins très attentif à ce que ce séjour de seulement 48 heures ne donnât pas lieu à des déclarations politiques et à ce qu'il conservât un caractère purement privé qui ne mettrait pas en danger les relations franco-chinoises. Tout en conservant un caractère discrétionnaire, cette visite était symptomatique d'un relâchement contrôlé puisque la note proposait « la mise en place d'un accueil à l'aéroport – salon d'honneur, accueil par un représentant des autorités portuaires ou publiques – à l'instar de ce qui est fait pour les personnalités religieuses influentes (...), geste qui ne pourrait qu'être apprécié du dalaï-lama, en nous donnant par la même occasion le moyen de tenir cette personnalité à l'écart de toute manifestation de curiosité publique », et en particulier « des journalistes ». L'évolution des relations sino-tibétaines amorçait un changement de cap qu'il ne tenait qu'aux autorités politiques françaises de suivre dans le cadre de leurs propres relations avec les représentants tibétains.

⁶⁵ Cf. la note de la Sous-Direction d'Extrême Orient pour le cabinet du ministre du 22 mai 1979 relative à la possibilité d'une escale du dalaï-lama en France à l'occasion d'un voyage en Europe pendant l'été 1979, série 752INVA.

II. Le rapprochement (1982-2000)

1- Atermoiements politiques

A- Dégel sino-tibétain et première visite officielle du dalaï-lama en France (1982-1986)

L'arrivée de la nouvelle équipe dirigeante chinoise mena à plusieurs tentatives de rapprochement sino-tibétain à partir de 1981-1982, confirmant alors le dessein de la Chine de parvenir à un compromis qui lèverait les oppositions à la légitimité du PCC sur le territoire tibétain. Dans cette optique, la RPC y autorisa la venue de plusieurs missions d'enquête de représentants du dalaï-lama. Elle attendait d'elles qu'elles témoignent des avancées économiques et politiques insufflées par Pékin, ce qui favoriserait la reconnaissance des efforts consentis par la Chine dans l'amélioration des conditions de vie au Tibet d'une part, et l'acceptation croissante de sa présence et de son rôle dans la région⁶⁶ d'autre part. La première mission d'août 1979 la fit pourtant déchanter puisque le rapport publié dénonçait la pauvreté extrême, les destructions et dégradations des lieux de culte, ainsi que l'état déplorable de la culture tibétaine, sans compter les violences régulièrement infligées à la population. Lobsang Samtem, un des frères aînés du dalaï-lama, exposa ainsi les premières impressions des envoyés : « Nous avons vu des choses incroyables et révoltantes. Je suis désespéré. Notre civilisation est anéantie. (...) Ils ont détruit ce qui existait sans rien nous donner à la place »⁶⁷.

Les missions suivantes de mai et juillet 1980 allèrent dans le même sens, dénonçant les conditions de vie au Tibet. De même, elles critiquaient l'impossibilité de visiter le Tibet sans sortir des routes et des zones imposées et contrôlées par Pékin. De plus, elles accusaient les autorités chinoises de surveillance permanente, interdisant alors tout échange spontané et réel avec les populations. Une dernière mission tibétaine fut dirigée en 1985 et releva de manière encore plus virulente les insuffisances de la politique chinoise. Peu de temps auparavant, Hu Yaobang⁶⁸, avait lui-même mené une tournée d'inspection au Tibet en mai 1980, ce qui

⁶⁶ Cf. Goldstein M. (1997 : 61)

⁶⁷ Cf. M. Goodman (1993 : 300)

⁶⁸ Membre du Bureau politique chinois – instance de décision politique suprême – Hu était l'un des principaux alliés de Deng Xiaoping à cette époque. Il bénéficiait donc de l'accord d'une partie des hommes les plus influents de la Chine dans ses actions et sa politique à l'égard du Tibet. D'autant qu'il fut nommé Secrétaire général du Parti quelques mois plus tard en

l'amena à faire une autocritique sévère de la politique menée par la RPC. S'il réaffirma à cette occasion que le droit à l'autonomie ne pouvait trouver d'application dans le domaine politique, cela laissait supposer une marge de discussion dans le domaine culturel et économique, sans toutefois dévier de la position centrale impulsée par Deng Xiaoping⁶⁹. Le 28 juillet 1981, Hu, désormais secrétaire général du Parti, proposa un plan en cinq points devant servir de base à des négociations dont l'objet était de rétablir le statut reconnu au dalaï-lama lors de l'accord en dix-sept points. Ce dernier dénonça le plan chinois comme une tentative de réduire la question tibétaine à sa seule personne. Des délégations sino-tibétaines se rencontrèrent d'abord en avril 1982, puis en octobre 1984, pour négocier le statut et l'avenir du Tibet, sans parvenir à un accord. Les discussions achoppèrent sur plusieurs points : en premier lieu, la transformation du Tibet en zone de paix, c'est-à-dire en zone démilitarisée ; en second lieu, l'augmentation du nombre de visites autorisées pour les Tibétains en exil afin de faire avancer les négociations ; enfin et surtout, la réunification d'une grande région autonome tibétaine incluant le Kham, l'Amdo et l'U-Tsang. Il s'agit des trois régions historiques qui composent le Tibet historique et dans lesquelles se retrouvent les populations tibétaines, à l'image du dalaï-lama né dans l'Amdo ; la Chine avait circonscrit la région autonome du Tibet à la portion congrue du seul U-Tsang, lui assurant la mainmise sur les deux autres régions. La Chine était prête à reconnaître certains droits culturels particuliers et une forme d'autonomie à la région, pourvu que le dalaï-lama et les exilés tibétains reviennent en Chine et qu'ils cessent d'internationaliser la question du Tibet. Si Hu Yaobang avait accepté le principe de réévaluer la formation d'une plus grande région autonome en 1981, toute demande de reconnaissance de droits politiques particuliers ou de création d'une région politique incluant l'ensemble des populations tibétaines fut rejetée. Finalement la proposition chinoise conciliante semblait limitée, la RPC ayant surtout tenté de négocier le statut du dalaï-lama, sans proposer d'autres avancées significatives. Dawa Norbu (1991, p.360) souligne également que deux autres facteurs avaient pu justifier l'attitude chinoise : « Soulager ou neutraliser la pression internationale sur la Chine sur la question du dialogue sino-tibétain et gagner du temps en

septembre 1980.

⁶⁹ La particularité de Hu vis-à-vis de ses collègues et de Deng Xiaoping reposait sur sa plus grande ouverture sur la question démocratique, clef d'un rapprochement conséquent avec les Tibétains en l'exil.

attendant par exemple la mort du dalaï-lama actuel »⁷⁰, même si on pourrait objecter que ce dernier point ne faisait pas encore partie intégrante de la stratégie chinoise dans la mesure où Tenzin Gyatso⁷¹ n'avait pas encore cinquante ans.

Ces premiers pourparlers avaient tous conduit à des échecs mais ce nouveau climat facilita vraisemblablement la première visite privée du dalaï-lama en France, qui se tint du 5 au 15 octobre 1982. Sensible à l'inflexion chinoise, François Mitterrand et le Quai d'Orsay donnèrent leur aval à ce déplacement, marquant une rupture avec la politique de l'État français, systématiquement opposé à ce qu'un tel séjour puisse être organisé jusque-là. Le maire de Paris nouvellement élu, Jacques Chirac⁷², profita de l'occasion pour accueillir le dalaï-lama lors d'une réception à l'Hôtel de ville où ils purent s'entretenir en privé le 6 octobre. Cet échange fut suivi de déclarations vagues à la presse à propos de l'importance des liens culturels, du goût et de l'intérêt des Français pour la culture tibétaine mise à mal. Les visées de Jacques Chirac étaient essentiellement personnelles : renforcer sa stature politique en montrant, dans un entretien au caractère international conféré par la stature du dalaï-lama, à la fois son attachement à la cause des droits de l'homme - s'emparant ainsi d'un sujet avec un potentiel médiatique important sur lequel il pourrait capitaliser plus tard – et se distinguer du gouvernement en place qui ne le rencontrerait pas⁷³. Alors que cette visite fut l'occasion pour un futur candidat à la présidence de la République de faire un coup d'éclat, le dalaï-lama tira également profit de ce premier voyage en France pour se rapprocher des journalistes français, et par la même occasion de l'opinion publique française, tout en rencontrant les représentants locaux du bouddhisme tibétain⁷⁴ et en dispensant des enseignements religieux. Il affirma son souhait d'aboutir à une relation pacifiée avec la Chine, se servant ainsi de la tribune qui lui était offerte pour montrer ses bonnes dispositions vis-à-vis de Pékin.

⁷⁰ « To soften or neutralise international pressure on China with regards to Sino-Tibetan dialogue and to buy time until such time as the present Dalai Lama's death ».

⁷¹ Il s'agit de l'actuel dalaï-lama, Tenzin Gyatso.

⁷² Jacques Chirac, alors président du Rassemblement pour la République (RPR), le plus important parti de droite, se présenta comme le principal opposant à François Mitterrand lors des élections législative et présidentielle qui suivirent.

⁷³ Le discours prononcé par Chirac le 6 octobre et la réponse du dalaï-lama peuvent être retrouvés dans les archives de l'INA.

⁷⁴ L'importance de la médiatisation de ce débat apparaissait déjà dans les notes précédentes de la direction Asie.

B- La première politique mitterrandienne de rapprochement avec la Chine et ses conséquences (1981-1989)

Si l'attention accordée au Tibet allait croissante dans les milieux politiques et dans l'opinion publique, pour autant, le président en exercice, François Mitterrand, et ses alliés politiques n'étaient guère favorables à afficher leur soutien au Tibet. La visite du dalaï-lama en 1982 constituait certes une première, mais elle n'aurait peut-être jamais eu lieu si la France n'était pas alors brouillée avec Pékin⁷⁵ sur la question du Cambodge⁷⁶ et qu'en l'attente de sa résolution, le gouvernement français n'avait pas de raison de ménager la RPC. La nouvelle ligne définie en 1983 rendit incompatible aux yeux du gouvernement français tout engagement en faveur du Tibet, et les visites du principal représentant tibétain ne reprirent pas avant 1986. En effet, le président de la République s'était rendu en Chine en mai 1983 et avait pu assurer les principaux dignitaires chinois – il avait rencontré le président Deng Xiaoping, le secrétaire général du parti Hu Yaobang et le premier ministre Zhao Ziyang – de sa volonté de construire une nouvelle relation, plus solide, avec Pékin, qu'une allocution du 5 mai 1983 résumait parfaitement : « Vous savez que la France est prête à mettre en œuvre une coopération effective dans tous les domaines »⁷⁷. Par ailleurs, il avait annoncé le règlement des quelques différends relatifs au Cambodge et au Vietnam malgré des points de vue divergents, tout en laissant entrevoir qu'il ne s'impliquerait pas dans la question tibétaine, en indiquant que « La France, comme la Chine, soutient partout dans le monde, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans le respect de la souveraineté nationale ». Ainsi le choix du président de resserrer les relations avec la Chine justifia-t-il l'inaction vis-à-vis du Tibet, d'autant plus que des accords commerciaux étaient en cours de négociation. Les conventions se multiplièrent effectivement dans tous les domaines, touchant aussi bien à l'investissement et à la fiscalité (accords de mai 1984) qu'à la finance (protocole financier franco-chinois de 1987), et « montrent que les collaborations économiques entre les deux pays portent sur tous

⁷⁵ Cette thèse semble convaincante dans la mesure où les liens avec le Tibet en exil ne se renouvelleraient qu'avec l'arrivée au pouvoir de la droite en 1986.

⁷⁶ Le Vietnam envahit le Cambodge en 1979, la Chine répliqua en envahissant le nord du Vietnam, puis la France dénonça l'intervention chinoise ce qui conduisit à une brouille.

⁷⁷ Allocution de M. François Mitterrand, président de la République, à l'issue du dîner offert en l'honneur de M. Zhao Ziyang, premier ministre de la République populaire de Chine, à la résidence de France, Pékin, jeudi 5 mai 1983.

les secteurs » (Qibin Hou, 2014, p.222). De fait le volume des échanges explosa et passa de 6541 millions de francs en 1984 à près de 21000 millions en 1989, soit un triplement en cinq ans. Autant de raisons pour la France de limiter son appui au Tibet en exil ou du moins de le mettre sous cloche durant cette phase de rapprochement avec la Chine⁷⁸, sans oublier l'importance accordée par le gouvernement Mitterrand au respect du droit international et de la position initiée par la politique gaullienne s'agissant du Tibet. Même lorsque la France, dirigée par les socialistes, entrera dans une phase d'opposition vive vis-à-vis de la Chine après 1989, François Mitterrand ne se rapprochera pas tant personnellement du gouvernement tibétain contrairement à certains membres de son gouvernement, nous y reviendrons.

Peu après la nomination de Jacques Chirac comme premier ministre le 20 mars 1986⁷⁹, une nouvelle ère favorable à un rapprochement avec le Tibet en exil semblait s'ébaucher, le nouveau chef du gouvernement souhaitant imposer une nouvelle approche afin de souligner la différence qui existait encore entre les deux futurs rivaux à la prochaine élection présidentielle. La cohabitation de 1986-1988⁸⁰ aurait donc dû laisser entrevoir des différences entre la posture de Jacques Chirac et celle de François Mitterrand ; le nouveau premier ministre français profitant de ses nouvelles fonctions pour rencontrer le dalaï-lama le 27 mai 1986. Pour autant le président de la République parvint à maintenir des relations privilégiées avec Pékin et Jacques Chirac s'accorda certainement avec lui sur la nécessité de promouvoir une politique de développement de liens commerciaux avec la Chine. Le chef du gouvernement ne mentionna pas davantage la question tibétaine avec ses interlocuteurs chinois que son prédécesseur, alors même que la RPC mettait un terme à la venue régulière, commencée en 1979, de délégations du dalaï-lama au Tibet (D. Norbu, 1991, p.364)⁸¹. Il reste difficile d'établir les variations qui purent exister entre les deux premiers personnages de l'État français et les motifs exacts qui poussèrent Jacques Chirac à se conformer au rapprochement chinois. Il s'agit certainement de raisons économiques ou politiques proches de celles du président de la République. En outre Jacques Chirac estima peut-être dès cette époque qu'un

⁷⁸ En l'absence d'archives explicites sur ces points, nous ne manquons pas de souligner que d'autres raisons purent pousser la France à agir ainsi, mais la forte corrélation entre l'explosion économique et l'absence totale de mention du Tibet après une période d'ouverture timide étaye notre propos.

⁷⁹ Les résultats des élections législatives de mars 1986 donnèrent une majorité à la droite, imposant à François Mitterrand la nomination de Jacques Chirac comme premier ministre qui amorça la première période de cohabitation.

⁸⁰ La cohabitation désigne une période de partage des pouvoirs entre le président qui appartient à un bord politique et son gouvernement et l'Assemblée nationale sont contrôlés par un parti rival, l'action de l'exécutif en sort affaiblie.

⁸¹ Elle serait d'ailleurs liée, selon Norbu, à une perte d'influence de Hu Yaobang qui fut en effet écarté du pouvoir en 1987.

affrontement direct avec la Chine était inutile mais que rencontrer des figures politiques dérangeant Pékin pouvait lui être favorable. Il est également possible qu'il ait adopté une approche plus souple vis-à-vis de la Chine sous l'influence des hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay, quelques mois après avoir été nommé Premier ministre. S'il apparaissait bien plus favorable aux Tibétains et souhaitait en faire un véritable sujet politique, il semblait avoir pris conscience des intérêts de la *realpolitik* tout en subissant l'influence significative que François Mitterrand conservait en matière d'affaires étrangères. Il se révèle tout aussi difficile d'expliquer pourquoi les deux années 1986 et 1987, qui marquèrent le retour au pouvoir de la droite, furent les seules qui connurent une légère régression puis une stagnation des échanges économiques, à moins d'y voir une sanction chinoise d'une attitude jugée plus hostile ou d'une méfiance contre le nouveau gouvernement et son éventuelle position plus favorable à l'égard du Tibet. D'autant que ces échanges reprirent immédiatement⁸², et même à une vitesse accélérée en 1988, année de la réélection de François Mitterrand et du retour d'une majorité de gauche, dominée par le parti socialiste. Cela n'avait dans tous les cas pas empêché le président de la République de Chine et secrétaire général du PCC, Hu Yaobang, de se rendre en France en juin 1986, lors d'une tournée en Europe, et d'être reçu par le président et le premier ministre.

C- Les nouvelles propositions politiques du dalaï-lama à la Chine (1987-1989)

Cette relative inaction de la France se couplait à une volonté plus affirmée des Tibétains d'internationaliser le sujet. Si les premières négociations de 1982 et 1984 s'étaient déroulées entre Pékin et Dharamsala hors la présence d'autres États, la nouvelle stratégie tibétaine visait désormais à y impliquer d'autres puissances, d'abord américaine puis européennes, dans l'espoir d'obtenir un soutien significatif dans les discussions et peut-être d'en ressortir dans une position de force⁸³. Le 21 septembre 1987 le dalaï-lama formula le projet d'un Plan de paix en cinq points dans une déclaration à la Commission des droits de l'homme du Congrès

⁸² Il est possible que ce ralentissement soit lié à des motifs économiques et non politiques.

⁸³ Cette stratégie fut peut-être décidée après l'affaiblissement de la position du Tibet en exil due à la réconciliation sino-soviétique de 1986, « *with the normalization of Sino-Soviet relations in 1986, the Chinese state and party functionaries felt that the greatest external threat behind the Dalai Lama in exile was dropped* » cf. Norbu D (1991, p.365).

des États-Unis. Cette première tentative officielle de négociation n'eut pas les effets escomptés. En effet, elle comportait des concessions importantes dans ses quatre premiers points : démilitarisation du Tibet (« transformation en zone de paix »), abandon des transferts de population dans la grande région du Tibet (c'est-à-dire au Kham et en Amdo) qui dépassait la région autonome du Tibet créée par les autorités chinoises et empiétait donc sur d'autres territoires que la Chine ne reconnaissait pas comme appartenant à une minorité ethnique, respect des droits fondamentaux et des libertés démocratiques du peuple tibétain, protection de l'environnement et cessation des essais nucléaires. Conditions jugées indispensables et préalables à l'ouverture des discussions aux yeux du dalaï-lama, elles constituaient à l'inverse une raison suffisante pour la Chine de considérer comme absolument inacceptables l'ensemble de ces propositions. La position chinoise sortit renforcée de la critique du plan immédiatement formulée par le département d'État des États-Unis⁸⁴, en particulier du cinquième point mentionnant l'« engagement de négociations sérieuses à propos du futur du Tibet et des relations entre les peuples tibétain et chinois » qui laissait clairement sous-entendre que le dalaï-lama aspirait encore à l'indépendance et ne donnait aucune garantie précise sur les objectifs tibétains aux Chinois. Cette proposition ne fit qu'attiser l'ire de Pékin qui radicalisa sa position vis-à-vis du Tibet. Elle donna lieu à de violentes campagnes de la presse chinoise contre le dalaï-lama⁸⁵, ravie que les États-Unis aient rappelé que leur respect du droit international leur interdisait tout soutien à une indépendance tibétaine. Les velléités d'indépendance ne rencontrèrent aucun soutien et purent même affaiblir la position du Tibet en exil qui se voyait dénoncé par ce qu'il considérait comme son principal allié, a fortiori après avoir obtenu un soutien conséquent d'une majorité importante de la Commission des droits de l'homme du Parlement américain.

C'est pourquoi le 15 juin 1988, le dalaï-lama fit une nouvelle proposition à Strasbourg devant le Parlement européen. Mais elle fut rejetée elle aussi par le gouvernement chinois, principalement à cause de la demande réitérée de création d'une grande région tibétaine qui dépasserait largement les limites de la région autonome créée par la RPC. Elles incluaient toujours l'U-Tsang, le Kham et l'Amdo qui dépassent largement les frontières de la région

⁸⁴ Les États-Unis ont toujours été d'avis que le Tibet est une région soumise à la souveraineté de Pékin, et celle-ci ne saurait être remise en question, les présidents américains ont régulièrement réaffirmé cet état de fait, cf. Goldstein (1989, p. 306).

⁸⁵ Cf. Norbu (1991, p.354).

autonome du Tibet créée par la Chine et recouvrent toutes les zones de présence de Tibétains. Mais la RPC ne reconnut jamais cette situation car elle ne souhaitait pas leur accorder de droits ou une quelconque d'autonomie. Cette fois-ci pourtant, le dalaï-lama avait proposé un plan beaucoup plus précis qui ne revendiquait plus l'indépendance tibétaine mais une gestion des affaires intérieures du Tibet par les Tibétains, ce qui constituait déjà un recul significatif par rapport à ses précédentes positions et qu'il considérait comme un signe évident de bonne volonté. Cette initiative devait par ailleurs mettre à mal la popularité du chef de file tibétain au sein même du Tibet en exil, dont une frange importante souhaitait encore lutter pour l'indépendance, et laissait place à des oppositions internes sur la politique à suivre. La situation internationale de 1988 apparaissait moins favorable et le dalaï-lama espérait certainement relancer le dialogue sino-tibétain, en pleine perte de vitesse. Le refus du gouvernement chinois s'expliquait surtout par la volonté affichée du dalaï-lama de défendre des droits à la démocratie que la RPC ne pouvait accorder aux Tibétains alors même qu'elle les refusait aux Chinois.

Dans le même temps, en 1987, le Tibet était rentré dans une nouvelle phase de résistance à la puissance chinoise, qu'il n'avait plus connue depuis la liquidation du legs de la Révolution culturelle dix ans plus tôt. L'exécution de deux Tibétains devant 14 000 personnes le 23 septembre 1987, tenues de se déplacer pour y assister et pour servir de punition collective – sans doute pour donner le ton de la réponse chinoise aux propositions du dalaï-lama – enflamma certainement une population tibétaine déjà sous tension. Marquées tant par la proposition en cinq points établie par le dalaï-lama que par son rejet sans nuance par la Chine, ainsi que par des incidents avec les autorités chinoises qui avaient voulu punir la population, en représailles de la proposition en cinq points, des foules de quelques centaines ou milliers de personnes affrontèrent la police régulièrement avec plus ou moins d'intensité, à partir de septembre et pendant les mois qui suivirent. En décembre 1988, et plus particulièrement à l'occasion d'une manifestation d'étudiants le 10 décembre, des violences commises par des paramilitaires chinois provoquèrent la mort de plusieurs Tibétains⁸⁶. Pour autant ni la France, ni d'ailleurs aucun pays européen ne réagirent avant mars 1989 pour condamner ces violences perpétrées au Tibet. Il resterait à définir le niveau de connaissance dont les autorités françaises

⁸⁶ Cf. Donnet, P. (1990), pp. 192-195.

disposaient sur la situation au Tibet pour déterminer si elles avaient délibérément passées sous silence ces faits malgré des rapports de la direction Asie portant sur la question⁸⁷, ou quelle fut la stratégie française face à ces nouvelles crises au Tibet. Dans ces circonstances de tension accrue depuis deux années débuta une période de répression et de durcissement du régime chinois en 1989.

2- Le Tibet sur le devant de la scène

A- Le retournement de 1989 (1989-1993)

Dès janvier 1989, Pékin durcit encore sa position vis-à-vis du Tibet et mit un terme à sa politique d'ouverture et de dialogue initiée en 1978, en annulant des négociations prévues à Genève avec les représentants du Tibet en exil. Entre le 5 et le 7 mars les événements s'accéléraient au Tibet et des affrontements de plus en plus violents eurent lieu à Lhassa avec des blessés de chaque côté, engendrant une répression féroce par les forces de l'ordre chinoises⁸⁸. Le 8 mars le gouvernement de la région autonome du Tibet décréta la loi martiale.

Les événements du 4 et 5 juin 1989 sur la place Tiananmen conduisirent la Chine à renforcer le maintien de l'ordre à travers tout le pays, jusqu'au Tibet. La révolte étudiante, rapidement transformée en grande mouvement populaire et démocratique, s'était développée dans les grandes villes chinoises et les manifestants demandaient au gouvernement de procéder à la cinquième modernisation⁸⁹, c'est-à-dire à la mise en place d'une démocratie chinoise. Le Bureau politique vit s'opposer en son sein des opinions divergentes sur la gestion de la crise, entre soutiens aux demandes étudiantes et partisans d'une démonstration de force féroce pour maintenir le régime. Ces hésitations touchaient également l'armée qui hésitait à intervenir. Ce fut finalement l'option du maintien de l'ordre qui l'emporta, sous l'autorité de Deng Xiaoping. En parallèle, depuis avril 1989, le Tibet était de nouveau en proie à des

⁸⁷ Peut-être pourrait-on trouver ces documents dans les archives du MAE, auxquelles nous n'avons pas eu accès. Cela est d'autant plus probable que le ministère avait déjà produit de nombreuses notes très informées à l'occasion de situations similaires les années précédentes.

⁸⁸ Le nombre de morts et de blessés ne peut qu'être estimé mais il y eut sûrement plusieurs centaines de blessés, des dizaines d'exécutions et plusieurs centaines d'arrestations.

⁸⁹ Il s'agissait d'une référence aux quatre modernisations dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, des sciences et technologies et de la défense nationale lancées par Deng Xiaoping en 1978 lors de son retour au pouvoir. La cinquième modernisation revendiquée par une partie de la population exigeait une ouverture démocratique.

émeutes et le PCC y imposa la loi martiale qu'il avait décrétée quelques mois plus tôt jusqu'en avril 1990.

La dureté de la répression du mouvement démocratique de Tiananmen, alors qu'une partie de l'opinion publique internationale invitait le régime à ne pas répondre violemment aux manifestations, aboutit à mettre Pékin temporairement en marge des relations internationales, puisqu'aussi bien l'Europe que les États-Unis décidèrent de mettre en place de lourdes sanctions commerciales. Dès le 6 juin le premier ministre français Michel Rocard gela tout rapport avec la Chine. Ces événements, largement relayés par les médias, influèrent aussi sur la vision française de la cause des défenseurs des droits de l'homme en Chine, favorisant une approche bienveillante à l'égard du Tibet. Le retournement autoritaire de la vieille garde communiste offrit aux Tibétains l'opportunité d'être associés aux combattants pour la démocratie et pour la liberté dans l'opinion publique internationale et française.

Les tensions nées entre la France et la Chine ne devaient pas retomber immédiatement, et bien que Michel Rocard ait reconnu dès le 3 mars 1990 l'inefficacité des sanctions prises, qui furent d'ailleurs progressivement abandonnées, les relations franco-chinoises continuèrent de s'envenimer au point d'aboutir à la suspension de plusieurs projets commerciaux et à la fermeture du Consulat français de Canton en décembre 1992.

En effet si le renouvellement de contrats en 1990 avait laissé entrevoir une reprise progressive d'une collaboration normale, la France entrait désormais dans une période d'affrontement assumé avec Pékin, illustrée par la vente de frégates, puis par celle d'avions de chasse à Taïwan. Le gouvernement chinois dénonça énergiquement la vente de soixante Mirage 2000 actée le 18 novembre 1992, qu'il considérait comme une violation de ses affaires intérieures. La Chine demanda à la France que les échanges commerciaux avec Taïwan restent dans un cadre non militaire et conservent un cadre purement commercial. Le gouvernement socialiste français n'en abandonna pas moins sa stratégie de développement des relations avec la RPC mise en place pour encourager le développement économique français et conformément aux vues défendues par François Mitterrand depuis 1990, adopta une attitude moins conciliante sur les questions des droits de l'homme.

D'autant que le prix Nobel de la paix décerné le 5 octobre 1989 au dalaï-lama en avait fait un personnage politique mondialement reconnu et un homme public auréolé d'un nouveau

statut⁹⁰, auquel tant les politiciens que l'opinion publique s'intéressèrent davantage, de même qu'à la cause qu'il défendait. Cette reconnaissance se présentait à la fois comme un message de paix et comme une récompense pour le dalaï-lama. Il incarnait la question tibétaine, qui au même titre que Tiananmen, symbolisait dans l'opinion publique internationale la résistance aux violences et à la répression chinoise qui n'avaient cessé d'augmenter dans les dernières années, et représentait ainsi une opposition durable au régime de Pékin. Cette récompense marqua l'apogée de la stratégie d'internationalisation de la question tibétaine par le Tibet en exil, qui avait échouée vingt-cinq ans plus tôt, et qui eut donc des conséquences dès 1990 en France. Du fait du retournement français, l'opportunité d'un rapprochement avec l'un des ennemis désignés de Pékin présentait un nouvel intérêt pour la France. Le contexte international incitait à continuer en ce sens, les institutions internationales s'étant saisies de l'affaire tibétaine et en 1991, une sous-commission de l'ONU sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités proposa même une résolution sur « La situation du Tibet ». Quelques années plus tard la Conférence internationale des juristes (CIJ), qui ne s'était plus inquiétée de la question tibétaine depuis les années 60⁹¹ s'y attaqua à nouveau en janvier 1997 et produisit un nouveau rapport dénonçant les agissements de la Chine. Cependant toutes ces accusations n'avaient plus le même effet maintenant que la RPC était solidement installée dans les instances internationales.

B- Le rapprochement franco-tibétain de l'après 1989 et le rétablissement des relations sino-françaises sous Édouard Balladur (1990-1995)

Le gouvernement français maintint officiellement sa position diplomatique historique sur la question du Tibet mais n'en abandonna pas moins son refus d'un quelconque contact direct avec le dalaï-lama, qui, le 8 octobre 1990 fut reçu par Bernard Kouchner, Claude Évin, Edwige Avice et Laurent Fabius⁹². Cette même année, la formation à l'Assemblée nationale d'un groupe d'information sur le Tibet fut autorisée alors qu'elle avait jusque-là été bloquée

⁹⁰ Le prix lui fut assurément remis pour récompenser son opposition politique de longue date à la RPC.

⁹¹ Elle s'était dé faite des financements de la CIA que la majorité de ses membres ignoraient mais qui avaient largement atteint sa légitimité quand ils furent révélés publiquement en 1967.

⁹² Respectivement secrétaire d'État à l'action humanitaire, ministre des affaires sociales et de la solidarité, ministre de la coopération et du développement et président de l'Assemblée nationale.

sous l'influence du président de la République, du gouvernement et du président de l'Assemblée⁹³. Le 25 août 1991 le dalaï-lama rencontrait le ministre des Affaires étrangères Roland Dumas et le 16 novembre 1993, François Mitterrand acceptait de le rencontrer en privé, devenant ainsi le premier président de la République française à le recevoir. Ces venues en France du dalaï-lama cristallisèrent l'attention chinoise car elles apparaissaient comme une menace à peine voilée et parce qu'elles témoignaient de la volonté française de faire pression sur elle en s'immisçant dans ses affaires intérieures. Toutefois, si ces visites illustraient le revirement opéré par le gouvernement français, il faut en souligner les limites. En effet, malgré leur multiplication, en dépit de l'ouverture d'un débat dans le grand public et au Parlement et la dénonciation du non-respect des droits de l'homme en Chine, ces rencontres ne remettaient pas en cause une certaine frilosité du gouvernement français à se rapprocher des Tibétains en exil. Elles ne revêtaient d'ailleurs aucun caractère officiel et ne débouchaient sur aucune mesure particulière, à l'exception notoire de l'installation à Paris en septembre 1992 du Bureau du Tibet, représentation officielle, faisant « office d'ambassade » du gouvernement tibétain en exil⁹⁴ pour une partie de l'Europe. Le choix de son installation en France témoignait de l'importance des nouveaux liens franco-tibétains et concluait les manifestations de soutien des années précédentes.

Lors de la seconde cohabitation de 1993, le gouvernement Balladur⁹⁵ offrit « une occasion de réorienter la politique française »⁹⁶ et de se montrer à nouveau plus conciliant à l'égard de la Chine, dans l'espoir de normaliser les relations, ce qu'il parvint à obtenir le 12 janvier 1994, par la publication d'un communiqué dans lequel la France reconnaissait l'existence d'une seule Chine et s'engageait à limiter ses ventes d'armes à Taïwan. Son objectif était de renouer des relations commerciales normales avec le partenaire chinois et de rompre avec la logique de confrontation que François Mitterrand souhaitait pour sa part maintenir⁹⁷. *Les Echos* résumaient « La France fait des concessions majeures à la Chine pour normaliser ses relations, notamment sur la question de la reconnaissance de l'appartenance de

⁹³ Cf. O. Masseret (2000, p.8).

⁹⁴ Il existe plusieurs Bureaux du Tibet dans le monde, chargés à la fois des relations internationales auprès d'un groupe de pays (en l'occurrence ce Bureau est responsable de la France, du Maghreb, du Benelux et de la péninsule ibérique), de promouvoir la cause tibétaine comme de défendre sa culture et sa langue.

⁹⁵ Les élections législatives de 1993 donnèrent à nouveau une majorité à la droite, ce qui mena à la deuxième cohabitation, et à la nomination d'Edouard Balladur au poste de premier ministre par François Mitterrand.

⁹⁶ Cf. Qibin Hou, 2014, p.238

⁹⁷ Cf. *Les Echos* du 13 janvier 1994.

Taïwan à la Chine, qui n'avait pas été évoquée directement lors de l'ouverture des relations diplomatiques sous de Gaulle. » Le gouvernement français se souciait de la dégradation des échanges commerciaux. Ainsi, les exportations françaises, qui représentaient 22,5% de l'ensemble de celles de l'Union Européenne vers la Chine en 1989⁹⁸, étaient-elles tombées à 11,9% en 1993, quand celles de l'Allemagne étaient passées de 35,6% à 43%. Dans le même temps, les importations venant de Chine n'avaient baissé que d'un point⁹⁹, ce qui entraîna un revirement et un déficit de la balance commerciale en défaveur de la France. D'ailleurs, dès que les connexions furent rétablies, le ministre de l'Industrie Gérard Longuet se rendit à Pékin pour annoncer une nouvelle proposition économique de « dix initiatives pour l'Asie »¹⁰⁰. Les rencontres régulières de représentants du gouvernement français avec le dalaï-lama débutées en 1990 s'arrêtèrent subitement, soulignant les objectifs différents désormais poursuivis par le gouvernement de droite. Les relations économiques semblaient privilégiées avec la Chine, dont le rôle primordial et l'influence grandissante dans le commerce international lui permettent d'intégrer et d'exercer une pression sur tout sujet qu'elle estimait essentiel, de la même manière qu'elle venait d'imposer ses vues à la France sur la question de Taïwan. Il resterait à définir dans quelle mesure cette nouvelle attitude était motivée par les objectifs politiques propres au nouveau gouvernement ou si elle était influencée par les recommandations du Quai d'Orsay¹⁰¹.

C- La montée en puissance du bouddhisme tibétain en France (1980-2000)

L'émergence du bouddhisme suscita un engouement nouveau de l'opinion publique pour la cause tibétaine dont l'État français put parfois tenir compte dans ses décisions. Cette évolution de l'opinion s'avérait indépendante des choix politiques opérés précédemment, puisque la plupart des Tibétains n'avaient de toute façon pas été accueillis par la France en

⁹⁸ Il s'agissait de la Communauté Économique Européenne (CEE) avant le 1^{er} novembre 1993, mais par souci de clarté nous n'évoquerons que l'Union Européenne.

⁹⁹ De 18,8 à 17,7 points engendrant un important déficit commercial, laissant d'importantes parts de marché à d'autres acteurs européens, et limitant les potentiels bénéfices de la France générés par la croissance chinoise, cf. R Wong (2008), p. 161.

¹⁰⁰ L'objectif français consistait d'abord de pouvoir se placer pour répondre aux besoins d'investissement en Chine, et cet objectif était identique à celui de l'Union Européenne, voir par exemple l'article « Bienvenue aux produits chinois » d'Eric Chol à L'express du 10 octobre 1994.

¹⁰¹ Les archives pour cette période restent malheureusement entièrement inaccessibles.

tant que réfugiés politiques, Cécile Campergue souligne même que « les maîtres tibétains ayant comme résidence principale l'Hexagone (...) ont acquis la nationalité française sans trop de difficultés » dès les années 70 et 80¹⁰². Cela privilégia l'apparition d'un phénomène religieux indépendamment des questions politiques, mais sur lequel la cause tibétaine sut s'appuyer. Dans les années 80 s'amorça un phénomène de croissance des centres tibétains qui connurent un véritable foisonnement dans les années 90. Passant de quarante-deux à soixante-seize centres entre 1980 et 1990, ce nombre doubla pour atteindre cent cinquante-sept centres implantés en France en 2000. Cécile Campergue tempère certes qu'« il ne faut pas s'imaginer 250 monastères tibétains : sous l'appellation centre, il n'y a pas toujours des organisations matérielles importantes » néanmoins « les projets de restauration et d'agrandissement, de création de nouveaux lieux de cultes (...), l'érection de stûpa, de temples, etc., sont fréquents » et participèrent certainement au rayonnement du bouddhisme tibétain qui bénéficia de nombreux dons de la part des Français pour favoriser l'installation de communautés ou la construction de temples. Sur ce point C. Campergue (2013) souligne l'importance des avantages fiscaux « accordés aux congrégations religieuses assimilées aux associations reconnues d'utilité publique. »

« Il s'agit là d'une dissémination en deux étapes, qui ressortit en premier lieu à une diffusion des thèmes bouddhiques à partir de l'Asie à destination de l'Occident, et de là, à la dispersion de ces thèmes dans diverses couches sociales selon un processus de vulgarisation et de démocratisation progressif qui a amené le bouddhisme à être adopté par des élites intellectuelles, puis ultérieurement par d'autres couches sociales », Obadia L ; (2000, p.73).

Au cours des années 70, quelques maîtres, soutenus par des bienfaiteurs ou des disciples souvent très éduqués et intégrés dans la société française, donnèrent l'impulsion nécessaire à son développement. L'auteur continue en soulignant la particularité de l'apparition du bouddhisme dont :

« parmi les conséquences les plus souvent citées de ce processus il faut évidemment évoquer l'accroissement démographique des individus susceptibles d'entrer en contact avec le bouddhisme. Plus que d'évaluer le nombre d'adeptes, de sympathisants ou de pratiquants de cette religion, il importe ici de comprendre les modalités par lesquelles le bouddhisme a été approprié par les Occidentaux. Cette appropriation s'est en effet traduite par l'incorporation progressive des thèmes et des pratiques bouddhistes dans le registre des croyances et des manifestations de la religiosité occidentale »¹⁰³.

¹⁰² Cf. C. Campergue (2009) p. 16

¹⁰³ Cf. Obadia L. (2000, p.73).

Au début du mois de janvier de 1988 le Conseil d'État entérina la reconnaissance d'une première congrégation religieuse du bouddhisme tibétain du lama Guendune – une première pour une congrégation non chrétienne en France – suivie de la publication d'un décret de reconnaissance le 8 janvier 1988, ce qui rendait compte de l'influence du bouddhisme et de la bienveillance qui pouvait lui être accordée. Elle ouvrait la voie à la reconnaissance d'autres congrégations tibétaines dans les années suivantes et participait à la légitimation de la religion tibétaine en lui attribuant un caractère non sectaire. Elle permettait aussi de faciliter les dons puisque les congrégations reconnues par l'État bénéficient d'avantages fiscaux¹⁰⁴. Les reconnaissances administratives participèrent sans doute à la construction d'une image plus sérieuse pour beaucoup de Français et notamment pour les élites politiques. Le nombre de pratiquants n'augmenta pas de manière phénoménale¹⁰⁵, cependant, celui des défenseurs de la cause tibétaine explosa, justifiant alors un soutien de plus en plus conséquent de la société civile, que ce soit par les dons, par l'engagement associatif¹⁰⁶ ou par l'importance accordée au sujet dans les médias et l'opinion publique. Son attraction a été d'autant plus importante que son développement et sa pratique n'ont pas conduit à une baisse de l'image idéalisée du bouddhisme tibétain mais au développement d'autres formes de méconnaissances toutes aussi positives, Lionel Obadia (2000, p.70). « C'est dans ce contexte qu'ont été assignées au bouddhisme des caractéristiques considérées comme radicalement différentes de celles du christianisme, c'est-à-dire un système de croyances athées »¹⁰⁷ qui participèrent à la formation d'une image mythologique, favorisant l'intérêt d'un nombre croissant de français pour les Tibétains de l'exil et la disparition de cette culture face en Chine. « La subtilité du processus d'institutionnalisation tient à ce que ce sont surtout des laïcs, adeptes français, qui participent à la production de l'institutionnel »¹⁰⁸. Ainsi l'inscription du bouddhisme comme une construction spirituelle dans la société par des ressortissants français favorisa-t-elle certainement sa prise en compte dans le discours politique, et l'intérêt que la classe politique

¹⁰⁴ Cf. Cécile Campergue (2013).

¹⁰⁵ Il est très difficile de rendre compte d'un nombre exact à cause de pratiques religieuses multiples qui ne peuvent pas être amalgamées pour donner une vision d'ensemble, d'autant qu'il n'y a pas de chiffres fiables sur le nombre de fidèles ou de convertis, et il resterait à définir ceux qui sont principalement influencés par le bouddhisme tibétain et non par d'autres formes de bouddhisme.

¹⁰⁶ Nous entendons par là, à la fois l'engagement dans des associations culturelles, et l'engagement pour le Tibet des associations de défense des droits de l'homme.

¹⁰⁷ Cf. Obadia L. (2000) p.71.

¹⁰⁸ Cf. ibid p. 81.

dans son ensemble lui manifesta à partir de la fin des années 80. Ce fut dans cette période que des députés de l'Assemblée nationale tentèrent pour la première fois de former un groupe d'études parlementaire dédié aux enjeux du Tibet « dépassant les clivages gauche/droite et dont les cofondateurs et co-présidents furent Jean-Michel Belorgey, député socialiste et Louis de Broissia, député RPR » ; « le fait n'est pas si fréquent »¹⁰⁹. Il s'agit seulement d'un exemple, mais assez frappant pour saisir l'importance croissante de la question tibétaine au sein des élites françaises comme de l'opinion publique, et mérite que l'on s'y arrête.

3- Le repositionnement français face aux nouvelles tensions des années 90

A- Premiers pas de l'Assemblée nationale (1990-2000)

« Politiquement, la constitution du groupe fut extrêmement laborieuse » (O. Masseret, 2001, p.7) à cause de la résistance de l'exécutif et de sa majorité à l'Assemblée nationale. Sa création fut ainsi entravée car l'Assemblée demeurait sous l'influence de François Mitterrand, de son gouvernement et du Quai d'Orsay qui souhaitaient encadrer et limiter l'action des parlementaires pour qu'ils ne présentent pas une menace pour les relations sino-françaises, en évitant que l'indépendance dont jouissaient les députés n'interfère sur la gestion du cas du Tibet. Le groupe d'études parlementaires vit le jour mais ne disposait d'aucun pouvoir, si ce n'est celui de communiquer. D'ailleurs son objectif n'était pas d'imposer directement un changement sur la politique suivie, mais de « contribuer à faire connaître la cause tibétaine au sein du Parlement et de l'opinion »¹¹⁰. Il fut créé le 27 juin 1990, à la faveur de la coupure presque complète des relations franco-chinoises et poursuivit ses activités lors des législatures suivantes.

La volonté d'imposer une vision plus dure dans la négociation avec la Chine et d'abandonner une approche qui se voudrait trop réaliste, qui pouvait être dénoncée comme servile, servit de principal motif d'action. Aussi offrit-elle une tribune aux Tibétains de l'exil : le dalaï-lama participa à six auditions entre 1990 et 2000, suivi par des membres du parlement tibétain en exil, des chefs religieux ou encore d'anciens travailleurs prisonniers des laogaïs

¹⁰⁹ Cf. Masseret O. (2001, p.7).

¹¹⁰ Cf. O. Masseret, 2001, p. 7.

qui purent s'exprimer à trois reprises (1995, 1998, 1999). Ces travaux de l'Assemblée familiarisèrent les politiques avec les particularités de la question tibétaine, comme, par exemple, sur le sujet de la colonisation qui pourrait paraître anecdotique si l'on se concentre sur le territoire de l'Ut-Tsang alors qu'elle touche principalement d'anciens territoires très marqués par la culture tibétaine que sont le Kham et l'Amdo et qui n'appartiennent pas à la région administrative autonome du Tibet créée par la RPC. Cette instance parlementaire s'inscrivait dans une logique de contrôle de l'action de l'État et reposait sur les capacités de mobilisation des parlementaires autour d'un sujet traditionnellement réservé à l'exécutif, et ce quelle que soit la majorité au pouvoir. En atteste, suite à l'élection à la présidence de la République de Jacques Chirac en 1995, la virulence du Parlement dans une tribune du 11 avril 1996 où « 209 parlementaires français invitent à “décoloniser” le “territoire occupé” du Tibet »¹¹¹. Le législatif était désormais capable d'exercer une nouvelle pression sur l'exécutif et le groupe sur le Tibet gagna largement en influence. Il reste néanmoins difficile d'établir le poids relatif des députés sur les décisions gouvernementales. Il s'agissait plutôt d'une liberté de paroles que pouvait exercer le seul corps législatif, pour qui contrairement à l'exécutif, porter un tel message n'exposait pas la France à de fort risque de riposte chinoise. Cela expliquerait l'attitude moins accommodante de Jacques Chirac à l'encontre du Tibet en exil, une fois établi à la présidence, sans oublier l'influence que le raidissement chinois depuis 1989 pouvait également exercer sur sa vision, comparée à celle qui fut la sienne au début des années 80. En tout état de cause, le groupe d'information offrait une relance du débat en France et constituait un nouveau moyen de pression, complémentaire de l'opinion publique française. Les parlementaires favorisaient une continuité de la position pro-tibétaine et paraissaient moins enclins à subir les pressions de la diplomatie chinoise¹¹², puisque l'évocation de la question du Tibet se faisait en dépit des variations de rapport de force entre la France et la Chine. Globalement, toutes les remarques des députés portaient sur des enjeux précis, en particulier sur la destruction des particularités culturelles du Tibet, et mettaient en valeur les principaux thèmes de discussion abordés. Ce faisant, l'Assemblée se montrait

¹¹¹ J.-P. Clerc, « 209 parlementaires français invitent la Chine à “décoloniser” le “territoire occupé” du Tibet », *Le Monde*, 11 avril 1996. Cette tribune fut particulièrement virulente puisqu'elle proposait de suivre la proposition en cinq points faites par le dalaï-lama en 1987, alors qu'il l'avait lui-même abandonnée depuis 1988 et sa proposition de Strasbourg.

¹¹² Il convient de remarquer que le même phénomène est observable dans d'autres pays du monde où les parlementaires soutiennent souvent une approche beaucoup plus dure que leur propre gouvernement, c'est le cas aux États-Unis

beaucoup plus incisive et se démarquait du gouvernement, qui se retranchait officiellement derrière la nécessité d'un rapprochement entre le dalaï-lama et Pékin et se contentait d'évoquer vaguement les questions de respect des droits des Tibétains pour ne pas déranger ses homologues chinois¹¹³. En ce sens, les relations officielles sino-françaises suivaient la stratégie définie par le gouvernement depuis la réconciliation de 1994.

B- La naissance du « dialogue critique » sous Jacques Chirac (1994-2000)

En 1993, avec l'arrivée au pouvoir de Jiang Zemin¹¹⁴, succédant à Deng Xiaoping¹¹⁵, la Chine mit un terme à ses relations avec le Tibet de l'exil¹¹⁶, ce qui coïncida avec l'instauration d'un nouveau rapport de force avec le Tibet et une intensification du contrôle exercé sur la région. Après plusieurs tentatives de rapprochement qui s'étaient toutes soldées par un échec, la radicalisation de la position chinoise se manifesta sous la forme d'une nouvelle politique, avec une vision à long terme de prise de contrôle des tulkus, les grands maîtres réincarnés, symboles vivants jusqu'alors de la résistance au gouvernement communiste et de la persistance de l'identité tibétaine. La Chine veillait à maintenir des relations équilibrées avec la France qui conservait un poids important dans l'organisation internationale. Il n'en était pas de même avec le Tibet en exil, puisque confortée dans sa vision de gestion afférant à sa politique intérieure, la RPC continuait sa politique de maîtrise totale de la région. L'enlèvement organisé par les autorités du PCC, le 20 mai 1995 du nouveau panchen-lama de 6 ans, Gedhun Choekyi Nyima¹¹⁷, que le dalaï-lama avait déjà reconnu cette année-là, et la nomination d'un autre panchen lama contrôlé par la Chine correspondaient à une nouvelle stratégie d'appropriation et de domination de la culture tibétaine par l'intérieur, en imposant des successeurs choisis par Pékin. Cette stratégie de noyautage et de contrôle des

¹¹³ Voir notamment les réponses aux questions des parlementaires du gouvernement ou des ministères.

¹¹⁴ Secrétaire général du PCC, président de la RPC et président de la commission militaire centrale entre 1993 et 2003, il atteint alors la position politique suprême de la RPC et est le premier président chinois obtenant la maîtrise de ce triptyque propre à l'organisation des pouvoirs en RPC (jusqu'en 2005 pour la présidence de la commission militaire).

¹¹⁵ Deng Xiaoping n'avait jamais eu accès aux mêmes positions que Jiang et ne contrôlait plus directement la politique chinoise dans les années 90, mais conservait la haute main sur de nombreuses décisions, grâce à l'influence et au prestige dont il disposait. Il abandonna définitivement la place de numéro un chinois avec l'arrivée de Jiang Zemin à de telles positions de pouvoir.

¹¹⁶ Il n'y avait plus de rencontres ni d'échanges entre Pékin et Dharamsala.

¹¹⁷ Le panchen lama est la seconde réincarnation la plus importante dans le bouddhisme tibétain, juste après le dalaï-lama, d'où l'importance stratégique pour la Chine comme le Tibet de pouvoir contrôler sa prochaine réincarnation.

représentants séculaires du Tibet constituait pour la Chine un moyen d'éviter, à l'avenir, un affrontement trop direct avec l'Occident, prétextant le règlement d'affaires intérieures qui ne dépendaient pas des compétences des autres États. Du reste, le 6 juillet 1998, le ministre des Affaires étrangères français, Hubert Védrine, conserva la ligne adoptée par le gouvernement précédent. En effet en réponse à une question écrite relative à l'aide apportée par la France à la communauté tibétaine et à son action sur le cas de la réincarnation du Panchen-Lama, il déclara :

« Enfin, concernant le jeune enfant reconnu par le Dalaï-Lama comme étant la réincarnation du Panchen-Lama, il n'appartient pas à la France de faire des propositions. (...) Le gouvernement note que les autorités chinoises ont, à plusieurs reprises, indiqué que l'intéressé poursuivait une scolarité normale et était en bonne santé »¹¹⁸.

La stratégie chinoise fonctionnait donc à plein, puisque le gouvernement français se permettait même de reprendre les affirmations de la RPC sur un enlèvement qu'elle avait commis et de considérer publiquement ces informations comme fiables.

Cette forme de « dialogue critique »¹¹⁹ résumait la position du président Jacques Chirac : ne jamais s'opposer officiellement au partenaire chinois sur le sujet du Tibet tout en l'incitant officieusement à régler la question par le dialogue avec les Tibétains. Élu en 1995, il avait pourtant été un des premiers politiques français à défendre une plus grande proximité avec le dalaï-lama¹²⁰. Une fois au pouvoir, les pressions ou les obligations qui s'imposaient à lui en tant que représentant officiel de la France et véritable décideur de la politique extérieure le conduisirent à adopter une ligne beaucoup plus conciliante vis-à-vis de la Chine, dans la continuité et certainement influencée par son action en tant que premier ministre de 1986 à 1988 et par la politique de son ancien rival Edouard Balladur, qui l'avait précédé en tant que premier ministre de 1993 à 1995. Reste que l'accord tacite qu'acceptait la France lui interdisait de dénoncer officiellement la Chine et la réduisait à tenter en sous-main de faire avancer les négociations sino-tibétaines, pour autant que la RPC accepta de discuter et de proposer des solutions dans le traitement de la question tibétaine. La France avait refusé de voter les condamnations de la Chine à la commission des droits de l'homme de l'ONU. Cette

¹¹⁸ Dobelle, *Pratique française du droit international* (1998, p. 732).

¹¹⁹ Il s'agit de l'un des exemples d'expression utilisée par le gouvernement pour qualifier son action, elle résume parfaitement ses ambiguïtés.

¹²⁰ Il essayait également de conserver la Chine comme un interlocuteur important, puisque malgré la période de brouille sino-française de 1989-1994, il s'était rendu en Chine pour un voyage en novembre 1991.

politique fut clairement réaffirmée à l'occasion de la déclaration conjointe du 16 mai 1997 de Jacques Chirac et de Jiang Zemin, qui indiquait que « les efforts tendant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme doivent s'exercer (...) tout en tenant pleinement compte des particularités de chacun »¹²¹.

Elle fut même largement poursuivie par le gouvernement Jospin¹²², ce qui soulignait les difficultés des représentants français à échapper au dangereux rapport de forces dont les règles étaient définies avant même leur arrivée au pouvoir et que personne ne semblait vouloir bousculer. Si Lionel Jospin rencontra le dalaï-lama en présence de Jacques Chirac le 8 décembre 1998, il n'évoqua le sujet tibétain avec ses homologues chinois qu'en privé, se conformant à la stratégie du « dialogue critique », renommé « dialogue constructif » pour l'occasion, en se gardant bien de prendre des positions sur le sujet tibétain qui puissent indisposer la Chine. D'autant que Jiang Zemin, président de la RPC et secrétaire général du PCC avait failli réduire fortement les liens diplomatiques et économiques avec la Suisse quand des manifestants pro-tibétains avaient dérangé son entrée à Berne en menaçant le Conseil fédéral. La perception de l'attitude française par la RPC explique qu'elle n'ait pas ressenti le besoin de condamner cette rencontre ou de menacer la France de mesure de rétorsion, car d'après elle des signes favorables entouraient cet entretien. Peut-être existait-il alors de légères marges de manœuvre mais aucun changement de fond n'intervint. Ainsi lors de son voyage en Chine en septembre 1998, Lionel Jospin choisit d'évoquer principalement les relations commerciales avec les représentants chinois, laissant le soin à Jiang Zemin de préciser sa vision sur les droits de l'homme en Chine et particulièrement au Tibet, chaque partie s'exprimant sur le thème qui lui tenait le plus à cœur de régler sans qu'il n'y ait d'oppositions frontales¹²³.

En complément du réalisme économique affiché, il apparaît que les gouvernements français successifs depuis 1993 tentèrent bien de le concilier avec une approche politique plus incitative et informelle à l'égard de la Chine. La France espérait sincèrement qu'une

¹²¹ Conférence de presse de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la relance de la coopération politique entre la France et la Chine, le développement des investissements français et des échanges commerciaux, le problème des droits de l'homme et le rattachement de Hong Kong à la Chine, Pékin le 16 mai 1997, site Vie-publique.

¹²² En mai 1997, Jacques Chirac dissout l'Assemblée Nationale en espérant obtenir une majorité plus large mais il perdit les élections face au Parti socialiste et nomme son secrétaire général Lionel Jospin premier ministre, répétant les scénarios de cohabitation de 1986 et 1993.

¹²³ Sur les pressions qui pesèrent sur le gouvernement Jospin, voir par exemple « Lionel Jospin en Chine : le test de la grande muraille », Erich Aeschmann, Caroline Puel, 24 septembre 1998, *Libération*.

stigmatisation moins marquée de l'attitude chinoise dans les instances internationales et des discussions plus officieuses permettraient d'obtenir de ses interlocuteurs des résultats plus probants. Elle soutint même cette position devant les autres pays membres de l'Union Européenne, qui suivit les recommandations de la France pour définir ses propres objectifs stratégiques vis-à-vis de la Chine dans les années qui suivirent. Dans le même temps elle espérait certainement ressortir comme une des puissances qui parvenait à maintenir un dialogue sérieux¹²⁴, arguant de la relation particulière que les deux pays entretenaient depuis la reconnaissance gaullienne. Pour autant, une telle relation n'existait aucunement du point de vue chinois. Si elle était réellement prise au sérieux par la France, elle devait sûrement avoir pour objectif de rehausser son prestige et de se démarquer des autres États européens. Parmi eux, beaucoup y voyaient une menace à la cohésion de l'Union puisqu'à partir du 28 mars 1997 la France avait refusé de « s'associer à une résolution des Quinze condamnant les violations des droits de l'homme en Chine »¹²⁵. D'autant qu'en avril de cette même année, la France, soutenue par l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, s'était opposée à l'adoption d'une politique commune de l'Union Européenne, proposée par les autres pays membres et dénonçant les abus des droits de l'homme en Chine, dans l'espoir de favoriser des accords commerciaux en particulier la création de nouveaux marchés pour Airbus en Chine¹²⁶. Les pays qui recherchaient une approche dure avec la Chine s'opposaient au « groupe Airbus » qui favorisait une approche plus conciliante et refusait des dénonciations publiques. Cela souligne la différence de la position française vis-à-vis de beaucoup de ses partenaires européens et sa volonté d'imposer son choix politique à ses partenaires. Il existait donc un front commun de pays prêts à se concentrer sur la *realpolitik* et ses intérêts économiques au sein de l'Union Européenne.

¹²⁴ Les États-Unis adoptent à la même époque une politique beaucoup plus agressive à l'égard de la Chine.

¹²⁵ Voir les « Droits de l'homme : Paris ne condamne plus Pékin », Romain Franklin, 9 avril 1997, *Libération*.

¹²⁶ Cf. Baker P. 2002, pp. 55-56, Wong R. 2008, p.173.

III- Le Tibet, sujet de négociation ? (2000-nos jours)

1- Un enjeu de politique internationale

A- Quelle efficacité pour le dialogue critique ? (2000-2006)

Le dalaï-lama rencontra Jack Lang et Dominique Voynet¹²⁷ le 26 septembre 2000 en dépit des relations difficiles de la Chine et du Tibet. Une plus grande publicité fut accordée à sa rencontre le jour même avec le Groupe d'information international sur le Tibet tout juste formé. Du reste, les parlementaires s'affranchirent dès le début de toute crainte de pression chinoise pour évoquer ouvertement la question tibétaine, quand le gouvernement français et ses représentants continuaient d'exploiter des périodes d'accalmie dans les relations sino-tibétaines pour ce faire. En 2002, une reprise des relations Tibet-Chine s'opéra, sans que l'on puisse réellement apprécier si elle était due à l'efficacité de la pression diplomatique exercée sur la Chine ou à des choix stratégiques propres au PCC, ni même si la méthode du dialogue critique adoptée par la France y avait contribué dans une quelconque mesure. La Chine prit certainement cette initiative afin de régler le problème intérieur persistant que représentait pour elle le devenir de la région tibétaine. Et ce faisant, à s'affranchir enfin d'un sujet qui nuisait à son image du fait des dénonciations à son encontre toujours plus nombreuses à travers le monde et qui, surtout, la contraignait régulièrement à devoir subir des restrictions commerciales au nom du respect des droits de l'homme. En septembre 2002, une première rencontre fut organisée entre émissaires de Pékin et de Dharamsala sans déboucher sur un dialogue aussi abouti que deux décennies auparavant. La question tibétaine butait toujours côté chinois sur la volonté de « séparatisme du dalaï-lama », considérée comme une menace qui empêchait la tenue de négociations sérieuses. La Chine lui reprochait depuis longtemps sa volonté d'internationaliser le débat en réclamant le soutien de puissances étrangères, et attendait du Tibet qu'il abandonne cette démarche, le plaçant ainsi en position de faiblesse au moment d'ouvrir les négociations avec la RPC. De son côté, le gouvernement tibétain en exil adopta une approche inspirée par le pacifisme et la recherche d'un dialogue plus constructif, que ses interlocuteurs seraient moins susceptibles de trouver agressif. Et de

¹²⁷ Respectivement ministre de l'Education Nationale et ministre de l'Environnement.

fait, en octobre 2002 le premier ministre du gouvernement tibétain en exil, Samdong Rimpoché, demanda « aux défenseurs de ne plus manifester publiquement leur hostilité à la Chine jusqu'en juin 2003, afin de “créer une atmosphère de confiance” et de “tester la réponse” de celle-ci »¹²⁸. Les rencontres se multiplièrent alors, en mai et novembre 2003, septembre 2004, juin 2005 et juillet 2006, sans qu'aucune avancée sérieuse des négociations ne soit constatée. La RPC affirmait systématiquement que « des compatriotes tibétains étaient venus en visite touristique »¹²⁹, et aucune délégation officielle n'avait pu rencontrer les représentants chinois, comme elles avaient pu le faire vingt ans plus tôt. Il est tout à fait probable que la RPC visait d'abord à gagner du temps et à soulager la pression internationale afin de se ménager une plus grande marge de manœuvre dans ses discussions avec les pays occidentaux qui, à l'instar de la France et d'une partie de l'Union Européenne, saurait faire valoir une avancée de la question tibétaine auprès de leur opinion publique.

A l'occasion d'une conférence de presse conjointe de Jacques Chirac et de Hu Jintao le 27 janvier 2004, le président chinois rappela que son objectif était que le dalaï-lama « mette fin à ses activités de séparation de la Chine et qu'il reconnaisse le Tibet comme une part inaliénable du territoire chinois »¹³⁰. La revendication d'un statut libre du Tibet se heurtait à la conception chinoise de l'autonomie telle qu'elle existait dans la constitution et que la RPC estimait inaltérable. Les discussions ne pouvaient donc qu'aboutir à des désaccords, sans laisser la moindre ouverture à des négociations sérieuses. Le député Régère Jean-François obtint le 28 novembre 2006 une clarification sur trois sujets par une question adressée au Ministère des Affaires étrangères : sur la position de la France sur le Tibet en 2006, sur le développement des liens sino-tibétains et sur l'opposition française à la désignation d'un représentant spécial de l'Union Européenne pour le Tibet¹³¹. Les choix de la France n'évoluaient pas. Elle continuait de placer ses espoirs dans une reprise d'un « dialogue constructif, seul à même, à notre sens, de faire émerger une solution plus satisfaisante » entre les parties qui aboutirait à

¹²⁸ « Paradoxale “voie du milieu” au Tibet », *Le Monde diplomatique*, juin 2005, Mathieu Vernerey

¹²⁹ Déclaration de Zhuang Guosheng, membre du département du Front Uni du Parti communiste chinois le 5 décembre 2003, *Press Trust of India*.

¹³⁰ Conférence de presse conjointe de MM. Jacques Chirac, président de la République et Hu Jintao, président de la République Populaire de Chine, à propos de la coopération entre la France et la Chine et les échanges commerciaux franco-chinois, l'organisation d'un référendum à Taïwan, l'embargo sur les ventes d'armes à la Chine, la question du Tibet et les droits de l'Homme en Chine, Paris le 27 janvier 2004.

¹³¹ Question de l'AN n°111223 du député Régère Jean-François.

un compromis sino-tibétain. Mais elle ne ressentait pas la nécessité de gérer cette affaire dans un cadre européen, pourtant de plus en plus prégnant, et souligna que « la désignation d'un représentant de l'Union Européenne pourrait compliquer la tâche des négociateurs des deux parties et se révéler contre-productive ».

B- L'opposition entre politique française et politique européenne (2000-2008)

La France fut ainsi l'un des principaux pays à maintenir sa propre politique, en dehors du cadre européen, réduisant ainsi les possibilités d'une position européenne commune. Elle n'avait pas été la seule puissance à adopter une attitude souvent conciliante envers la Chine mais son objectif de ne pas participer à la formation d'un front commun aboutit à un affaiblissement de ses partenaires qui y étaient favorables.

« En dépit des progrès dans la relation UE-Chine en 2003-2004, les questions de Taiwan, du Tibet, du commerce et des droits de l'homme demeurèrent de fréquents sujets de discorde. En 2003, le groupe Libéraux, Démocrates et Réforme du Parlement Européen tenta d'inviter Chen Shui-bian, le président de Taiwan pour une allocution devant le Parlement Européen à Bruxelles. Cependant, la Belgique céda aux demandes de Pékin quand l'ambassade chinoise menaça de "renvoyer dix ans en arrière" les relations sino-belges si le gouvernement belge se décidait à donner un visa à Chen. La décision de refuser le visa se présenta sous la forme d'un veto »¹³².

Bien que soutenue par d'autres pays de l'Union comme le Danemark ou la Suède, la Belgique ne pouvait pas résister à la menace chinoise sans l'appui des grandes puissances de l'UE. De son côté, la France avait refusé d'accorder un visa de peur que ce discours puisse avoir lieu dans l'enceinte du Parlement situé à Strasbourg. Reuben Wong pouvait ainsi affirmer :

« Les pratiques politiques et stratégiques des pays membres de l'UE à l'égard de la Chine donnent des preuves plus évidentes d'une convergence européenne que leurs stratégies économiques. Les pays membres n'ont pas toujours fait front commun, en particulier lors de confrontations avec Pékin sur Taïwan, le Tibet, les droits de l'homme ou les embargos sur les armes. Ils ont parfois permis à Pékin (et parfois à Washington) de diviser et régner en poursuivant leurs intérêts nationaux égoïstes (essentiellement économiques). Mais comme le montre les tentatives de plus en plus régulières et fréquentes de coordination, les États membres se rendent compte du besoin d'harmoniser leurs

¹³² Wong R. (2008 p.169) « *Notwithstanding the progress in EU-China relations in 2003-4, Taiwan, Tibet, trade and human rights issues continue to be frequent bones of contention. In 2003, the European Parliament's (EP) Liberal, Democrats and Reform (ELDR) Group attempted to invite Chen Shui-bian, Taiwan's President, to address the European Parliament in Brussels (France had refused to issue a visa for the address at the EP's building in Strasbourg).10 However, Belgium caved in to Beijing's demands when the Chinese Embassy threatened that Belgium-Chinese relations could be 'set back 10 years' if the Belgian government proceeded to issue the visa to Chen. The decision to refuse the visa was then presented as a veto by the General Affairs Council (GAC) ».*

politiques nationales pour maximiser leur influence collective dans un pays aussi grand et peuplé »¹³³ qu'est la Chine.

Si les États membres de l'UE en étaient bien conscients, reste qu'ils ne furent pas pour autant capables de proposer une ligne commune sur la question du Tibet. Cette incapacité à obtenir une ligne commune au sein de l'Union s'explique largement par le fait que la politique extérieure requiert l'unanimité ou passe par l'instance la plus intergouvernementale de l'Union à savoir le Conseil. Le Conseil ou Conseil des ministres réunit régulièrement les ministres des pays membres pour définir la politique à suivre sur les questions de politiques extérieures en suivant les grandes lignes définies par le Conseil européen ou Conseil des chefs d'états qui se réunit tous les six mois. Le Conseil européen et encore davantage le Conseil, ont tendance à fonctionner comme une instance intergouvernementale¹³⁴, ce qui explique sa tendance au blocage et la facilité des États membres à bloquer les processus dans l'absence d'une vision commune.

Prévu davantage comme un organe de défense des intérêts de l'Union et de sa population, le Parlement peut plus simplement aboutir à une prise de décision à une majorité simple. Contrairement aux États qui se révélaient relativement inefficaces, le Parlement européen se montra une institution particulièrement active dans la lutte en faveur des droits du Tibet, puisque le 6 juillet 2000 il avait voté une résolution qui invitait à « examiner sérieusement la possibilité de reconnaître le gouvernement tibétain en exil comme représentant légitime du peuple tibétain »¹³⁵. Reste qu'une telle déclaration avait des effets ambigus sur la position du Tibet en exil puisque « reconnaître le gouvernement tibétain en exil n'est rien de moins que reconnaître à travers lui le principe du droit à l'indépendance et la vocation à s'en prévaloir »¹³⁶, alors que le Tibet s'appliquait précisément à ne plus revendiquer son indépendance pour rassurer la Chine. La valeur de cette résolution était avant tout symbolique puisque le Parlement européen pouvait être empêché tant par le Conseil européen que par la

¹³³ Cf. *ibid* « EU member states' political and strategic policies towards China show clearer evidence of convergence Europeanization than economic policies. Member states have not always held together, especially when in a face-off with Beijing over Taiwan, Tibet, human rights or the arms embargo. They have sometime allowed Beijing (and sometimes Washington) to 'divide and rule' when pursuing selfish national (essentially economic) interests. But as the increasingly regular and frequent attempts at coordination show, member states realize the need to harmonize their national policies in order to maximize their collective influence in such a large and populous country. »

¹³⁴ Par opposition à d'autres sujets pour lesquels l'Union dispose d'une compétence de plein droit. Ainsi la gestion de la politique extérieure se rapproche moins d'un pouvoir communautaire (droit de l'Union) que d'échanges inter-gouvernementaux (droit international).

¹³⁵ Résolution B5-0608, 0610, 0617, 0621 et 0641/2000.

¹³⁶ Voir « Paradoxe "voie du milieu" au Tibet », *Le Monde diplomatique*, juin 2005, Mathieu Vernerey.

Commission européenne au sein desquels se manifestait l'absence d'unité des États européens, dont beaucoup se seraient opposés à une telle reconnaissance contredisant leurs objectifs nationaux. Le Parlement européen vota néanmoins les résolutions du 15 janvier et du 11 avril 2002 demandant la nomination d'un représentant spécial de l'Union Européenne. Si elles furent bloquées et restèrent lettre morte, elle témoignait au moins d'une volonté d'engager le débat politique.

C- Guerre commerciale, fragilité du commerce français avec la Chine et bras de fer

L'entrée de la Chine à l'OMC le 11 décembre 2001 et son explosion économique eurent pour corollaire le décuplement des capacités chinoises à imposer une pression sur ses partenaires, notamment en Europe. Chaque pays de l'UE n'en retira pas les mêmes bénéfices. La France avait dû sacrifier une part significative de ses échanges économiques avec la Chine et de leur développement potentiel au cours du second septennat de François Mitterrand, et ses exportations n'augmentèrent pas aussi vite que celles de certains autres membres de l'UE, « conséquence des refroidissements diplomatiques entre Paris et Pékin. Dans le même temps, l'Allemagne dépolitisait systématiquement ses relations économiques avec la Chine »¹³⁷.

« La politique allemande à l'égard de la Chine depuis 1992 avait été fondée sur trois principes : une diplomatie silencieuse (donc aucune confrontation sur les droits de l'homme) ; le changement par le commerce (encourager la libéralisation politique de la Chine par le développement économique) ; et une stricte politique “d'une seule Chine” »¹³⁸ (c'est-à-dire aucune relation avec Taïwan, qui aurait pu être interprétée comme un camouflet contre la RPC).

On aurait donc pu s'attendre à ce que la moindre importance de la relation franco-chinoise favorise la capacité de la France à se détacher des moyens de pression chinois. Cependant, les gros contrats négociés avec la Chine¹³⁹ directement au sommet de l'État (armements, aviation, transports, ...) la plaçait dans une position de dépendance économique finalement beaucoup plus grande que d'autres partenaires commerciaux, et notamment son voisin allemand. Comme le souligne les travaux économiques de Bjørnar Sverdrup-Thyge (2015, pp.101-123),

¹³⁷ Wong R. (2008, pp.160-161).

¹³⁸ Cf. *ibid* p. 160.

¹³⁹ Voir par exemple « Export : la face cachée des mégacontrats », *L'Express*, 1^{er} février 2006, « La France en quête d'un nouveau souffle économique en Chine », *L'Express*, 27 avril 2010.

la Chine menaça et infligea systématiquement des sanctions à tous les États qui invitèrent le dalaï-lama. Dans ses travaux il tente de déterminer si les effets de ces sanctions ne furent pas surestimés par les pays potentiellement concernés, nonobstant l'objectif avoué d'inciter leurs gouvernements à une attitude plus docile envers la Chine. S'il se concentre d'abord sur le cas norvégien, il revient aussi sur les exemples français et allemand et souligne les différentes conséquences économiques existant entre les deux pays suite aux visites du dalaï-lama en 2007-2008. « Alors que les exportations de la France vers la Chine diminuèrent rapidement l'année d'après [à cause de la rencontre du 6 décembre 2008], le commerce sino-allemand poursuivit une croissance solide et semblait ne pas être affecté [malgré la réception du dalaï-lama le 23 septembre 2007] »¹⁴⁰. La différence tenait à ce que la Chine pouvait considérer que ses échanges avec la France n'étaient ni vitaux ni indispensables au développement de son économie dans de nombreux secteurs et qu'elle pouvait donc aisément changer de partenaire, alors que ceux entretenus avec l'Allemagne étaient plus stratégiques et difficilement remplaçables. La France de son côté considérait ses importations de produits chinois comme indispensables à son bon fonctionnement et s'en trouvait très dépendante. Il ressort de l'analyse que plus les pays étaient en position de faiblesse économique face à Pékin, plus ils prêtaient le flanc à « l'effet dalaï-lama » et à l'application des sanctions, quand la Chine espérait que les pays en meilleure position économique surestimeraient les effets négatifs d'une telle rencontre. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les rencontres du président américain avec le dalaï-lama n'avaient entraîné aucune sanction de ce genre les années précédentes.

Cette situation de tension sur les exportations françaises peut certainement expliquer pourquoi en avril 2009 Hu Jintao et Nicolas Sarkozy paraphèrent un texte stipulant que

« La France mesure pleinement l'importance et la sensibilité de la question du Tibet et réaffirme qu'elle s'en tient à la politique d'une seule Chine et à sa position selon laquelle le Tibet fait partie intégrante du territoire chinois, conformément à la décision prise par le général de Gaulle qui n'a pas changé et ne changera pas. Dans cet esprit et dans le respect du principe de non-ingérence, la France récusé tout soutien à l'indépendance du Tibet sous quelques forme que ce soit »¹⁴¹, alors que l'Allemagne ne fit rien de tel.

¹⁴⁰ « While France's exports to China fell steeply the next year, even when controlling for the financial crisis, the Sino-German trade relationship continued its strong growth seemingly unaffected », Bjørnar (2015, p.117).

¹⁴¹ « Sarkozy et le président chinois scellent leurs retrouvailles », *Le Figaro*, 2 avril 2009.

Apposer une telle signature engageait la France dans une voie contrôlée par son partenaire chinois. La France fut d'autant plus contrainte qu'elle était et est toujours en compétition permanente avec d'autres économies européennes, dont l'Allemagne, pour conserver ses parts de marché en Chine, qu'elle ne pourrait certainement pas recouvrer en cas de perte, dans un contexte où sa balance commerciale avec la Chine était de plus en plus déficitaire, atteignant 27 milliards d'euros en 2011 puis près de 40 milliards en 2020¹⁴². Par ailleurs l'absence de cohésion et de soutien solide au sein de l'Europe se retournait cette fois contre elle, et la Chine, jouant à plein sur ces faiblesses de l'Union Européenne, pouvait diviser pour mieux régner.

2- Des acteurs aux positions divergentes

A- La tentation d'un durcissement français (2007-2009)

L'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République en 2007 n'offrait a priori aucun gage d'un changement d'attitude vis-à-vis du Tibet comme de la Chine. La gestion des Jeux Olympiques de Pékin de 2008 fut pourtant l'occasion d'un changement de stratégie avant, toutefois, de donner à nouveau le signe des atermoiements politiques français au sein de l'exécutif, entre tentative d'imposer un discours dur et des sanctions à la Chine et de ménager la puissance montante. Après de violentes répressions par les autorités chinoises en mars 2008 de manifestations tibétaines réclamant le respect des particularités du gouvernement autonome, le champ médiatique français fut largement occupé par des débats portant sur le boycott des jeux organisés au mois d'août, au nom des droits de l'homme et de la question tibétaine. Cette réaction concordait parfaitement avec l'objectif des Tibétains en exil, qui était précisément de faire peser sur la RPC des pressions internationales en soulignant que les manifestations qui revenaient à un rythme régulier devaient être vues comme des signes de vitalité et de résistance de la cause tibétaine. Certaines personnalités politiques françaises éminentes soulignèrent la nécessité de ne pas participer sans faire davantage pression sur la Chine¹⁴³, prenant par là même l'occasion d'un contre-pied au

¹⁴² « Échanges bilatéraux entre la France et la Chine », note de la Direction générale du Trésor du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

¹⁴³ Certaines personnes s'étaient déclarées favorables au boycott, comme Robert Ménard, président de Report sans frontières.

gouvernement qui avait décidé de maintenir la participation de la délégation française¹⁴⁴. Cette période soulignait bien la délicatesse ou l'ambivalence de la position française puisqu'après une dernière entrevue le 9 juillet durant laquelle le président Hu Jintao et Sarkozy s'étaient accordés sur la participation du président français à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Pékin le 8 août¹⁴⁵, fut annoncé dans les jours suivants un séjour à caractère religieux du dalaï-lama en France, du 11 au 23 août, dans le but de transmettre des enseignements bouddhiques à plusieurs communautés françaises.

L'annonce de la visite du religieux tibétain ne laissa pas insensible les autorités chinoises, dont l'ambassadeur en France, Kong Quan, insista le 9 juillet sur le fait que « le Tibet est une affaire purement chinoise », et qu'« il ne faut pas s'ingérer dans les affaires intérieures du pays », souhaitant que ces visites « ne soient considérées comme une sorte de soutien » à la cause des Tibétains en exil face à la Chine. En outre il laissa planer des menaces de sanctions économiques en soulignant que recevoir le dalaï-lama « donnerait lieu à des conséquences graves »¹⁴⁶. Ces menaces portaient sur des contrats d'Airbus et de TGV en cours de négociations. Bien que formulées par son ambassadeur, qui fut d'ailleurs maintenu dans sa position malgré la virulence de ses propos¹⁴⁷, ces menaces témoignaient de la volonté des instances dirigeantes chinoises d'encadrer ce qu'elles considéraient comme un camouflet français en plein Jeux Olympiques. Pour autant cette visite du dalaï-lama revêtit plus que jamais un caractère politique puisqu'il put se rendre à l'Assemblée nationale et au Sénat, rencontrer de nombreuses personnalités politiques, en particulier celles du principal parti d'opposition, telles Jean-Marc Ayrault, alors maire de Nantes, Manuel Valls, maire d'Evry ou encore Ségolène Royal, ancienne rivale de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle. Si certaines d'entre elles ne voulaient pas conférer de caractère politique à ces rencontres¹⁴⁸, leur intérêt était néanmoins évident en termes de politique intérieure, leurs échanges avec le dalaï-lama les distinguant du Président de la République qui ne le rencontrerait pas. Les

¹⁴⁴ Il s'agissait, notamment, de l'avis de Ségolène Royal. On peut se référer à des articles de presse dont un assez représentatif, « Cinq bonnes raisons de boycotter les Jeux Olympiques de Pékin en 2008 » du *Figaro*. L'article de Fabien Ollier offre aussi un aperçu plus précis des opinions des pro-boycotts.

¹⁴⁵ Voir l'article de Mathieu Magnaudeix « Fin de l'insoutenable suspense, Sarkozy ira bien à Pékin », *Médiapart*, 9 juillet 2008.

¹⁴⁶ Voir « Sarkozy ira au JO de Pékin, et la Chine menace la France à propos du Dalaï Lama », *journal du soir de France* 3, 9 juillet 2008, archives INA.

¹⁴⁷ La RPC était donc en accord complet avec son ambassadeur au sujet de la ligne à suivre.

¹⁴⁸ Voir notamment la réaction de Ségolène Royal estimant que le dalaï-lama obtienne avant tout le Prix Nobel de la paix.

critiques véhémentes de toute une partie de la classe politique¹⁴⁹ résonnèrent jusqu'au sein de la majorité présidentielle. Pourtant, Bernard Kouchner, alors ministre en exercice et la propre femme du Président, Carla Bruni, avaient bien rencontré le dalaï-lama le 22 août, attestant que le gouvernement avait tout de même voulu tenir bon et envoyer un signal fort à Pékin au beau milieu de « ses » Jeux Olympiques.

Jouant à nouveau avec les nerfs de Pékin, Nicolas Sarkozy devait finalement rencontrer le dalaï-lama le 6 décembre 2008 à Gdansk, à l'occasion du G20 pour réaffirmer sa liberté vis-à-vis de Pékin. Le président avait indiqué « Je suis libre de mon agenda »¹⁵⁰. A cette occasion, la RPC usa de toutes ses capacités politiques pour peser sur les résultats économiques de la France. La Chine ne se contenta pas de s'en prendre à la France puisqu'elle souhaita « marquer sa désapprobation au sujet de la rencontre prévue entre le dalaï-lama et le chef de l'État français Nicolas Sarkozy » en reportant un sommet avec l'Union Européenne, comme l'indiqua un article de L'Express du 26 novembre 2008¹⁵¹. Pour être plus précis, les mesures de rétorsion chinoises frappaient l'ensemble de l'Union Européenne car d'autres rencontres étaient prévues entre le dalaï-lama et d'importants représentants de l'UE. Ce cas souligne en tout cas parfaitement la capacité de la Chine à imposer systématiquement aux pays européens des pressions économiques et politiques alors même que l'UE éprouvait des difficultés à s'accorder sur la question tibétaine¹⁵². La France allait rentrer rapidement dans le rang puisque Nicolas Sarkozy parapha avec Hu Jintao en avril 2009 un texte stipulant l'appartenance du Tibet à la Chine. L'abandon de sa position agressive étant confirmé par ailleurs par le ministère des Affaires étrangères qui avait assuré « le respect du principe de non-ingérence, la France récusé tout soutien à l'indépendance du Tibet sous quelque forme que ce soit »¹⁵³. Un article du Figaro avait parfaitement prédit un an plus tôt l'attitude de Pékin face à trois pays auxquels elle attribuait des statuts différents, et

¹⁴⁹ En particulier de l'opposition, voir « La visite du dalaï lama en France suscite la controverse », *Libération*, 11 août 2008.

¹⁵⁰ « Rencontre historique entre Sarkozy et le dalaï-lama », *Le Figaro*, 6 décembre 2008.

¹⁵¹ Un Français présidait alors ce sommet au nom de l'Union, raison de plus de le retarder, voir « La Chine reporte un sommet avec l'Union européenne », *L'Express*, 26 novembre 2008.

¹⁵² « Sur la question si sensible du Tibet, qui est une fois de plus le révélateur de la crise entre l'Europe et la Chine, il n'y a pas eu la moindre coordination des positions européennes du début jusqu'à la fin de l'année 2008 », « Chine-France : l'affront calculé », *Le Figaro*, 3 décembre 2012.

¹⁵³ « Paris s'engage à ne pas soutenir l'indépendance du Tibet », *La Presse*, 1^{er} avril 2009.

qui tous les trois avaient accueilli le dalaï-lama : « Punir la France, ignorer l'Allemagne, pardonner aux États-Unis ». ¹⁵⁴

La puissance déployée par la Chine à l'encontre de la France est également l'occasion d'observer un exemple de campagne médiatique dans le mois précédant la signature du texte franco-chinois. Si l'on pouvait déjà voir dans un des grands journaux chinois le *Global Times* une dénonciation de la position française adoptée par Nicolas Sarkozy le 9 mars 2009¹⁵⁵, la figure du dalaï-lama cristallisa encore davantage les critiques que les pays d'accueil. Ces campagnes semblent toujours poursuivies aussi bien au niveau médiatique que diplomatique, puisque le 26 mars l'ambassade de la RPC en France se fendait d'un communiqué virulent « Laissons les faits exposer les mensonges – sept questions sur le dalaï lama »¹⁵⁶. Le 22 mars la mission permanente de la RPC auprès de l'ONU avait déjà publié son propre communiqué « D'où vient le "Grand Tibet" s'il n'a pas de vie antérieure »¹⁵⁷. Dans le même esprit le site en ligne *Actualités chinoises* publiait un article dénonçant la volonté du dalaï lama de se mettre systématiquement en avant auprès de l'Occident le 27 mars¹⁵⁸. Ces attaques portèrent d'abord sur les propositions faites par le dalaï-lama et sur les menaces qu'elles représentaient pour la Chine. Entre autres elles dénoncèrent la proposition de créer une grande région du Tibet auxquels étaient associées l'objectif de démilitariser le Tibet. Si ces objectifs avaient bien déjà été évoqués par le dalaï-lama dans ces propositions d'accord, d'autres intentions beaucoup plus violentes lui étaient également prêtées : par exemple l'objectif de retirer un quart de son territoire à la Chine¹⁵⁹, la volonté d'expulser toutes les populations Han hors du Tibet, d'interdire entièrement la présence de militaires chinois au Tibet, de rétablir une théocratie, ou encore de se vendre à l'étranger. Si nous ne pouvons pas tirer de conclusions utiles sur le fonctionnement de la presse chinoise de ce rapide tour d'horizon, pas plus que nous n'évoquons plus précisément les changements de la rhétorique chinoise par manque de place,

¹⁵⁴ « Dalaï-lama : l'avertissement de Pékin à Sarkozy », François Hauter, 9 juillet 2008, *Le Figaro Toujours indiquer : auteur, titre de l'article, magazine ou journal, date et page (quand c'est possible)*. Le représentant suprême de chaque pays avait respectivement rencontré le dalaï-lama le 6 décembre 2008, le 20 septembre 2007 et le 16 octobre 2007.

¹⁵⁵ Ministère des Affaires Étrangères : la France doit s'engager clairement sur le Tibet (外交部：法方在西藏问题上须给出明确承诺), 环球网, 9 mars 2009.

¹⁵⁶ La traduction est de l'auteur. Voir « 让事实揭穿谎言——七问达赖喇嘛 », communiqué (中国要闻) de l'ambassade de Chine du 26 mars 2009.

¹⁵⁷ “大藏区”既无前世何来今生, 中华人民共和国常驻联合国代表团, 22 mars 2009.

¹⁵⁸ 达赖为吸引西方媒体不断爆料 故意语不惊人死不休, 中新网, 27 mars 2009.

¹⁵⁹ Ce quart du territoire correspond au Grand Tibet envisagé par le dalaï lama.

reste que l'utilisation des journaux et de la diplomatie dans la gestion chinoise de la question du dalaï-lama et du Tibet est très intéressante et pourrait également faire l'objet d'une recherche plus approfondie.

B- Multiplicité des positionnements politiques au sein de la France (2010-2020)

Les positions furent nombreuses et varièrent souvent au sein de la classe politique française. Certains de ses membres soutinrent manifestement le dalaï-lama en lui accordant des visites régulières, en particulier lorsqu'ils étaient dans l'opposition, situation qui leur offrait une plus grande liberté de parole ou d'acte. Les parlementaires, députés comme sénateurs, furent peut-être ceux qui avaient le plus souvent l'occasion de le rencontrer et de le défendre. Le personnage et le symbole qu'il incarne ont indubitablement joué en faveur d'un rapprochement avec les élites politiques françaises. La proximité ou la bienveillance souvent affichée vis-à-vis du dalaï-lama n'était du reste pas l'apanage des pontes du parti socialiste ou du principal parti de droite l'UMP¹⁶⁰. Ces positions furent également défendues au sein du parti écologique, par Noël Mamère, candidat à l'élection présidentielle du parti Les Verts en 2002, signataire du manifeste 2000, ou par Nicolas Dupont-Aignan qui disposait de son propre parti de droite Debout la France. Marine le Pen ne donna pas d'informations précises sur sa position mais assurait le 28 mars 2017 qu'elle pourrait recevoir le dalaï-lama¹⁶¹, se préservant une marge de manœuvre suffisante pour suivre ou non une relation franco-chinoise qui s'inscrirait dans les pas des derniers présidents français.

A l'inverse, d'autres personnalités politiques proposèrent une approche beaucoup plus distanciée, voire hostile, vis-à-vis du dalaï-lama ou du Tibet en exil, qu'ils ne considéraient pas comme des interlocuteurs légitimes pour régler des affaires intérieures chinoises. Jean-Luc Mélenchon, leader du Parti de Gauche, ne cachait pas les difficultés qu'il avait à discuter avec un personnage tel que le Dalaï-lama, en particulier à l'occasion des Jeux Olympiques de 2008 : « Je ne partage pas du tout l'enthousiasme béat pour le Dalaï lama ni

¹⁶⁰ Nous renvoyons par-là à tous les anciens noms qu'a pu prendre ce parti au cours de l'histoire : RPR, MRP, UMP, Les Républicains.

¹⁶¹ « Présidentielles : Droits de l'Homme et Tibet ... ? » publié le 4 mai 2017, sur tibet.fr

pour le régime qu'il incarne »¹⁶², « Le projet politique du Dalaï lama est théocratique et autoritaire »¹⁶³. Position attachée à la laïcité et opposée à la théocratie, mais qui conduisait à occulter le sujet de la survivance de la culture tibétaine et le fait, qu'en raison de la pression des autorités chinoises, les Tibétains ne disposaient plus, concrètement, d'un régime théocratique depuis bien longtemps. L'ambition de Jean-Luc Mélenchon de s'appuyer sur la puissance chinoise pour contrer l'influence américaine en France pouvait aussi justifier sa position sur le Tibet, de même que son intérêt parfois naïf pour la question du Tibet¹⁶⁴. Il nuança pourtant sa vision dans ses choix d'alliance pour renforcer sa capacité à produire une union à gauche lors de la campagne présidentielle de 2017. Il accepta de laisser davantage de place à la vision de ses alliés politiques, en laissant entendre qu'il n'insufflerait pas sa vision personnelle sur la question du Tibet, ou du moins qu'il ne trancherait pas seul ce sujet s'il devait gouverner. Il le résumait dans une note de blog du 14 novembre 2016 « Du coup, il me semble après cela que certains peuvent être mis au congélateur. Ainsi à propos de l'indépendance du Tibet (à laquelle je ne suis pas favorable) »¹⁶⁵.

De façon générale, il convient toutefois de relever que la liberté de ton est bien souvent inversement proportionnelle à la proximité de l'exécutif, l'exercice du pouvoir n'ayant jamais jusqu'ici réellement modifié la ligne de conduite de la France, quelles qu'aient pu être les inclinations personnelles des membres du gouvernement ou des Présidents de la République.

C- Le Sénat français : une institution participant à la mise en lumière du Tibet (2000-2020)

Le groupe d'information internationale pour le Tibet fut d'une certaine manière le jumeau du groupe formé à l'Assemblée nationale en 1990, bien qu'il remplit un rôle légèrement différent. Il eut d'abord pour origine une association « d'amitié parlementaire pour le Tibet », créée le 17 juin 1998. Sa création fut d'abord bloquée par une majorité de sénateurs et par ses

¹⁶² Cf. note sur Le blog de Jean-Luc Mélenchon, « Je ne suis pas d'accord avec le boycott des jeux de Pékin et la propagande anti-chinoise » du 7 avril 2008.

¹⁶³ Cf. note sur Le blog de Jean-Luc Mélenchon, « Un projet théocratique, autoritaire, ethnociste, dangereux pour la paix », du 24 avril 2008.

¹⁶⁴ Sur la question chinoise, voir l'émission du 15 avril 2011 « Mélenchon-Todd : compatibles ? » d'Arrêt sur images.

¹⁶⁵ Note sur Le Blog de Jean-Luc Mélenchon, « L'ère du peuple », du 14 novembre 2016.

présidents¹⁶⁶ « le renouvellement du Sénat, en 1998, et de sa présidence créèrent les conditions d'une évolution »¹⁶⁷. Malgré ce changement, les raisons s'accumulèrent pour ralentir la création du groupe. « Pour autant l'officialisation fut encore longue à finaliser (...) le Bureau décidait de sursoir en raison d'un "important déplacement en Chine du groupe d'amitié France-Chine". A un autre moment, c'était une visite officielle d'un dirigeant chinois qui la rendait inopportune »¹⁶⁸. Le 15 décembre 1998 le Bureau du Sénat donna son accord mais sa formation fut encore repoussée à plusieurs occasions. Ce même Bureau décida de surseoir à nouveau à sa création le 25 mai 1999 « en raison d'un "*important déplacement en Chine du groupe d'amitié France-Chine*" » avant de finalement accorder son autorisation pour la formation d'un groupe le 21 mars 2000¹⁶⁹.

Le groupe d'information publia très rapidement un « Manifeste 2000 des parlementaires français pour le Tibet », axé sur une ligne particulièrement dure puisqu'il appelait au dialogue entre « les autorités de la République populaire de Chine et le Dalaï-Lama (...) sur la base, notamment, du Plan de paix en cinq points exposé par ce dernier en 1987 », allant bien au-delà de la dernière revendication formulée par le dalaï-lama lui-même dans la proposition de Strasbourg en 1988, « la prise en compte des Recommandations formulées par la CIJ »¹⁷⁰, en appelant également, à la libération du Panchen-Lama Gedhun et au respect des droits fondamentaux des Tibétains. Signé par une centaine de députés et de sénateurs, ce manifeste tranchait singulièrement avec la position du gouvernement.

Les instances parlementaires et notamment le Sénat ne se contentèrent pas de défendre le Tibet en exil, ils échangèrent régulièrement avec ses contradicteurs chinois. Jinjun Zhao, diplomate de l'ambassade de Chine en France résumait ainsi la position chinoise devant les parlementaires français :

« Je pense qu'il s'agit d'une affaire intérieure à la Chine. Le Tibet est chinois depuis le XIIIème siècle, sous la dynastie des Yuan. J'ai visité les archives tibétaines. Vous y trouverez des preuves de l'appartenance du Tibet à la Chine, des instructions écrites des empereurs. Je me demande pourquoi dans l'esprit des Français et des autres Occidentaux, depuis les années 50, le Tibet doit être libéré. On a utilisé le terme de libération aussi pour le Yunnan, pour la Mongolie intérieure. Je vous

¹⁶⁶ Le renouvellement du Sénat ne se faisant pas sur le modèle de l'Assemblée nationale, la cohabitation n'a pas changé les principaux rapports de force sur la question du Tibet.

¹⁶⁷ O. Masseret (2000, p.8).

¹⁶⁸ Cf. *ibid*.

¹⁶⁹ Cf. *ibid* p.9

¹⁷⁰ « Manifeste 2000 des parlementaires français pour le Tibet » du 26 septembre 2000, Sénat.

rappelle que le Dalaï-Lama actuel a été désigné en 1936 par Tchang Kaï Chek. Pourquoi a-t-on l'impression d'une occupation ? Parce que depuis 1959 le Dalaï Lama a quitté le Tibet. Il y a eu ensuite des accrochages militaires. Une résolution a été votée à l'ONU condamnant la Chine. Le Dalaï Lama a été financé après 1959 par la CIA. C'était logique, en cette période de guerre froide : les États Unis étaient alors les ennemis de la Chine. De ce fait, deux générations en Occident ont reçu une éducation selon laquelle le Tibet n'est pas la Chine¹⁷¹. »

Il ajoutait pour éclairer la position chinoise, ce qui résumait les arguments présentés auparavant sur l'impossibilité d'un véritable dialogue sino-tibétain dans les années 2000 : « Par ailleurs un dialogue existe entre le Gouvernement chinois et le Dalaï Lama. Celui-ci prétend ne pas réclamer l'indépendance : alors il devrait dissoudre le Gouvernement et le Parlement tibétains en exil »¹⁷², et donc abandonner son organisation politique, le principal liant des Tibétains en exil, et ses capacités de négociation et de pression sur la Chine.

Le groupe manifesta une volonté de défendre les droits à la « sauvegarde de l'identité tibétaine »¹⁷³ tout en maintenant la position française sur le statut du Tibet « qui est aujourd'hui partie intégrante de cette grande nation qu'est la Chine ». Ses membres ont été particulièrement actifs puisqu'ils ont produit trois rapports sur le Tibet entre 2003 et 2007 détaillant les enjeux politiques de la question tibétaine et se sont particulièrement rapprochés des Tibétains en exil à cette occasion. Ils s'intéressèrent notamment à la question du peuple tibétain et de la gestion du territoire du Tibet historique (c'est-à-dire Kham, U-Tsang, Amdo) par la RPC dans un rapport intitulé « Tibet un peuple en danger » publié le 1^{er} octobre 2003. Ils évoquèrent les évolutions du fonctionnement des institutions tibétaines dans le rapport « Le Tibet en exil : à l'école de la démocratie », publié le 14 juin 2006 et les difficultés du dialogue sino-tibétain dans « Quelle solution politique pour le Tibet » publié le 17 octobre 2007. Ce faisant, ils espéraient offrir des bases de réflexion et soulever des pistes que le gouvernement pourrait explorer pour sortir de sa sempiternelle attente d'ouverture d'un dialogue direct sino-tibétain.

L'influence du groupe sénatorial sur la diplomatie française resta toutefois très limitée, tant vis-à-vis du gouvernement que du Quai d'Orsay, ce que rappelle d'ailleurs le mot du président du groupe qui souhaite intervenir « à notre échelle ». Le groupe se montra

¹⁷¹ Le Tibet en exil : à l'école de la démocratie, rapport de groupe d'amitié (2005-2006), annexe 1, entretien avec l'ambassadeur de Chine en France, publié le 14 juin 2006.

¹⁷² Cf. *ibid.*

¹⁷³ Voir le mot du président du Sénat sur le groupe parlementaire consacré au Tibet.

particulièrement actif pendant une période d'accalmie relative, propice aux espérances de reprise du dialogue sino-tibétain. Mais il ne produisit plus de rapports passés l'accrochage sino-français de 2008-2009 et la rupture sino-tibétaine de 2010. Après avoir participé par ses premiers travaux à l'information des parlementaires et du grand public, le Sénat fut confronté à la volonté de l'exécutif de conserver, au bénéfice de ses intérêts économiques, le contrôle de la relation avec le Tibet, qui marquait par ailleurs le pas dans l'opinion publique. Le Sénat n'en continua pas moins à poser de nombreuses questions au gouvernement et à recevoir des Tibétains en exil, sans jamais influencer la stratégie française.

3- Se placer sur les enjeux du Tibet

A- Fin du dialogue sino-tibétain et réévaluation de la position française (2009-2020)

Le dalaï-lama avait déjà exprimé le 3 novembre 2008 ses doutes sur l'évolution des discussions commencées en 2002, leur capacité à apporter un renouveau et fit un aveu d'impuissance de la politique de dialogue qu'il avait prôné jusque-là, en indiquant que sa « confiance envers le gouvernement chinois est devenue de plus en plus mince. (...) Notre approche visant à apporter des changements a échoué, et, dans le même temps, les critiques au sein de la communauté tibétaine ont augmenté »¹⁷⁴. Ainsi la tension entre les résultats obtenus et la démarche poursuivie par le Tibet en exil avait aussi fragmenté les positions des Tibétains en son sein, ce que reconnaissait officiellement le dalaï-lama. En janvier 2010, le dialogue sino-tibétain atteignit un point mort, constituant la dernière des rencontres sino-tibétaines débutées en 2002. La délégation envoyée en Chine avait pourtant conservé une attitude diplomatique, sans donner un avis aussi tranché et amer que le dalaï-lama, résumant sa position dans une déclaration du 3 février 2010 : « Le regard opposé porté sur l'analyse de la situation actuelle au Tibet demeure une différence majeure entre nos homologues chinois et nous »¹⁷⁵. L'échec de véritables discussions sur les moyens d'un retour des Tibétains en exil dans des conditions acceptables par les deux parties était acté, et laissait place aux dissensions

¹⁷⁴ « La Chine rejette toute "semi-indépendance" du Tibet », 6 novembre 2008, AFP.

¹⁷⁵ « Déclaration de l'émissaire de sa sainteté le dalaï-lama, Kasur Lodi Gyari, chef de la délégation envoyée en Chine en janvier 2010 », 3 février 2010, traduction d'Alexandre Huillet pour le Bureau du Tibet de Pais.

sur l'analyse de la situation au Tibet, repoussant d'autant plus loin toute perspective d'un échange constructif¹⁷⁶. La Chine, qui avait critiqué le dalaï-lama de plus en plus violemment à partir de 2008, confirmait l'impression d'un renoncement définitif au dialogue tout en usant d'autres canaux pour indiquer sa disposition à continuer les échanges.

Les immolations par le feu de Tibétains, illustration de la volonté désespérée de sa population d'échapper au régime communiste, avaient par ailleurs remobilisé les Tibétains en exil à partir de 2008 dans la voie d'un appel à l'opinion publique mondiale pour dénoncer le régime chinois. Les premiers résultats ne se firent pas attendre. Ainsi le 11 mars 2009, la Chambre des représentants américaine vota une résolution appelant à "reconnaître la détresse du peuple tibétain à l'occasion du 50e anniversaire de la fuite du dalaï-lama et appelle à un effort multilatéral soutenu pour apporter une solution durable et pacifique au problème du Tibet". Le 11 juin 2012 le Parlement européen adopta une résolution « sur la situation au Tibet » pour réagir à la fin des dialogues et aux violences continuellement infligées aux Tibétains, et par laquelle il demandait à nouveau des informations sur le cas du panchen-lama Gedhun et exhortait les autorités de l'Union, en l'occurrence la vice-présidente de la Commission, à agir. Aucune action de ce genre ne fut menée par le Parlement français, qui ne disposait pas de la même marge de manœuvre que les parlements suscités, le cantonnant à sa seule tentative d'éclairer le débat sur la question tibétaine.

Le positionnement de la France, quant à lui, est resté conforme aux derniers engagements pris par Nicolas Sarkozy. En parallèle, en mars 2011, le dalaï-lama avait renoncé à son pouvoir temporel et le Tibet en exil connut une véritable accélération de sa démocratisation, sans plus avoir à attendre d'être revenu sur son territoire. Sur sa lancée, il abandonna sa fonction de chef du gouvernement du Tibet en exil au profit du premier ministre élu par les Tibétains, Lobsang Sangay. Il n'en conserva pas moins une influence toujours importante du point de vue politique, dans la mesure où il restait celui qui avait pris la tête de la gestion du Tibet en exil et était toujours apparu comme le véritable point de ralliement des Tibétains depuis plus de cinquante ans. Du reste, il indiqua qu'il ne se retirerait de la vie politique qu'une fois un accord conclu avec la Chine. Cette tentative de démocratisation, au-delà de

¹⁷⁶ Pour résumer les évolutions de toutes les discussions de 2002 à 2010, leurs seuls apports furent les annonces réciproques d'avancées dans la compréhension de la position de l'autre, sans que de telles affirmations ne mènent à un quelconque résultat ou ne soient-ce qu'à un début de négociation.

préparer sa succession politique, pouvait s'expliquer comme un moyen de répondre aux critiques dénonçant l'archaïsme d'un régime théocratique formulées par ses adversaires, jusqu'au sein du Tibet en exil, et de fédérer à nouveau les Tibétains au moment où la Chine semblait opter pour une lutte totale et l'élimination des forces du Tibet en exil.

B- Nouvelle tactique chinoise, étouffement du Tibet et éloignement des puissances étrangères (2010-2020)

Sous Xi Jinping l'état des relations entre le Tibet et la Chine s'aggrava encore davantage. La Chine espérait peut-être parvenir à imposer ses choix politiques en plaçant ses élites et en obtenant le soutien d'une partie plus importante de la population locale, mettant ainsi un terme à plusieurs décennies de recherche d'un compromis sino-tibétain. En France, le dalaï-lama ne fut plus reçu par un représentant du gouvernement français à compter de 2011, pas plus que les nouvelles autorités tibétaines.

La question de la succession du dalaï-lama et la nouvelle stratégie de Pékin visant à préparer ses propres élites à gérer une région reconnue comme sienne posa la question de la légitimité du Tibet de l'exil. Ainsi le 8 novembre 2019, l'ambassadeur des États-Unis pour la liberté religieuse internationale Sam Brownback soulevait la question de la succession du dalaï-lama, « Tibetan policy and support act of 2019 ». La France pour sa part sembla se refuser à juger de la question publiquement. Ainsi quand le sénateur Maurice Antiste a soulevé la question de la succession du dalaï-lama et l'évolution de la position française face aux intentions chinoises, le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) s'est contenté d'une réponse très évasive le 11 juin 2020, mentionnant uniquement que « la question de la succession du dalaï-lama appelle toute son attention et est suivie de près par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères »¹⁷⁷. En revanche, le président du gouvernement tibétain en exil Lobsang Sangay fut reçu par le groupe d'information internationale sur le Tibet le 25 janvier 2018¹⁷⁸, cette visite illustrant l'intérêt manifeste

¹⁷⁷ Voir la question écrite n°14138 publiée dans le JO Sénat du 30 janvier 2020.

¹⁷⁸ Voir la note du 25 janvier 2018.

accordé officieusement aux nouvelles têtes du mouvement depuis le lancement de la démocratisation du Tibet en exil et l'éloignement du dalaï-lama du pouvoir.

Françoise Robin souligne ainsi l'importance d'une nouvelle diaspora accueillie en France depuis les années 2000. « Le tournant a lieu d'abord vers 2005 : le nombre de demandeurs d'asile tibétains en France s'emballe, pour des raisons encore à déterminer. Les Tibétains et leurs familles arrivent par centaines »¹⁷⁹. Contrairement aux années 60-90 durant lesquelles les Tibétains s'installèrent en France en obtenant la nationalité française, de nombreux Tibétains de cette seconde diaspora, « contrairement à nombre de communautés présentes en France pour des motifs économiques, (...) sont avant tout et presque exclusivement des réfugiés politiques »¹⁸⁰. Selon Marie-Florence Bennes « La France accueille entre 2500 et 3000 réfugiés tibétains »¹⁸¹, devenant une des terres d'immigration les plus importantes avec la Grande Bretagne, la Suisse, la Norvège, Taïwan et l'Australie. Le démantèlement de camps de réfugiés tibétains dans les Yvelines en décembre 2019 puis en 2020, les premiers de ce genre à accueillir autant de Tibétains sur le territoire français, confirma l'importance croissante de la France pour la diaspora tibétaine « vue comme un havre de paix »¹⁸², ou à tout le moins une échappatoire. De plus en plus nombreux « selon Mme [Françoise] Robin, ils seraient actuellement 8.000 au total à résider dans l'Hexagone »¹⁸³.

Emmanuel Macron rencontra le dalaï-lama le 12 septembre 2016, une quinzaine de jours après sa démission du gouvernement, dans le cadre de sa préparation à la campagne des élections présidentielles. Seul prétendant à l'élection à avoir manifesté un signe de bonne volonté aux Tibétains en exil, il ne sembla pas pour autant, une fois élu président de la République française en 2017, enclin à modifier la ligne suivie par ses prédécesseurs. Il indiquait le 25 avril 2018 « si la France peut être utile pour régler la situation entre le Dalaï lama et son peuple, et la Chine, je ferai de mon mieux », tout en refusant de le recevoir puisque « si je le rencontre, cela créera une crise avec la Chine », « inutile et contre-productive ». La Chine n'ayant vraisemblablement jamais envisagé de recourir à une

¹⁷⁹ « Les restaurants tibétains de Paris, témoins ethno-politiques des deux vagues de l'exil tibétain en France », Françoise Robin 9 décembre 2020 *Itinéraires*, INALCO.

¹⁸⁰ Cf. *ibid.*

¹⁸¹ Il ne s'agit que d'une estimation, cf. M-F Bennes (2016, p.69).

¹⁸² « Les Yvelines, inattendu port d'attache des demandeurs d'asile tibétains », *La Croix*, 2 avril 2019.

¹⁸³ Cf. *ibid.* Cette autre estimation souligne bien les difficultés actuelles pour rendre compte des évolutions de la population de la diaspora tibétaine en France.

quelconque intermédiation, et encore moins à celle de la France, pour régler le problème tibétain, il très probable que les remarques du président français aient eu des objectifs de politique intérieure et furent dénuées de valeur diplomatique sérieuse.

De son côté, si « Le Dalaï Lama (...) a salué (...) “l’esprit européen” fondé sur la paix et la démocratie »¹⁸⁴, cette position semblait purement à visée diplomatique puisqu’il espérait avant tout pouvoir renouer un dialogue avec la Chine et il n’évoqua pas du tout les effets proprement dits de la politique européenne. Les Tibétains de l’exil purent dénoncer violemment l’Union Européenne et son attitude paradoxale, dont les instances dirigeantes, à l’exception notoire de son Parlement, semblaient poursuivre le dialogue critique sur la question des droits de l’homme, ce que donne par exemple à voir la publication du Bureau France-Tibet du 21 novembre 2020 « Chine : l’Union européenne et ses sempiternelles “préoccupations” et “résolutions” ... et donc sans résultat avec la Chine »¹⁸⁵. Et de fait le bilan qui peut être dressé de l’efficacité de l’Union Européenne sur la question tibétaine est très proche de celui de la France : elle n’a pas permis d’avancées ni n’a su ralentir les politiques chinoises et il faudrait se garder de voir dans l’accumulation de résolutions une preuve d’action.

¹⁸⁴ « Le Dalaï Lama voit l’Europe comme un espoir pour le Tibet », *Reuters*, 15 septembre 2016, Gilbert Reilhac.

¹⁸⁵ Voir « Chine : l’Union européenne et ses sempiternelles “préoccupations” et “résolutions” ... et donc sans résultat avec la Chine », publié le 24 novembre 2020 sur Tibet.fr.

Conclusion

La place accordée au Tibet par la France, et ce depuis la révolte de 1959 s'est toujours inscrite dans une logique globale et s'est adaptée aux nécessités politiques plus impérieuses, définies par les différents gouvernements successifs. Les liens noués en 1960 n'ont jamais été définitivement coupés, même si les autorités françaises ont toujours oscillé entre rapprochement et ménagement des relations franco-chinoises, qu'elles ont finalement toujours privilégiées. L'exécutif a toujours conservé la main sur sa stratégie politique, mais il a été soumis aux pressions croissantes de la Chine sur sa politique extérieure, dans les domaines économique et politique d'une part, et au poids de l'opinion publique sur la politique intérieure d'autre part. De fait, la France a continuellement poursuivi une politique qui s'affiche officiellement comme « réaliste », y associant une vision « humaniste » relayée par une diplomatie officieuse, et plus ouvertement par une partie de son opinion publique. Cette dualité est illustrée par les parlementaires, qui ont réussi à imposer leurs voix dans le débat public en prônant des positions plus favorables au Tibet depuis les années 1990, sans pour autant trouver d'écho auprès de l'exécutif. Le plus haut sommet de l'Etat et les instances de décision ont systématiquement accordé la priorité à la défense des intérêts français, de préférence à ce que les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères appelaient dès 1960 « une cause perdue d'avance »¹⁸⁶.

La situation sanitaire actuelle ne nous a pas permis de rendre compte autant que nous le souhaitions de la politique française à l'égard du Tibet. L'accès aux sources et travaux chinois et tibétains, tout comme aux archives plus récentes devrait permettre d'étayer ou de remettre en cause l'impression de stagnation des relations franco-tibétaines depuis le début des années 80 au titre d'une stratégie marquée par le réalisme politique¹⁸⁷. Les archives privées de certains organismes ou de certaines personnalités seraient également un atout nécessaire, à mobiliser dans de prochains travaux pour expliquer certains comportements : archives du

¹⁸⁶ Cf. dépêche de Jean Daridan, ambassadeur de France au Japon, au ministre des Affaires étrangères sur « un appel du Dalai Lama au Japon » du 31 août 1960, série 119QO.

¹⁸⁷ Peut-être faudrait-il également tenter d'expliquer davantage les différences ou les points communs entre le MEAE et par exemple les cabinets ministériels, pour lesquels nous n'avons pas eu d'accès aux sources, afin de déterminer plus exactement leur rôle dans la formation et la mise en œuvre de la politique étrangère française.

Bureau du Tibet ou archives de personnalités liées au bouddhisme¹⁸⁸. Nous constatons l'ampleur du travail encore à accomplir pour saisir la complexité du sujet. Il s'agit d'éviter l'écueil principal qui semble se dégager de notre travail et de notre approche, qui consisterait à supposer que toutes les relations avec le Tibet s'expliquent par de purs jeux de réalisme politique, en particulier pour les périodes où l'accès aux archives nous a été impossible et où nous avons privilégié l'importance des relations économiques car elle nous semblait être la plus à même d'expliquer les silences des acteurs politiques, tout comme celui des archives¹⁸⁹. Il s'agit également d'éviter d'accorder aux acteurs une connaissance de la question tibétaine plus grande que celle dont il ne disposait réellement pour faire leurs choix, et de ne pas croire que le Tibet fut de tout temps un enjeu de luttes politiques pour la mise en place de politiques françaises, quand il apparaît clairement que la méconnaissance du sujet ou son importance secondaire joua davantage dans sa relégation à plusieurs occasions. D'autres sujets mériteraient aussi une plus ample étude, en particulier la gestion de la question tibétaine par l'Union Européenne. Ainsi pourrait-il être intéressant de s'interroger ou même de comparer les actions prises récemment par l'UE contre la Chine pour les questions de droits de l'homme liées aux Ouïgours, qui ont été qualifiées comme « graves violations des droits humains » et donner lieu à des sanctions contre les responsables chinois¹⁹⁰, pour les comparer avec les positions prises sur le Tibet dont le gouvernement en exil a toujours dénoncé le génocide culturel infligé par la RPC¹⁹¹, en offrant un point de vue large sur la place de la question tibétaine dans les relations sino-européennes.

Il serait également intéressant d'étudier plus avant si la politique suivie par la France a pu être influencée d'une quelconque façon par celle de ses voisins et de ses partenaires de l'Union Européenne et ne le sera pas davantage dans les années à venir. La communauté européenne étant sujette à des tensions internes, une partie de l'Europe suivant une politique de plus en plus indulgente envers la Chine, à mesure que celle-ci accroît son influence internationale, une position européenne verra-t-elle réellement le jour ? Confirmerait-elle la

¹⁸⁸ Ce travail a d'abord été fait dans les travaux de sociologie produits par les tibétologues.

¹⁸⁹ Même ces explications économiques ne sont pas complètes puisque certaines évolutions pendant quelques années ne nous apparaissaient pas comme claires.

¹⁹⁰ Cf. « Répression des Ouïgours : l'Union européenne et les Etats-Unis sanctionnent des responsables chinois », *Le Parisien*, 22 mars 2021

¹⁹¹ Pour un rapide aperçu sur ces enjeux, voir *La question tibétaine : « génocide culturel »*, 2019, Laurent Pinguet, IRIS

prédominance réaliste des choix effectués ? Ou suivrait-elle la sensibilité du Parlement européen pour le respect des droits de l'homme ? Dans ces conditions, le meilleur soutien à la cause tibétaine en France et dans le monde semble rester l'opinion publique et les milieux culturel et religieux. Or, c'est précisément à l'homogénéité religieuse du bouddhisme tibétain que s'attaque aujourd'hui la Chine en cherchant à contrôler l'institution des tulkus, qu'elle méprise en tant que pratique moyenâgeuse mais qu'elle veut s'accaparer comme instrument politique. Le gouvernement démocratique de Tenzin Gyatso parviendra-t-il à mener à bien le combat que le dalaï-lama incarné pendant plus de cinquante ans avant son retrait ?

Bibliographie

Sources en français et en anglais

Ouvrages

- Bufetrille, Katia, Blondeau, Anne-Marie, *Le Tibet est-il chinois ?*, Paris, Albin Michel, 2002.
- Cabestan, Jean-Pierre. *La politique internationale de la Chine. Entre intégration et volonté de puissance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.
- Campergue, Cécile, *Le maître dans la diffusion et la transmission du bouddhisme tibétain en France*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- Cleyet-Marel, Julien, *Le développement du système politique tibétain en exil*, Fondation Varenne, 2013.
- De Gaulle, Charles, *Lettres, notes et carnets juin 1958 – novembre 1970*, Paris, Robert Laffont, 2010.
- Donnet, Pierre Antoine, *Tibet, mort ou vif*, Paris, Gallimard, 1990.
- Goldstein, Melvyn, *The snow lion and the dragon: China, Tibet, and the Dalai Lama*, Berkeley, University of California Press, 1997.
- Goodman, Michael Harris, *Le Dernier Dalai-Lama ?*, Paris, Claire Lumière, 1999.
- Kauffmann, Thomas, *The Agendas of Tibetan Refugees: Survival Strategies of a Government-In-Exile in a world transnational organizations*, Oxford, Berghahn Books, 2015.
- Krouck, Bernard, *De Gaulle et la Chine : la politique française à l'égard de la République populaire de Chine (1958-1969)*, Paris, Les Indes savantes, 2012.
- Lopez, Donald, *Prisoners of Shangri-La. Tibetan Buddhism and the West*, Chicago, The University of Chicago Press, 1998.
- Matthieu Rémy. Révolution culturelle et contre-culture en France, l'exemple d'un malentendu. *La Révolution culturelle en Chine et en France*, Paris, Riveneuve éditions, 2017.
- Robin, Thierry. *Le Coq face au Dragon. Deux décennies de relations économiques franco-chinoises de la fin de la Seconde Guerre mondiale au milieu des années 1960*, Paris, Librairie Droz, 2013.

Articles scientifiques

- Baker, Philip, "Human Rights, Europe and the People's Republic of China." *The China Quarterly*, no. 169 (2002) : 45–63
- Bonnin Michel, « Au loin l'harmonie. La gestion de la crise tibétaine de 2008 par les autorités chinoises », *Perspectives chinoises*, n°108 (2009) : 70–77.
- Brisset, Jean-Vincent, « Les relations franco-chinoises : entre normalité et brouille », *Revue internationale et stratégique*, vol. 77, no. 1 (2010) : 133–137.
- Brizay, Bernard, « Quand de Gaulle reconnaît Mao », *La France en Chine. Du XVII^e siècle à nos jours*, Perrin (2013) : 484–499.
- Campergue, Cécile, « Le bouddhisme tibétain en France », *Histoire, monde et cultures religieuses*, vol. 25, no. 1 (2013) : 137–168.
- Campergue, Cécile, « La présence du bouddhisme tibétain en France : de la diffusion à l'implantation », *Religioscope*, (2009)
- Carlson, Allen, *Beijing's Tibet Policy: Securing Sovereignty and Legitimacy*, Muthiah Alagappa, East-West

Center (2004)

- Chosang, Jampal, "Sino-Tibetan Conflict Resolution: A Prescriptive Proposal." *The Tibet Journal* 42, no. 1 (2017) : 49–101
- Dobelle, Jean-François. Pratique française du droit international – 1998, *Annuaire français de droit international*, vol. 44 (1998) : 706–783.
- Dubois de Prisque, Emmanuel, « Les relations franco-chinoises, cinquante-cinq ans de faux-semblants », *Monde chinois*, vol. 59, no. 3 (2019) : 7–13.
- Ferry, Tiphaine. « La Chine et l'intervention britannique au Tibet, 1902-1912 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 37, no. 1 (2013) : 85–96.
- Frechette, Ann. "Democracy and Democratization among Tibetans in Exile." *The Journal of Asian Studies*, vol. 66, no. 1 (2007) : 97–127
- Fuchs, Andreas, Klann, Nils Hendrik "Paying a visit: The Dalai Lama effect on international trade", *Journal of International Economics*, vol. 91 (2010) : 164–177.
- Gelek, Surkhang Wangchen, "Tibet: The Critical Years." *The Tibet Journal*, vol. 35, no. 4 (2010) : 63–96.
- He, Baogang, Sautman, Barry, "The Politics of the Dalai Lama's New Initiative for Autonomy", *Pacific Affairs*, vol. 78, no. 4 (2005) : 601–629.
- Jagou, Fabienne, « La politique religieuse de la Chine au Tibet », *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest*, Presses Universitaires de France (2001) : 29–54.
- Lincot, Emmanuel. « Réinventer les relations franco-chinoises », *Géoéconomie*, vol. 67, no. 4 (2013) : 155–168.
- Liu, Kaixuan. « Les relations politiques franco-chinoises de 1949 à 1983 : entre mythe et réalité », *Monde chinois*, vol. 59, no. 3 (2019) : 14–25.
- Masseret, Olivier. « Une diplomatie parlementaire pour le Tibet ? », *Revue d'Histoire diplomatique*, no. 4 (2001) : 351–374
- Mengin, Françoise, « La politique chinoise de la France. Du mythe de la relation privilégiée au syndrome de la normalisation », *Critique internationale*, vol. n° 12, no. 3 (2001) : 89–110.
- Norbu, Dawa. "China's Dialogue With the Dalai Lama 1978-90: Prenegotiation Stage of Dead End?" *Pacific Affairs*, vol. 64, no. 3 (1991) : 351–372
- Obadia, Lionel, « Une tradition au-delà de la modernité: l'institutionnalisation du bouddhisme tibétain en France », *Recherches sociologiques* vol. 31, no 3 (2000) : 67–88.
- Ollier, Fabien, « Nous étions pour le boycott total des Jeux olympiques de Pékin 2008 ! Le COBOP. Analyse concrète d'une situation », *Outre-Terre*, vol. 21, no. 1 (2009) : 67–74.
- Pinguet, Laurent, *La question tibétaine : « génocide culturel »*, IRIS, Asia-Focus 103 (2019)
- Prisque, Emmanuel Dubois de, « France-Chine : choc des civilisations ou futur commun ? », *Monde chinois*, vol. 59, no. 3 (2019) 5–5.
- Robin, Françoise, « La société civile tibétaine et ses relations avec le gouvernement tibétain en exil », *Outre-Terre*, vol. 21, no. 1 (2009) : 169–179.
- Robin, Thierry, « Faut-il reconnaître la Chine rouge ? L'attitude de la France et de ses alliés anglais et américain (janvier 1949-janvier 1950) », *Histoire@Politique*, vol. 19, no. 1 (2013) : 143–159.
- Sautman, Barry, "China's Strategic Vulnerability to Minority Separatism in Tibet", *Asian Affairs: An American Review*, vol. 32, no. 2 (2005) : 87–118
- Sverdrup-Thygeson, Bjørnar. "The Flexible Cost of Insulting China: Trade Politics and the 'Dalai Lama Effect'", *Asian Perspective*, vol. 39, no. 1 (2015) : 101–123
- Travers, Alice, « Chronologie de l'histoire du Tibet », *Outre-Terre*, vol. 21, no. 1 (2009) : 109–128.

- Wong, Reuben, “Towards a common European policy on China? Economic, diplomatic and human rights trends since 1985”, *Current Politics and Economics of Asia*, n°17 (2008) : 151–181

Thèses :

- Qibin Hou. *Quarante ans de dialogue : évolution des relations politico-diplomatiques entre la France et la Chine (1964-2007)*. Histoire. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2014. Français.

Articles de journaux

- « Chine : l’Union européenne et ses sempiternelles “préoccupations” et “résolutions” ... et donc sans résultat avec la Chine », le 24 novembre 2020
- « Chine-France : l’affront calculé », *Le Figaro*, 3 décembre 2012
- François Hauter, « Dalaï-lama : l’avertissement de Pékin à Sarkozy », *Le Figaro*, 9 juillet 2008
- « Droits de l’homme : Paris ne condamne plus Pékin », Romain Franklin, *Libération*, 9 avril 1997
- « Export : la face cachée des mégacontrats », *L’Express*, 1^{er} février 2006
- « Fin de l’insoutenable suspense, Sarkozy ira bien à Pékin », Mathieu Magnaudeix, *Médiapart*, 9 juillet 2008
- « La France en quête d’un nouveau souffle économique en Chine », *L’Express*, 27 avril 2010
- « La visite du dalaï lama en France suscite la controverse », *Libération*, 11 août 2008
- Gilbert Reilhac, « Le Dalaï Lama voit l’Europe comme un espoir pour le Tibet », *Reuters*, 15 septembre 2016,
- Françoise Robin, « Les restaurants tibétains de Paris, témoins ethno-politiques des deux vagues de l’exil tibétain en France », *Itinéraires*, INALCO, 9 décembre 2020
- « Les Yvelines, inattendu port d’attache des demandeurs d’asile tibétains », *La Croix*, 2 avril 2019
- Erich Aeschimann, Caroline Puel, « Lionel Jospin en Chine : le test de la grande muraille », *Libération*, 24 septembre 1998
- Mathieu Vernerey, « Paradoxale “voie du milieu” au Tibet », *Le Monde diplomatique*, juin 2005
- « Paris s’engage à ne pas soutenir l’indépendance du Tibet », *La Presse*, 1^{er} avril 2009
- « Rencontre historique entre Sarkozy et le dalaï-lama », *Le Figaro*, 6 décembre 2008
- « Sarkozy et le président chinois scellent leurs retrouvailles », *Le Figaro*, 2 avril 2009
- J.-P. Clerc, « 209 parlementaires français invitent la Chine à “décoloniser” le “territoire occupé” du Tibet », *Le Monde*, 11 avril 1996
- « Répression des Ouïghours : l’Union européenne et les Etats-Unis sanctionnent des responsables chinois », *Le Parisien*, 22 mars 2021
- « Les “enfants” du dalaï-lama, le projet secret entre la France et le Tibet », *La Croix*, 4 août 2020
- 达赖为吸引西方媒体不断爆料 故意语不惊人死不休, 中新网, 27 mars 2009
- 外交部：法方在西藏问题上须给出明确承诺), 环球网, 9 mars 2009

Archives :

Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine :

- Archives du président de la République Charles de Gaulle

Archives diplomatiques, Asie-Océanie après 1944 :

- Asie-Océanie : 1944-1972 : 119QO636, 119QO637, 119QO638, 119QO639, 119QO640, 119QO641, 119QO642, 119QO643, 119QO644
- Asie-Océanie : 1973-1980 : 752INVA2149, 752INVA2184

Résolutions de l'ONU

- Résolution 1353 votée en 1959
- Résolution 1723 votée en 1961
- Résolution 2079 votée en 1965

Sénat (groupe parlementaire créé en mars 2000)

- Rapport sur groupe d'information sur le Sénat :
- Mot du président du Sénat sur le groupe parlementaire consacré au Tibet :
- Réponse sur la question de la reconnaissance du gouvernement tibétain en exil comme légitime représentant du gouvernement autonome du Tibet en Chine, débat Sénat, novembre-octobre 2000 :
- Rapport « Tibet : un peuple en danger » (2003) :
- Rapport « Le Tibet en exil : à l'école de la démocratie » (2006) :
- Rapport « Quelle solution politique pour le Tibet ? » (2007) :
- Compte rendu d'une journée de conférence « L'histoire du Tibet du XVIIème au XXIème siècle » (2012) :

Annexes

Annexe 1 : Télégramme d'Armand Bérard (représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations Unies) du 19 septembre 1959 soulignant les risques d'un soutien direct de la France au Tibet

73

AFFAIRES ÉTRANGÈRES 2

TÉLÉGRAMME À L'ARRIVÉE 10-31-2-

DÉCHIFFREMENT

DIFFUSION : PR - PM - CM - NM. de CARBONNEL - LUCET - J. ROUX - WOLFROM-MILLET.

00048

NEW YORK LE 19 SEPTEMBRE 1959.

MD RECU LE 20 - - 01 h. 40

NOS 1360-61.

COMMUNIQUE LONDRES NOS 588-89.

WASHINGTON NOS 904-905.

RESERVE.

DE LA PART DU MINISTRE.

au Bérard - fic
M. Piquet
Pelle
Tokyo
M. Roux
7/21/9

as / embarras de l'évocation de l'affaire tibétaine

AU COURS DE L'ENTRETIEN QUE J'AI EU LE 18 SEPTEMBRE AVEC M. HERTER ET M. SELWYN LLOYD, LA QUESTION DU THIBET A ETE EXAMINEE.

M. HERTER, EN CONFORMITE D'AILLEURS AVEC SON DISCOURS A L'ASSEMBLEE GENERALE, ETAIT EN FAVEUR D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR.

J'AI FAIT VALOIR, EN ACCORD AVEC M. SELWYN LLOYD., QUE CELA NOUS PLACERAIT, EN PARTICULIER LA FRANCE EN RAISON DE L'ALGERIE, DANS UNE SITUATION TRES EMBARRASSANTE. J'AI EVOQUE EGALLEMENT LA POSITION DELICATE DE LA BELGIQUE ET DE LA HOLLANDE EN UNE TELLE CIRCONSTANCE.

J'AI MARQUE ENFIN QU' A VOULOIR INTERVENIR DANS UNE AFFAIRE DE CE GENRE, ON RISQUAIT DE PROVOQUER, COMME LE DEMONSTRERENT LES PRECEDENTS AU MOYEN-ORIENT, UN RAPPROCHEMENT CONTRE NOUS DES PAYS ASIATIQUES, MIEUX VALAIT LAISSER CEUX-CI DEBATTRE ENTRE EUX LEURS AFFAIRES ET LEURS DIFFICULTES, A FAIRE AUTREMENT, ON RISQUAIT D'AILLEURS D'ABOUTIR A UNE ECHEC A L'ASSEMBLEE ELLE-MEME.

IL A ETE CONVENU D'AJOURNER TOUTE DECISION. NOUS NOUS BORNERONS POUR LE MOMENT A EVOQUER L'AFFAIRE THIBETAINE DANS NOS DISCOURS./.

BERARD

Annexe 2 : Correspondance entre Charles de Gaulle et le Dalaï-lama, de septembre à octobre 1960

Swargashram,
Dharamsala Cantt.,
Punjab Oriental (Inde)

Le 7 Septembre 1960

Excellence,



Je me dois de présenter à Votre Excellence mes humbles excuses de la déranger ainsi et j'ose espérer qu'Elle aura la bonté d'accueillir cette lettre dans l'esprit qui en a inspiré l'envoi.

Je me suis permis d'approcher Votre Excellence aujourd'hui, en vue de solliciter, de la part de l'infortuné peuple tibétain, la sympathie et l'appui de Son gouvernement. Ainsi que le sait sans doute Votre Excellence, les gouvernements malais et thaïlandais ont officiellement notifié au Secrétaire Général des Nations-Unies qu'ils se proposent d'évoquer la question du Tibet à la prochaine session de l'Assemblée Générale. La dernière fois que cette question fut examinée aux Nations-Unies, les représentants de Votre Excellence ont exprimé leur plus profonde sympathie pour le peuple tibétain et le vœu que le Tibet recouvre sa liberté dans un proche avenir, mais ils se sont abstenus de participer au vote sur la résolution tibétaine en raison des doutes que suscitait l'interdiction prévue à l'article 2 (7) de la Charte des Nations-Unies sur la compétence de l'Assemblée Générale en la matière.

Toutefois, la question a été longuement examinée par un Comité de la Commission internationale de juristes et cet organisme indépendant, composé de juges et de juristes éminents, a abouti à la conclusion unanime que "la question du Tibet n'est pas de la compétence intérieure de la République populaire chinoise dans le sens de l'article 2 (7) de la Charte". Etant donné cet opinion qui fait autorité,

.../...

je me permets d'exprimer notre espoir confiant que le Gouvernement de Votre Excellence considèrera qu'il est possible d'apporter son plein appui à la résolution introduite par les gouvernements malais et thaïlandais.

Votre Excellence aura pu voir dans la presse qu'en raison de nouveaux actes de violence et d'oppression, de nombreux Tibétains sont récemment arrivés au Népal et en Inde pour y chercher asile. Toutefois, il en est des milliers d'autres qui ne peuvent pas s'échapper et qui, de ce fait, sont menacés de mort et de destruction. En conséquence, je ressens avec force combien il est nécessaire que quelque chose soit entrepris immédiatement en vue d'éviter de nouveaux massacres de vies innocentes. Malheureusement, je ne suis pas en mesure de faire quoi que ce soit dans ce sens et je dois m'en reposer entièrement sur l'intérêt et l'appui de grandes puissances comme la France qui ont toujours été reconnues comme les champions de la liberté des plus petites nations. Voilà la raison qui m'a incité à en appeler à Votre Excellence. Car je crois que ce sont d'éminents hommes d'Etat comme Votre Excellence qui peuvent apporter une aide positive et effective à mon peuple, dans sa situation tragique. J'ai donc toute confiance que mon appel à Votre Excellence sera écouté et je Lui demande instamment d'accorder, à la cause de la liberté du Tibet, le poids considérable de Son nom et de Sa réputation.

Je serais des plus reconnaissants à Votre Excellence de bien vouloir m'honorer rapidement d'une réponse.

Je Lui renouvèle l'expression de mes excuses ainsi que les assurances de ma plus grande estime et de ma plus haute considération.

Je demeure,

Sincèrement à Vous.

Le Dalaï Lama.

Son Excellence
le Général Charles de GAULLE
Président de la République Française
PARIS.

LE GÉNÉRAL DE GAULLE

Paris, le 15 octobre 1960.-

Altesse,
étudiées avec le plus grand soin et qu'il en sera de même de
projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée Générale des
Nations Unies.

Le message que Votre Altesse a bien voulu m'adresser le
7 Septembre a retenu toute mon attention.

Point n'est besoin de rappeler l'émotion qu'ont suscitée
en France, comme dans tous les pays du monde libre, les événements
du Thibet, ni de redire à Votre Altesse la profonde sympathie du
peuple français pour les populations thibétaines aujourd'hui dans
l'infortune.

Ces sentiments ont été exprimés l'an dernier à la tribune
des Nations Unies par le représentant français qui a stigmatisé
les méthodes de terreur dont le Thibet est victime. Compte tenu
cependant de l'incertitude existante en ce qui concerne le statut
international du Thibet, et de la position de la France touchant
les limites qui doivent être tracées à la compétence de l'Organisa-
tion internationale, Votre Altesse comprendra que le représentant
français ait dû s'abstenir au moment du vote. Il en a été de même
cette année lors du vote sur l'inscription de cette question à
l'ordre du jour de l'Assemblée.

Les conclusions du Comité de la Commission internationale
de juristes, dont fait état la lettre de Votre Altesse, seraient
évidemment susceptibles de faire apparaître la question sous un
jour nouveau. Je puis Vous donner l'assurance qu'elles seront

Son Altesse le Dalaï Lama
Souverain Séculier de l'Etat
Ecclésiastique du Thibet

.../.

Paris, le 15 octobre 1960.

- 2 -

étudiées avec le plus grand soin et qu'il en sera de même du projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Nations Unies.

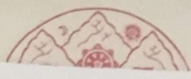
En considération des sentiments amicaux de la France à l'égard du Thibet, il sera en tout cas prescrit à la délégation française une attitude qui lui permette d'exprimer publiquement l'intérêt qu'inspire à mon pays le sort du peuple thibétain.

Je prie Votre Altesse d'agréer les assurances de ma très haute considération

Ces sentiments ont été exprimés l'an dernier à la tribune des Nations Unies par le Président de la République qui a stigmatisé les méthodes de terreur dont le Thibet est victime. Compte tenu cependant de l'incertitude existante en ce qui concerne le statut international du Thibet, et de la position de la France touchant les limites qui doivent être tracées à la compétence de l'Organisation internationale, Votre Altesse comprendra que le représentant français ait dû s'abstenir au moment du vote. Il en a été de même cette année lors du vote sur l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Les conclusions du Comité de la Commission internationale de juristes, dont fait état la lettre de Votre Altesse, seraient évidemment susceptibles de faire apparaître la question sous un jour nouveau. Je puis Vous donner l'assurance qu'elles seront

Très haute Altesse le Dalaï Lama
Ambassadeur de l'Etat
Thibétain du Thibet



Traduit de l'anglais

Dargachran,

Paris, le 18 octobre 1960.-

Le 7 Septembre 1960

Excellence,



Je me dois de présenter à Votre Excellence mes
vraies excuses de la déranger ainsi et j'ose espérer qu'elle
Cher ami, aura le bon sens d'accueillir cette lettre dans l'esprit qui
en a inspiré l'envoi.

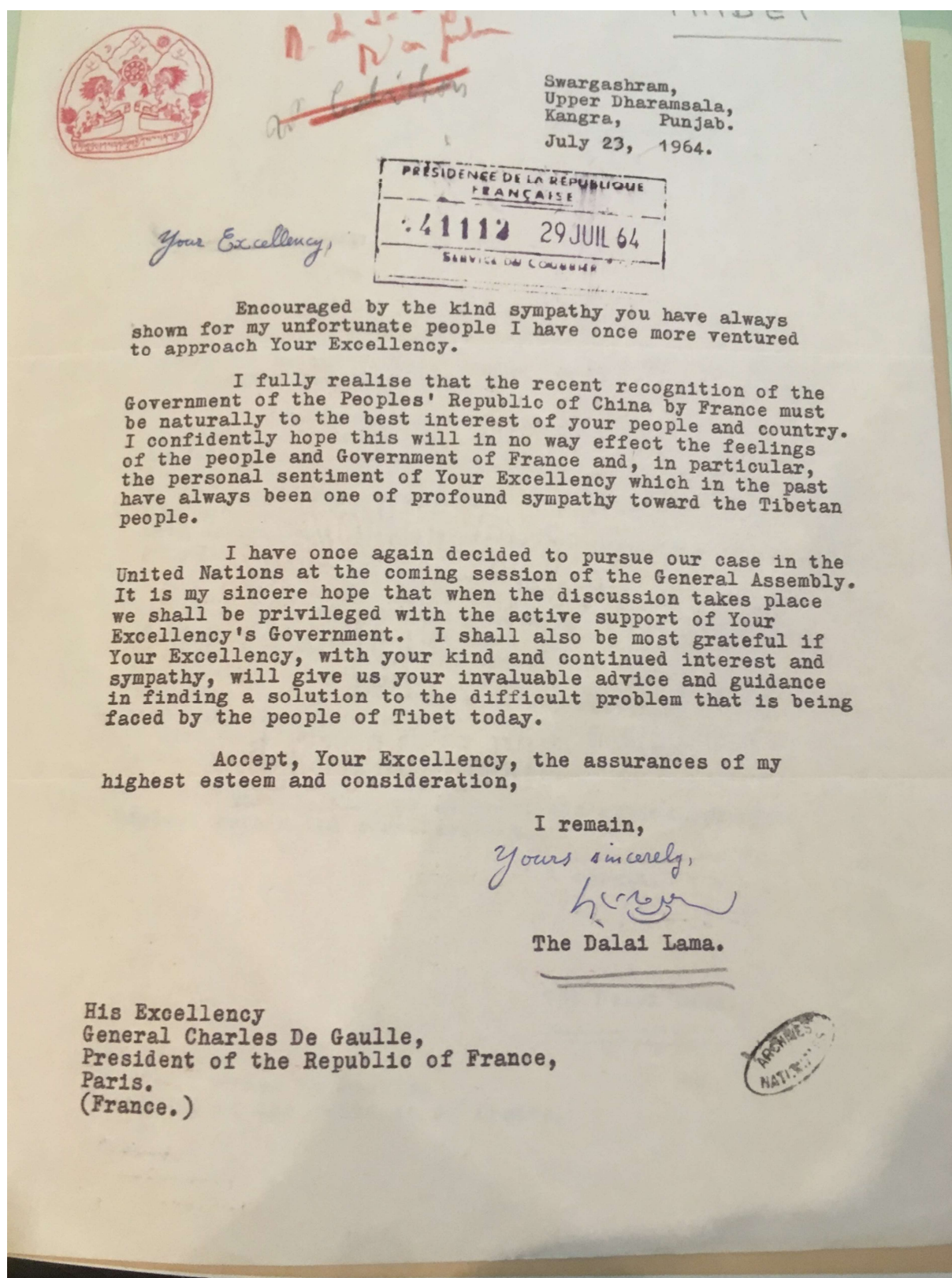
Je vous transmets, ci-joint, la réponse que le
Général de Gaulle a fait à la lettre du Dalaï Lama (votre
communication 1005 du 27 septembre). La part de l'informa-
tion Pourriez-vous faire parvenir cette réponse à notre
Ambassade à la Nouvelle-Delhi qui la remettra à son haut
destinataire.

Je joins à mon envoi une copie de la réponse en
question. Il conviendrait que le Département fit étudier
les conclusions de la Commission internationale de juristes
afin de déterminer la valeur que l'on peut leur accorder.
Notre attitude lors du débat au fond sur la question tibé-
taine aux Nations Unies dépendra en effet du résultat de
cette étude. un proche avenir, mais ils se sont abstenus de
participer au vote sur la résolution tibétaine en raison
des doutes que suscitait l'interdiction prévue à l'article 2
(7) de la Charte des Nations-Unies sur la compétence de
l'Assemblée Générale en la matière.

Pourtant, la question a été longuement examinée
par un Comité de la Commission internationale de juristes et
par un Comité indépendant, composé de juges et de juristes
qui abouti à la conclusion unanime que "la question
du Tibet n'est pas de la compétence intérieure de la Répu-
blique populaire chinoise dans le sens de l'article 2 (7)
de la Charte". Etant donné cet opinion qui fait autorité,

Monsieur Pierre PELLETIER
Chef du Cabinet du Ministre
Ministère des Affaires Etrangères
Quai d'Orsay.-

Annexe 3 : Correspondance du dalaï-lama à Charles de Gaulle, de juillet à novembre 1964



Paris, le 3 août 1964

- Note pour le Cabinet du Ministre -

Par une lettre dont copie est ci-jointe, le Dalaï Lama expose au Général de Gaulle qu'il a "décidé de poursuivre son cas aux Nations Unies à la prochaine session de l'Assemblée Générale".

Le Dalaï Lama, qui n'indique pas la voie par laquelle il entend soumettre le cas du Tibet à l'Assemblée Générale, demande l'appui du Gouvernement français.

Le Secrétariat Général de la Présidence de la République serait reconnaissant au Cabinet du Ministre de bien vouloir lui faire savoir si, à son avis, cette lettre appelle une réponse et, le cas échéant, le sens qu'il conviendrait de donner à celle-ci. /.



Swarg Ashram,
Upper Dharmsala,
Kangra/Punjab,
India.

November 22, 1964.

Your Excellency,

I have been anxiously waiting to hear from Your Excellency regarding my letter of July 23, 1964. Perhaps the letter has not reached Your Excellency, in which case I am herewith enclosing a copy of it.

Your Excellency is no doubt aware that the Governments of the Phillipines, El Salvador and Nicaragua are sponsoring the question of Tibet and also, that of the decision of the Indian Government to support our case at the General Assembly of the United Nations this year.

As Your Excellency has great sympathy for my people, permit me, therefore, to request Your Excellency with the confident hope that Your Excellency and your Government will extend your kind sympathy and support to our cause at the coming session of the United Nations' General Assembly.

With renewed thanks and assurances of my highest esteem,

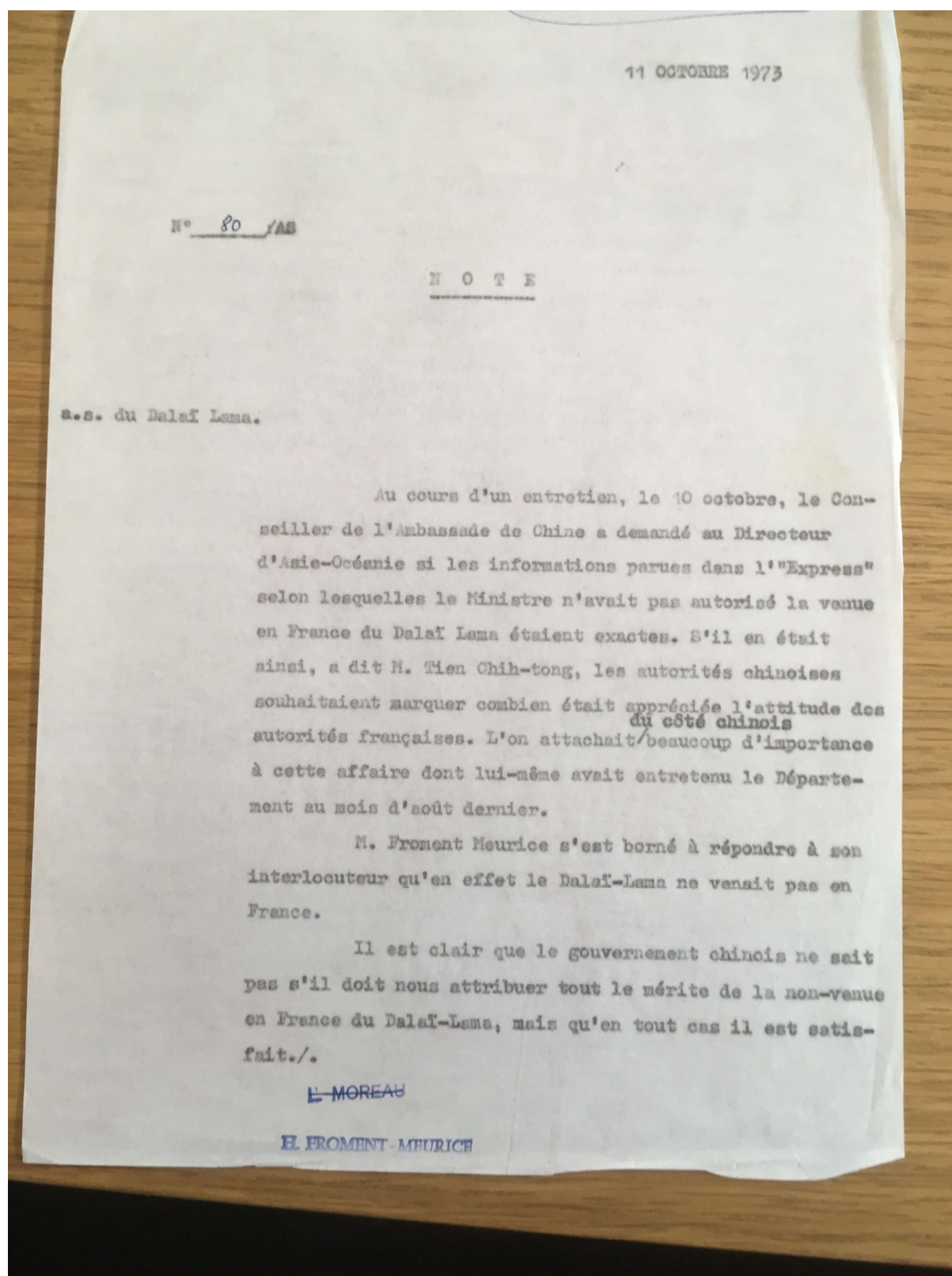
I remain,

Yours sincerely,
[Signature]
THE DALAI LAMA

His Excellency
General Charles De Gaulle
President of the Republic of France,
Paris
FRANCE.



Annexe 4 : Note relative aux implications d'une venue du dalaï-lama et à la position chinoise vis-à-vis de la France en octobre 1973



Annexe 5 : Carte du Tibet historique tirée du rapport du Sénat « Quelle solution politique pour le Tibet ? »

